

## **Étude sociologique des conflits relatifs aux projets de méthanisation agricole en Nouvelle-Aquitaine**

Pour la Direction de l'énergie et du climat



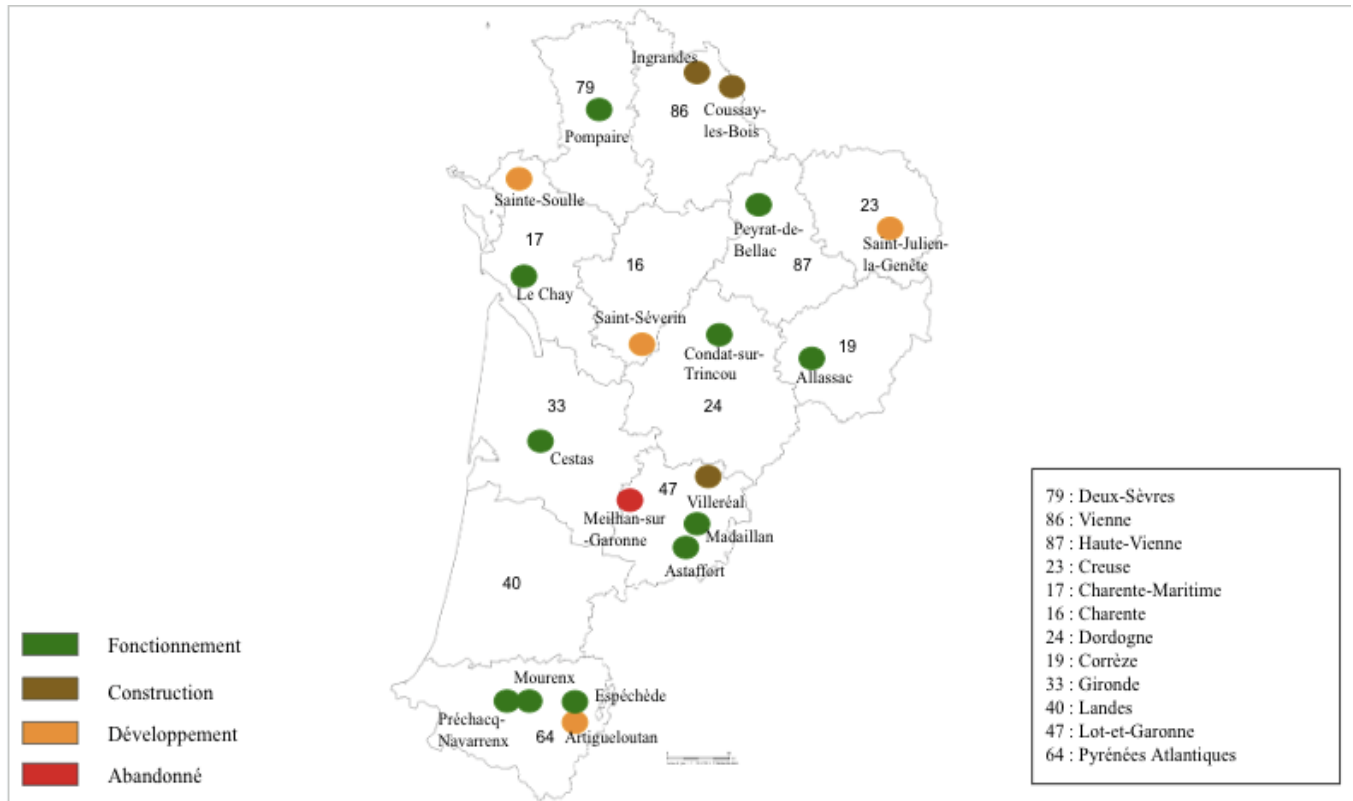
*Source Alexandra Samson - Espéchede, le 4 novembre 2022.*

Sandrine RUI  
Antoine BOUZIN  
Alexandra SAMSON

## SOMMAIRE

Introduction .....	4
Contexte et enjeux de l'étude.....	4
Méthodologie .....	5
Les terrains .....	5
La campagne d'entretiens .....	5
L'analyse des données quantitatives.....	6
Synthèse des résultats .....	7
• Au nom de quoi et de quels arguments la controverse se structure-t-elle ? .....	7
• Qu'est-ce qui caractérise les mouvements d'opposition ? .....	8
• Quels facteurs de conflictualité retenir ? .....	8
• Les conflits relatifs aux unités de méthanisation agricole. Quelles singularités ? .....	10
I. Caractéristiques de la conflictualité autour des projets de méthanisation agricole .....	11
I.1. Enjeux et controverse. Arguments et régimes de justification .....	11
I.1.1. La méthanisation agricole, cercle vertueux .....	11
I.1.2. La méthanisation agricole, cercle douteux .....	15
I.1.3. Enjeux de la controverse .....	20
I.2. Acteurs et répertoires d'action de la contestation .....	23
I.2.1. Des oppositions très localisées, initiées par des riverains de l'unité .....	23
I.2.2. Logiques et répertoires d'action des mouvements de contestation .....	25
II. Les ressorts de la conflictualité.....	32
II.1. Que nous apprennent les projets sans opposition ? .....	32
II.2. Contextes et facteurs de conflictualité.....	35
II.2.1. Des contextes et des hommes.....	35
II.2.2. Une implantation de l'unité en site propre.....	37
II.2.3. Opposition, réserve et ... zizanie dans le milieu politique local .....	39
II.2.4. Vertus et misères de la culture du silence .....	40
II.2.5. Des capacités d'opposition différenciées.....	43
III. Les méthaniseurs agricoles : quelle place pour quelles transitions ? .....	45
III.1. La légitimité contestée des agriculteurs-méthaniseurs .....	45
III.1.1. De quels modèles de méthanisation parle-t-on ? .....	45
III.1.2. La réduction des politiques publiques à l'intérêt énergétique.....	47
III.1.3. La dépendance des agriculteurs-méthaniseurs .....	50
III.2. La transition écologique et énergétique en débat .....	53
III.2.1. L'adaptation de la méthanisation au territoire .....	53
III.2.2. Quelles EnR et à quels prix ? .....	55
Conclusion. Quelles voies pour le dépassement des conflits ? .....	58
Bibliographie.....	60
Annexe 1. Données statistiques.....	65
2.1. Données économiques.....	65
2.2. Données démographiques .....	66
2.3. Données environnementales.....	68
2.4. Données électorales .....	69

## Carte des sites d'implantation des projets de méthanisation agricole, objets de l'étude pour la région Nouvelle Aquitaine



# Introduction

## Contexte et enjeux de l'étude

Ce rapport résulte de la commande passée par la direction Énergie et climat de la région Nouvelle-Aquitaine au Centre Emile-Durkheim –CNRS-Université de Bordeaux. Il restitue les résultats d'une étude sociologique dont l'objectif est **d'apporter des éléments d'analyse et de compréhension des conditions de développement des unités de méthanisation agricole, et en particulier de la conflictualité que peuvent susciter les projets soutenus par la région Nouvelle-Aquitaine.**

La région Nouvelle-Aquitaine a en effet engagé une politique de soutien à la méthanisation depuis 8 ans, à raison de 10 millions d'euros/an d'investissement. À ce jour, un peu plus de 90 projets sont en fonctionnement ; une centaine de projets est en développement sur le territoire régional. Or, la direction de l'énergie et du climat constate un accroissement de la conflictualité, qui vient questionner les conditions de la mise en œuvre de la politique en matière d'énergies renouvelables menée par la région.

L'étude s'est structurée autour d'un questionnement décliné comme suit :

- Au nom de quoi et autour de quels arguments la controverse se structure-t-elle ?
- Qui sont les acteurs mobilisés contre les projets de méthanisation ? Sur quelles ressources et quels modes d'action s'appuient-ils ? Dans quelle mesure sont-ils coordonnés ?
- Quels sont les facteurs qui favorisent l'émergence de la conflictualité, et à l'inverse, quels sont ceux qui favorisent l'appropriation des projets ? La qualité des porteurs de projet, et de leurs interactions avec l'écosystème social local, est-elle en cause ; en particulier, les agriculteurs pâtissent-ils d'une hostilité singulière ? Les territoires d'implantation, la taille des projets ou encore le cycle de leur développement sont-ils des facteurs significatifs ?
- Dans quelle mesure la conflictualité est-elle dépendante du système politique local ? Les oppositions sont-elles de nature partisane ? Comment s'agrègent-elles avec des intérêts déjà organisés ?
- Dans quelle mesure les modalités (ou l'absence de modalités) d'information et de dialogue entre les porteurs de projet et les acteurs locaux et populations des territoires sont-elles en cause ?
- Quelles sont les particularités des oppositions à l'encontre des projets de méthanisation ? Ces contestations mettent-elles en cause les ambitions institutionnelles afférentes à la transition énergétique et au déploiement des énergies renouvelables ?

## Méthodologie

Réalisée de juin 2022 à juin 2023, l'étude s'est appuyée d'une part sur **une méthodologie qualitative**, combinant une analyse documentaire (dossiers et tableau de suivi des projets soutenus par la région, revue de presse, revue des espaces numériques dédiés aux projets et à leur contestation), et une campagne d'entretiens, et d'autre part, sur **une méthodologie quantitative** avec le traitement de données socio-démographiques, économiques et électorales à l'échelle des communes d'implantation des projets, mises en regard avec celles des échelles départementale, régionale et nationale.

### Les terrains

Les 19 projets ciblés initialement ont été choisis en recherchant une diversité de situations au regard des critères suivants :

- Degré de maturité du projet (développement ; construction ; fonctionnement)
- Caractéristiques de l'unité (taille, procédé – injection/cogénération –, puissance, *etc.*)
- Types et statuts des porteurs (agricole, industriel)
- Localisation et distribution sur le territoire régional (cf. carte, p.3)
- Existence ou inexistence de contestation
- Positionnement des élus locaux à l'égard des projets
- Existence ou inexistence de démarches de communication et/ou de consultation publique

**Au final, l'étude porte sur 16 projets.** En effet, nous avons dû renoncer à 3 des terrains préalablement ciblés, en l'absence de réponses à nos sollicitations, y compris après nos relances, ou de refus de rencontres. Sont concernés les projets suivants : Methalayu (64) ; Maréchaux Énergie Ingrandes (87) ; V-Gaz (16). Ceci étant, les éléments de contexte recueillis à partir de l'analyse des documents et de la revue de presse laissent penser que ces cas ne présentent pas de singularités significatives par rapport aux terrains investis.

### La campagne d'entretiens

**Pour la campagne d'entretiens, ont été rencontrées 63 personnes**, le plus souvent pour des entretiens en face-à-face sur le site des exploitations (ce qui nous a permis de visiter les unités en fonctionnement concernées), dans les locaux des mairies, au domicile des opposants... Dans quelques rares cas (4), les entretiens ont dû se tenir en visioconférence. Les entretiens se sont déroulés de façon individuelle ou collective (dans ce dernier cas, l'échange a pu compter avec la présence de 2 à 5 interlocuteurs). Ont ainsi été rencontrés :

- 20 porteurs de projet (présidents ou membres de groupement agricole ; chargée de projet industriel)
- 21 opposants aux projets
- 20<sup>1</sup> élus (maires, adjoints au maire, représentant intercommunautaire)
- 2 techniciens d'institutions intercommunales (Mourenx, La Rochelle)

---

<sup>1</sup> À noter que l'un des maires est également membre d'un groupement porteur de projet.

À noter que dans quelques cas, les entretiens envisagés n'ont pas tous pu être réalisés, faute de réponse à nos sollicitations. Ainsi, dans un cas, une mairesse n'a pas souhaité prendre part à l'étude. Par ailleurs, pour 3 projets, les opposants sollicités n'ont pas donné suite à nos demandes. Dans ces derniers cas, l'analyse des données trouvées en ligne (pages Facebook, blog, sites..) comme de la revue de presse a permis de compenser en partie ces fins de non-recevoir. Enfin, l'analyse proposée compte aussi avec un matériau recueilli préalablement par Antoine Bouzin dans le cadre de sa thèse de doctorat. C'est le cas concernant le projet implanté à Cestas.

### L'analyse des données quantitatives

Le volet quantitatif de l'étude visait à analyser des données objectives relatives aux communes d'implantation, afin de rechercher d'éventuels facteurs contextuels pouvant caractériser – voire expliquer – les conditions propices ou non à l'émergence d'oppositions. Les données recueillies proviennent de l'INSEE ou de l'Observatoire des territoires<sup>2</sup>, et ont été importées et traitées sous Excel. (cf. Annexe 1)

Recueillies à l'échelle des communes d'implantation et mises en perspective avec les données départementales, régionales et nationales, les principales données analysées et appréciées en tendance sont les suivantes :

- Effectif de la population en 2013 et 2019
- Part des résidences principales en 2013 et 2019
- Part des résidences secondaires et logements occasionnels en 2013 et 2019
- Part des logements vacants en 2013 et en 2019
- Taux de chômage en 2013 et 2019
- Évolution du taux d'emploi entre 2013 et 2019
- Nombre d'établissements en 2019
- Nombre d'exploitations agricoles en 2010 et 2020
- Résultats du second tour des élections législatives de 2022
- Résultats du premier tour des élections présidentielles de 2022
- Résultats du second tour des élections présidentielles de 2022

Pour l'essentiel, l'analyse reposait sur la recherche d'un possible effet d'une tendance au développement démographique – voire économique – des communes sur la conflictualité, et à l'inverse sur les effets d'une tendance à la déprise. Ces données ont servi aussi à nous approprier les contextes communaux en amont des entretiens.

---

<sup>2</sup> <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/> Nous remercions d'ailleurs Olivier Bouba-Olga et son équipe pour l'appui dans l'accès aux données.

## Synthèse des résultats

- **Au nom de quoi et de quels arguments la controverse se structure-t-elle ?**

La nécessité de répondre aux défis du Nouveau régime climatique<sup>3</sup> en s'engageant dans la transition écologique constitue un enjeu commun – et donc un objet d'attachement commun : personne ne conteste ni le diagnostic ni cet impératif de transition. Personne ne conteste non plus la pertinence d'un investissement dans les énergies renouvelables pour atteindre les objectifs d'une production énergétique décarbonée et souveraine.

En revanche, le développement des projets d'unité de méthanisation agricole donne lieu à une controverse qui met à l'épreuve la valorisation défendue par leurs promoteurs des unités de méthanisation agricole comme relevant d'un « cercle vertueux », par des détracteurs qui entendent démontrer qu'elles relèvent d'un « cercle douteux. »

Ainsi, l'appréciation différenciée des atouts et inconvénients des unités de méthanisation agricole donne lieu à une confrontation d'arguments portant sur les diverses dimensions des projets (technologique, écologique, sanitaire, économique, sociale, juridique, politique, procédurale/communicationnelle), ainsi structurée :

- Pour ses promoteurs, une unité de méthanisation agricole est perçue comme :
  - Une contribution écologique à la transition énergétique
  - Une gestion écologique et circulaire des déchets à l'échelle d'un territoire
  - Une technologie performante pour produire de l'énergie en continu
  - Un moyen pour diversifier l'activité agricole, assurer une meilleure rentabilité et renforcer une solidarité professionnelle
- Pour ses détracteurs, une unité de méthanisation est perçue comme :
  - Une source de nuisances et de risques pour la quiétude locale et la valeur des biens
  - Un équipement aux conséquences problématiques sur l'environnement et la santé
  - Une technologie complexe, mal encadrée, mal maîtrisée et non rentable
  - Un investissement dans l'intérêt de quelques agriculteurs, dévoyant de surcroît la fonction originelle de l'agriculture
  - Une installation mal régulée par les instruments réglementaires, et non discutée publiquement.

Avancés souvent à front renversé (ex. la méthanisation agricole réduit les nuisances olfactives de l'épandage du fumier, selon les promoteurs ; la méthanisation agricole implique des nuisances olfactives, selon les détracteurs), **ces arguments sont articulés à des registres de justification qui révèlent que tant les promoteurs que les détracteurs estiment défendre le bien collectif, l'intérêt général, contre les intérêts de quelques-uns** dans une stratégie de « désingularisation des disputes »<sup>4</sup>. De fait, comme d'autres types d'équipement, le surgissement d'une controverse constitue une épreuve

---

<sup>3</sup> Latour Bruno, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La Découverte, 2015.

<sup>4</sup> Boltanski Luc, *L'Amour et la Justice comme compétences*, Paris, Métailié, 1990.

ordinaire et normale ouvrant un espace pour « la manifestation de la vérité »<sup>5</sup>, et en particulier pour la discussion publique. La contestation de la pertinence de la méthanisation agricole reste somme toute assez rare. En revanche, pour ses détracteurs, il s'agit bien de forcer à l'examen contradictoire des externalités positives et négatives des projets afin de répondre à la question suivante : **À quelles conditions l'implantation d'unités de méthanisation agricole est-elle opportune, juste et utile pour répondre aux défis d'une transition énergétique et écologique ?**

- **Qu'est-ce qui caractérise les mouvements d'opposition ?**

**Cette controverse se traduit par des conflits, le plus souvent initiés par des riverains de l'unité, et qui demeurent très localisés.** Ces conflits de proximité ont des caractéristiques semblables à d'autres, tant du point de vue des acteurs et actrices mobilisés (plutôt propriétaires de résidences principales et secondaires, plutôt issus des classes moyennes et supérieures, ...) que des répertoires d'action investis (organisation de collectifs et/ou d'associations, usages des potentialités du numérique, manifestation et rassemblements, recours aux médias, recours en justice, pressions sur les élus, recherche d'alliés et de contre-expertise...). Parmi les alliés, on notera le rôle significatif du Collectif National Vigilance Méthanisation (CNVM), qui constitue une ressource et une référence en termes d'informations et d'expertise. À ce stade toutefois, il semble que par-delà la communication entre associations de territoires distincts, rien comme des actions concertées et d'envergure n'ait été envisagé.

Il reste qu'on ne saurait réduire ces conflits au seul ressort du « NIMBY » ; ni à la seule confrontation entre acteurs du monde agricole et néo-ruraux. La diversité des situations et des contextes montre que : 1/ la réaction hostile de riverains n'exclut pas l'engagement dans une montée en généralité des arguments, et la mise en discussion critique de la méthanisation agricole comme instrument d'une politique de développement des énergies renouvelables ; 2/ les « néo-ruraux » ne composent ni partout ni en majorité les collectifs d'opposition qui peuvent par ailleurs mobiliser bien au-delà de leurs adhérents, notamment grâce aux potentialités des ressources numériques ; 3/ les tensions autour de l'opportunité des unités de méthanisation peuvent d'ailleurs exister au sein même du monde agricole, et au sein même des systèmes d'action politique locaux, mettant en jeu des représentations divergentes de l'agriculture, de l'usage et de l'aménagement des espaces, des modèles de développement territorial.

- **Quels facteurs de conflictualité retenir ?**

Sur les 19 cas préalablement identifiés, 5 projets aujourd'hui en fonctionnement se sont développés sans rencontrer d'opposition. Parmi les 14 projets contestés, on retiendra que 7 sont désormais en fonctionnement, 2 sont en phase de construction, et 4 sont toujours en phase développement (parfois depuis plus de 15 ans). Un projet a été abandonné.

---

<sup>5</sup> Fabiani Jean-Louis, « Disputes, polémiques et controverses dans les mondes intellectuels. Vers une sociologie historique des formes de débat agonistique », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 1, n°25, 2007, pp. 45-60.



Concernant les 16 projets qui ont été analysés *in fine*, on retiendra que :

**Les projets qui n'ont pas fait l'objet d'opposition présentent des caractéristiques communes** : d'envergure petite à moyenne, reposant sur un processus d'injection ou de cogénération, ces unités sont portées par un seul ou un groupement d'agriculteurs, enfants du pays, et implantées sur le site de l'exploitation, à distance de toute habitation, selon une logique (relative) d'autonomie et de circuit-court tant pour les intrants que pour l'épandage du digestat, et peuvent compter sur un soutien des édiles locaux au cours du processus de développement, sans que ces projets n'aient fait l'objet de communication publique ni de publicité au-delà du minimum réglementaire requis.

**À rebours, il apparaît qu'un premier ressort décisif de conflictualité est l'implantation d'une unité en site propre, hors de l'exploitation agricole du/des porteur(s).** Dans 9 cas sur 12, c'est bien le lieu d'implantation qui déclenche le conflit, a fortiori – mais pas nécessairement – quand le projet fabrique des riverains du fait de la proximité d'habitations. On retiendra surtout que la destination initiale des terrains pressentis importe peu : des conflits surgissent aussi bien lorsque le site d'implantation est en zone agricole, en zone d'activités économiques ou en zone industrielle.

**Par ailleurs, un second ressort des oppositions est manifeste dans 12 cas sur 12 : la « culture du silence »**, qui caractériserait les porteurs de projet comme les autorités publiques. Elle est incriminée par les acteurs contestataires qui voient dans l'absence, la discrétion ou les défaillances des processus de communication et de consultation publique un motif supplémentaire d'inquiétudes, de doutes et de soupçon, justifiant leurs actions.

Ceci étant, dans notre périmètre d'étude, le développement sur le site de l'exploitation agricole ou dans son prolongement n'a pas empêché que deux projets (3 sur le périmètre initial) connaissent des oppositions. Par ailleurs, les projets développés sans heurt n'ont pas misé sur une communication publique préalable. De fait, d'autres facteurs peuvent être identifiés, jouant comme des adjuvants du conflit.

- Les oppositions ou réserves de représentants politiques (3 cas) et les tensions que leurs prises de position génèrent au sein du système d'action politique local, sans qu'à ce stade on ne perçoive une politisation – au sens partisan – des oppositions comme on l'observe à l'égard du développement de l'éolien.
- Le facteur humain et les relations interpersonnelles impliquant les porteurs
- Les capacités d'action différenciées des opposants, et notamment leur capacité à mobiliser leurs concitoyens et/ou à financer des recours en justice, et leur capacité à résister aux pressions et à « l'unanimisme villageois. »

Enfin, on retiendra que l'analyse des données quantitatives n'apporte pas d'éléments saillants et explicatifs. Si les contextes peuvent permettre de comprendre le déclenchement, l'étendue et la portée de certains conflits, les raisons tiennent davantage aux systèmes d'action locaux, ou encore aux modes de développement territoriaux, sans que les données sociodémographiques et économiques ne révèlent de facteurs significatifs et généraux.

- **Les conflits relatifs aux unités de méthanisation agricole. Quelles singularités ?**

Il reste qu'à mettre en regard ces facteurs avec ceux généralement retenus pour expliquer l'émergence de conflits de proximité autour d'autres types d'équipement, deux singularités peuvent être soulignées.

- **La légitimité incertaine des porteurs de projet dans une filière en cours de construction.** À l'intersection de trois secteurs professionnels (agriculture, énergie et gestion des déchets), la filière s'affirme par l'apparition d'acteurs et d'organisations spécifiques. Le système d'action et d'acteurs s'avère donc complexe, et la place des agriculteurs méthaniseurs est incertaine, et ce d'autant plus que les évolutions du référentiel de politiques publiques en matière de méthanisation entraînent des incertitudes et des doutes.
- **Quelles énergies renouvelables et à quels prix pour le territoire et ses habitants ?** Le processus de désenclavement de l'activité agricole engendré par tout projet de méthanisation interroge les représentations et les usages à l'égard de l'environnement et du cadre de vie. Il interroge aussi les stratégies et les capacités d'action publique de développement territorial et de développement des énergies renouvelables pour répondre à la transition écologique. De ce point de vue, la méthanisation est sans cesse comparée aux autres modalités de production énergétique décarbonées (éolien, photovoltaïque, agrivoltaïque, hydraulique, nucléaire...), souvent à l'avantage de ces alternatives, y compris pour une part des porteurs, et de façon assez générale par les élus.

Aussi, dans ces conditions, la capacité des porteurs de projet, et plus largement des acteurs des systèmes d'action locaux et des acteurs de la filière, à anticiper, éviter ou encore faire face aux contestations s'en trouve amoindrie. En outre, c'est la conviction même des porteurs qui s'en trouve ébranlée vis-à-vis de la légitimité de leurs propres projets, de ses possibilités concrètes de réalisation et de la fiabilité des soutiens politiques et institutionnels en particulier à l'échelle nationale.

# I. Caractéristiques de la conflictualité autour des projets de méthanisation agricole

Les conflits relatifs aux projets de méthanisation agricole se structurent autour d'une controverse dont il convient, en premier lieu, d'analyser les arguments et les catégories de justifications avancées tant par les défenseurs que par les opposants aux projets de méthanisation. Comme pour d'autres types d'équipement, le surgissement d'une controverse<sup>6</sup> n'est pas un « épiphénomène » mais une épreuve ordinaire et normale. L'analyse de la controverse permet surtout par-delà les arguments en présence, d'identifier quel est ou quels sont les enjeux au cœur de la conflictualité, et au nom de quoi sont justifiées tant la promotion que la contestation des projets.

En second lieu, il s'agira de caractériser les acteurs, les processus et répertoires des mobilisations collectives : qui sont les opposants, selon quelles logiques et avec quelles ressources, entendent-ils porter la controverse dans l'espace public ?

## I.1. Enjeux et controverse. Arguments et régimes de justification

### I.1.1. La méthanisation agricole, cercle vertueux

#### *Une contribution écologique à la transition énergétique*

Les projets de méthanisation sont régulièrement défendus par leurs porteurs **comme des projets écologiques participant à la transition énergétique et, par conséquent, à l'intérêt général**. La méthanisation est ici présentée comme une source d'énergie renouvelable vertueuse permettant une production de biogaz, valorisable sous forme d'électricité ou de biométhane selon les projets (cogénération ou injection), particulièrement utile et nécessaire pour répondre à des objectifs de transition énergétique : il s'agit ici de substituer les énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz dit « naturel ») par les énergies décarbonées. L'« écologisation » des modes de production énergétique apparaît bien inscrite au registre de l'intérêt général dans la mesure où l'énergie produite est ensuite expédiée dans les réseaux nationaux de transport et de distribution d'électricité ou de gaz. La méthanisation apparaît ainsi, selon les porteurs de projet, comme une contribution utile socialement des agriculteurs aux ambitions de transition énergétique et écologique, à rebours des controverses et des polémiques récurrentes opposant les mondes agricoles aux écologistes.

« Donc voilà l'idée de jouer un rôle dans ce domaine de la transition énergétique, c'était quasiment une évidence parce que la métha, elle cochait toutes les cases pour qu'on puisse mettre en avant le monde agricole et les possibilités de participer justement. » (Porteur de projet Peyrat-de-Bellac)

« Qu'est-ce que je peux faire pour mes enfants ? Parce que je suis assez pessimiste sur l'avenir planétaire par rapport au réchauffement climatique et toutes les conneries humaines. Et je me

---

<sup>6</sup> Lemieux Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 1, n°25, 2007, pp. 191-212.

disais : comment compenser ? Comment être acteur de quelque chose pour essayer d’avoir un monde meilleur plus tard ? » (Porteur de projet Sainte-Soulle)

La quantité d’énergie produite par la méthanisation, sa capacité à fournir de l’énergie à plusieurs centaines voire milliers de foyers, est un argument mobilisé pour soutenir cette justification aussi bien par les porteurs de projet - « *[la production de biogaz] couvre 2000 et quelques foyers* » (Porteur de projet Espéchède) -, que par les élus locaux : « *Pour moi c’est une technique vertueuse. On peut produire le gaz nécessaire à 3500 ménages. Ce n’est pas rien !* » (Élu Artigueloutan).

La pertinence de cet argument est renforcée selon les porteurs de projet par le contexte géopolitique. En effet, l’année 2022 a été marquée par l’intensification du conflit russo-ukrainien, des choix politiques européens de l’ordre du boycott à l’égard de l’importation du gaz russe, d’une augmentation considérable des prix de l’énergie sur le territoire national (et en Europe plus généralement) et des craintes de coupures d’électricité durant l’hiver (liées également à l’état du parc nucléaire français). Ainsi, outre la possibilité exprimée de prendre part à la transition énergétique, la méthanisation est promue pour sa capacité à participer à une forme de souveraineté nationale en termes d’approvisionnement énergétique.

« Quand a démarré la guerre en Ukraine, j’ai recontacté le maire de la commune et j’ai dit : c’est peut-être le moment d’aller rediscuter avec les opposants. » (Porteur de projet Artigueloutan)

« Le fait de produire du gaz avec des déchets est rentable, d’autant plus que l’approvisionnement en gaz est compliqué. » (Porteur de projet Le Chay)

### *Une gestion écologique et circulaire des déchets sur le territoire*

La **méthanisation agricole est également vantée comme un instrument écologique pertinent en termes de transition agricole. En effet, une autre de ses vertus environnementales concerne le traitement des déchets<sup>7</sup> et l’évitement de certaines pollutions.** Les porteurs valorisent la possibilité d’utiliser le digestat co-produit lors du processus de méthanisation. Ses propriétés fertilisantes permettent aux agriculteurs de réduire, voire d’arrêter, le recours aux engrais chimiques critiqués par les associations de protection de l’environnement (APE) et les populations en raison des pollutions et des risques qu’ils engendrent : « *avec le digestat, nous n’achetons plus d’engrais chimiques* » (Porteur de projet Pompaire). La méthanisation est ici promue comme un instrument de transition agricole dans la mesure où elle suscite des changements de pratiques jugées moins polluantes.

« Après, au niveau de la toxicité du digestat, c’est comme tout, si on en met beaucoup trop à un moment donné il peut y avoir un problème d’équilibre bactérien ou pour les animaux de la vie du sol, effectivement si on noie de digestat la terre, ça peut poser un problème, mais à partir du moment où c’est épandu dans les règles de l’art, c’est un effluent qui apporte de la matière organique et des minéraux au sol. » (Porteur de projet Astaffort)

Outre la réduction du recours aux engrais chimiques, la méthanisation est plébiscitée par les porteurs de projet en raison de son aptitude à traiter certains déchets produits sur

---

<sup>7</sup> La qualification des intrants de « déchets » fait l’objet de débats.

l'exploitation, en particulier les effluents, faisant par ailleurs l'objet d'une réglementation, mais également de nuisances olfactives vis-à-vis du voisinage.

« L'objectif de départ, c'était justement la gestion des effluents d'élevage, éviter ces odeurs d'épandage avec le lisier, le fumier parce qu'on insiste bien sûr le fait que le digestat sent beaucoup moins que du fumier ou du lisier à l'épandage » (Maire et porteur de projet Saint-Julien-la-Genête)

Néanmoins, les intrants prévus dans les projets de méthanisation ne se réduisent pas systématiquement aux déchets produits sur la ferme. En effet, des partenariats sont régulièrement noués afin de traiter également les déchets produits par le secteur privé marchand – industrie agro-alimentaire (IAA), les grandes et moyennes surfaces (GMS), par les collectivités ou certains établissements (hippodromes, zoos...) – ou encore les déchets biodégradables produits par les ménages. La méthanisation est dès lors promue comme **un projet de territoire inscrit dans une économie circulaire.**

« Donc nous, on nous donnerait tous les déchets organiques de la commune, on collecterait tout, on pourrait produire le gaz pour la commune, qu'elle rachèterait à un prix garanti sur 20 ans, et on pourrait faire des choses tous ensemble qui seraient formidables. Et derrière, on fertilise nos sols, qui produisent, et c'est un cercle vertueux. » (Porteur de projet Sainte-Soulle)

« Dans le contexte où l'on est avec le problème d'approvisionnement en gaz, on a la chance d'avoir, nous, deux usines agroalimentaires qui vont apporter leur gisement dans notre projet. Pour eux la boucle est bouclée : ils y mettent des déchets qui vont être traités à 5 km, et avec les déchets, ils vont utiliser du gaz. Donc on est dans une économie circulaire. » (Porteur de projet Condat-sur-Trincou)

#### *Une technologie performante pour produire en continu*

Les projets sont également défendus par les porteurs **en raison de leurs modalités technologiques de fonctionnement et de leur efficacité.** La méthanisation est ici promue pour ses différentes propriétés fonctionnelles jugées utiles, voire optimales, pour répondre à des objectifs de transition énergétique et agricole. Sa polyvalence technologique, autrement dit sa capacité à assurer différentes fonctions concernant tant la production d'une énergie renouvelable, le traitement des déchets produits par une diversité d'acteurs et la gestion de l'activité agricole, est ainsi soulignée.

La méthanisation est par ailleurs vantée comme un moyen efficient pour produire de l'énergie renouvelable en continu à la différence de l'éolien et du solaire photovoltaïque. Le caractère efficace et performant des unités est alors affirmé pour ses bénéfices dans le fonctionnement de l'exploitation et l'organisation du travail agricole. En effet, la méthanisation est perçue comme une forme d'assurance en cas de mauvaise récolte et/ou d'événements météorologiques catastrophiques.

« Bon ben moi la meilleure assurance récolte que j'espère avoir, c'est la méthanisation parce que quand vous avez une chute de grêle qui passe et qui vous massacre le blé, ou le gel, il y a deux ans, on fait quoi ? Demain la méthanisation, ça a gelé, pas de problème : on fauche, méthanisation. Ça, c'est l'assurance récolte : mon blé a été raté du fait du gel, je le coupe, je le mets dans la métha, je recommence, pas besoin d'assurance, je me débrouille. » (Porteur de projet Villeréal)

### *Diversifier l'activité pour une meilleure rentabilité et une plus grande solidarité*

Une dernière catégorie d'arguments concerne les logiques propres au monde professionnel agricole. La méthanisation est ainsi régulièrement présentée comme **un moyen de diversifier les activités menées sur la ferme et d'améliorer la rentabilité de l'exploitation agricole**.

« La deuxième raison [pour se lancer dans le projet de méthanisation], c'était d'une part la diversification, car on se rend compte que l'agriculture n'est pas forcément rentable, et des projets comme ça peuvent l'être, donc c'est ça l'intérêt de la diversification : c'est un revenu complémentaire. » (Porteur de projet Pompaire)

Le projet de méthanisation est un moyen d'assurer un complément de revenu. La sécurité permise par le dispositif des tarifs d'achat (voir III.1.1.) rassure vis-à-vis d'une part de la viabilité économique du projet et, d'autre part, de la volatilité des prix des denrées alimentaires.

« C'est quand même formidable ce pays. Quand tu fabriques de l'énergie, tu as une visibilité pendant 15 ans de tes revenus, et la nourriture que je produis je ne sais pas dans 3 mois combien je vais pouvoir la vendre. » (Agriculteur Astaffort)

Un autre argument d'ordre professionnel présente **la méthanisation comme un instrument pour (re)créer du lien social au cœur des mondes agricoles**. Le projet de méthanisation peut ainsi être défendu comme un moyen de pratiquer une solidarité intergénérationnelle entre des agriculteurs plus âgés, mieux dotés en capitaux économiques, et de jeunes agriculteurs en cours d'insertion dans le métier.

« Donc il faut permettre éventuellement à des agriculteurs, et si possible à de jeunes agriculteurs dans la mesure où il y a des opportunités qui se présentent, de s'agrandir, mais de s'agrandir sans s'enterrer. Le fait de faire un projet collectif mutualisé, ça a permis à tous ces jeunes qui font partie du groupe, et on est un certain nombre, de participer au projet alors qu'individuellement ils n'auraient pas pu. » (Porteur de projet Peyrat-de-Bellac)

Outre cet enjeu de solidarité et d'interconnaissance entre les différentes générations qui font vivre les mondes agricoles, les projets de méthanisation sont désignés comme **un moyen d'entraver certaines tendances jugées délétères au sein de la profession : la désaffection du métier, l'abandon des activités agricoles et la désertification des campagnes**.

« Nous on va utiliser du fumier de mon voisin ce qui, j'espère, va aider à maintenir l'élevage dans le coin [...] Quand vous commencez à aller voir le gars et lui dire : "écoute, moi ton fumier, je te le récupère, t'occupes plus de ça, je vais le chercher et je te rends du digestat clef en main", la métha permet de payer ça [...] Alors si ça se trouve l'éleveur arrêtera quand même le métier. Mais dans tous les cas, peut-être que je lui ai enlevé 2 ou 3 problèmes et redonné un peu de baume au cœur, un peu d'intérêt dans ce métier. C'est des petites choses qui font qu'au quotidien, au lieu d'être dans un pessimisme majeur, massif, eh ben le gars, tout d'un coup, il retrouve un intérêt dans son métier parce que ça reprend de la valeur, pas qu'économique. Nous on va venir tous les deux jours chercher le fumier chez lui, le mec il va venir aux réunions, il participe, je lui file les chèques même pour son fumier, c'est pas la même ambiance. Donc j'espère à mon petit niveau recréer un poil de lien. » (Porteur de projet Villeréal)

Enfin, les projets de méthanisation sont parfois aussi entrepris par les porteurs dans une logique de transmission familiale, la méthanisation constituant un investissement supplémentaire et perçu comme rentable à transmettre à ses enfants.

### 1.1.2. La méthanisation agricole, cercle douteux

*Des nuisances et des risques perçus comme atteinte à la quiétude locale et à la valeur des biens*

Parmi les justifications des opposants, une première catégorie met en lumière **les perturbations et les nuisances engendrées par les projets d'unités de méthanisation agricole vis-à-vis de la commune d'implantation, de sa quiétude et de sa vie sociale locale.**

En premier lieu, sont dénoncées **des nuisances sonores, paysagères, et surtout olfactives.** Ainsi, les odeurs nauséabondes engendrées par le stockage des intrants, associées à la présence de rats ou encore de mouches, font régulièrement l'objet de craintes. Et ce d'autant que des précédents sont connus des opposants.

« Parce que là apparemment ils [les porteurs d'un autre projet] ont commencé à préparer le fonctionnement du méthaniseur depuis le mois d'août. Moi je suis en contact avec l'association, donc avec une personne qui est juste en face du méthaniseur. Et à propos des odeurs pestilentielles, j'ai même lu un article de journal qui relate les faits : c'est à des dizaines de kilomètres que des gens ont souffert de ces odeurs [...] qui piquaient les yeux et obligeaient à fermer les fenêtres. » (Opposante Artigueloutan)

En second lieu, est incriminée **l'augmentation du trafic routier** aux abords de l'unité comme plus largement dans la commune compte tenu de la circulation de camions pour transporter les intrants et le digestat produit. Une telle augmentation suscite des oppositions en raison à la fois des dégradations anticipées de la voirie, de l'odeur des intrants transportés et enfin de l'amplification du risque d'accident.

« Nous rencontrons des problèmes depuis 30 ans, de pollutions, de comportements antisociaux de certains voisins, des poids lourds qui roulent et bloquent notre petite route, les tracteurs chargés avec les grosses remorques de 30-40 tonnes alors que les routes ne sont pas censées recevoir plus de 10 tonnes » (Opposant Saint-Julien-la-Genête)

« Il reste le problème des camions, il faut voir si la voirie, est-ce que ça perturbe ou pas...Mais bon ce serait un cas idéal si ça ne perturbe pas quand même. [...] Moi j'ai plein d'accidents de route avec justement des transports de lisier qui se renversent, on a un grave problème » (Opposant Artigueloutan)

La dénonciation de l'accroissement du trafic et des nuisances olfactives, sonores et visuelles associés aux projets de méthanisation, mais aussi parfois des risques d'incendie ou d'explosion, est d'autant plus affirmée que **la taille de l'infrastructure est jugée trop importante, déraisonnable, disproportionnée et pour tout dire « industrielle »**, et que sa localisation à venir est jugée trop proche des habitations. Insister sur la dimension industrielle de l'installation sert notamment à souligner le décalage, voire l'association proche de l'oxymore, entre le projet de méthanisation et l'environnement rural et agricole.

« C'est industriel, ça ne fait aucun doute, ce n'est pas agricole. Avec cette capacité-là, ce n'est plus agricole, c'est une usine à gaz. C'est-à-dire qu'il y a la capacité, mais il y a surtout le tonnage ! 132 tonnes d'intrants par jour, c'est monstrueux ! » (Opposant Artigueloutan)

De fait, les projets sont critiqués pour **leurs atteintes aux aménités des cadres de vie, ce qui aurait pour conséquence de déstabiliser la vie sociale de la commune, et au fond son identité**. Avec la possible mise en péril de la valeur esthétique et de la quiétude d'un village, sa réputation et son attractivité seraient atteintes, avec des conséquences sur ses qualités touristiques, voire sur son potentiel de développement.

« C'est quand même un lieu très intéressant par rapport au patrimoine français, l'histoire française, et aussi pour les scientifiques, nous avons des visiteurs scientifiques très régulièrement. Tout ça risque d'être complètement foutu, la réputation de la commune. C'est un endroit où il y a beaucoup de visiteurs touristiques, beaucoup pour les cures. Vous allez sur un moteur de recherche sur intérêt et vous tapez maintenant le code postal de la commune, et vous tombez sur quoi ? Tous les mauvais reportages sur le méthaniseur, tous les problèmes de pollution » (Opposant Saint-Julien-la-Genête)

Ainsi plusieurs opposants ont insisté sur le fait que des gens « *envisagent de partir parce qu'il y a le méthaniseur qui se fait* » (Opposants Condat-sur-Trincou).

Surtout, compte tenu des nuisances et risques pressentis, un projet d'unité de méthanisation agricole constitue, aux yeux de ses détracteurs, une menace sur la valeur des biens immobiliers, en particulier pour les habitations à proximité.

« Et par contre ce qu'on est sûr d'avoir c'est tous les inconvénients qui vont avec : la dévaluation de nos biens parce que notre patrimoine immobilier, c'est une vie de travail qu'on laisse pour nos enfants, et là on va impacter notre patrimoine immobilier, enfin perdre la moitié de sa valeur. Je pense que les porteurs de projet, si on faisait perdre la moitié de la valeur à leur propriété, ne seraient pas particulièrement contents non plus » (Opposant Saint-Julien-la-Genête).

#### *Des conséquences problématiques sur l'environnement et la santé*

Un autre registre d'opposition **conteste la valeur environnementale de la méthanisation** par les opposants qui dénoncent une fausse solution aux objectifs de transition à la fois énergétique et agricole.

**La méthanisation est critiquée pour sa propension à polluer l'environnement et à consommer davantage de ressources naturelles.** Outre la pollution de l'atmosphère liée aux fuites de méthane, les sols seraient également susceptibles d'être pollués par les installations. Les critiques visent spécifiquement les conséquences dangereuses provoquées par le digestat sur la vie des sols et les nappes phréatiques. La toxicité du digestat pour la faune et la flore locales, et pour l'environnement plus généralement, apparaît dès lors au cœur de cette catégorie d'argument :

« Le système serait peut-être vertueux si ce qui sort de ces usines était le meilleur engrais du monde, et c'est comme ça qu'ils le présentent, et qui est le plus écologique, etc. [...] Il se crée une réaction chimique qui pollue, qui s'enfouit dans les terres. Le digestat est très polluant, 60 degrés, ce n'est pas suffisant pour éliminer ses côtés nocifs. [...] Non content de polluer les terres, il appauvrit les terres. Moi je n'invente rien. » (Opposant Pompaire)



« Le collectif scientifique qui s'est penché là-dessus nous dit : les digestats lorsqu'ils sont décarboneés, c'est-à-dire chauffés pendant 40-60 jours à 40 degrés sans oxygène – donc ce sont des bactéries qui fabriquent le gaz –, ces digestats, ils sont en grande partie composés d'eau ammoniacale, à 80%, et donc avec un PH fort, entre 8.5- 9, et donc ça contribue à tuer la faune et la macrofaune des sols. Et suivant la nature des sols, ça s'infiltrer et peut polluer la nappe phréatique. » (Opposant Mourenx)

De surcroît, les impacts sur l'environnement pourraient engendrer des **risques sanitaires**, compte tenu de la toxicité du digestat :

« Il y a des risques sanitaires parce qu'on récupère des lisiers, des lisiers avec des microbes, et ça devient du digestat dans lequel il reste des microbes [...] Ce n'est quand même pas normal de démarrer une nouvelle industrie dans laquelle il y a des microbes qu'on va épandre sur les champs sans prendre de précautions. » (Opposant Artigueloutan)

Les cultures intermédiaires à valorisation énergétique (CIVE) produites par les agriculteurs porteurs de projet sont également critiquées en raison de la consommation supplémentaire en ressources qu'elles nécessitent, en terres agricoles comme en eau pour l'irrigation. La méthanisation exercerait ainsi une pression supplémentaire sur les réserves hydriques locales.

« Ils n'ont pas assez d'intrants parce que dans le secteur c'est compliqué d'en trouver, on l'entend, on le voit, on le sait. Donc qu'est-ce qu'ils font, ils font des cultures, ils font du maïs, mais du maïs à outrance, il n'y a jamais eu autant de maïs dans le secteur [...] ils arrosent, il n'y a plus d'eau, ils ont vidé des étangs entiers » (Opposant Allassac).

### *Une technologie complexe, mal encadrée, mal maîtrisée et non rentable*

Le caractère performant et fonctionnel de la méthanisation est également mis en cause par les opposants. Les projets de méthanisation font l'objet d'un sérieux réquisitoire en raison **des possibles défaillances de l'infrastructure même, mal appréciées – voire masquées - dans les dossiers techniques**. Les fuites de méthane seraient notamment en mesure d'anéantir toute la performance écologique de l'installation – sa portée comme instrument de transition écologique serait donc loin d'être optimale.

« Les fuites de biogaz, on les estime entre 0 et 10% au niveau du digesteur, et ils préconisent une valeur par défaut de 5%. C'est énorme ! Il suffit d'une fuite de 1% dans une installation pour annuler tout espoir de bénéfice carbone. Et ils ont une fuite de 5%. Donc le calcul des gaz à effet de serre est faux. » (Opposant Artigueloutan)

La méfiance à l'égard d'une technologie jugée peu mature, pouvant dysfonctionner, est redoublée par le manque de confiance à l'égard des porteurs de projet justifié par la récurrence observée de comportements jugés déjà problématiques de voisins agriculteurs, qui obèreraient leurs capacités à maîtriser les risques et les nuisances.

Les arguments ciblent ici la capacité des agriculteurs porteurs de projet à faire fonctionner correctement des infrastructures décrites comme industrielles. Les savoir-faire, les connaissances, et donc la formation, des agriculteurs à l'égard de la méthanisation constituent autant de sujets d'appréhensions. En la matière, est mise en cause également la capacité à assurer la surveillance des unités, avec du personnel dédié en charge de la sécurité. Tout comme est souligné le caractère laxiste des normes et de la réglementation

insuffisantes, aux yeux des détracteurs, à encadrer le manque de responsabilité et de sérieux des porteurs de projet.

« Il faut quand même savoir piloter un méthaniseur, lui... [...] on a tout à craindre sur la manière dont il va conduire [le projet] car il a déjà démontré dans la pratique qu'il ne respectait ni la réglementation ni ses engagements. » (Maire de Coussay-les-Bois opposant au projet)

« En tout cas, il y avait des gros trous dans la bâche. J'ai dit quand même, des trous dans la bâche, vous ne faites pas un contrôle pour voir si tout va bien ? C'est de l'amateurisme. [...] Ils ne maîtrisent pas ça, donc nous on est concerné en première ligne. » (Opposant Mourenx)

« Il faut une réglementation plus stricte pour qu'ils ne fassent pas n'importe quoi. Alors déjà au niveau de la conception, et ensuite au niveau de l'exploitation. Parce que la formation prévue pour les gens qui seront des agriculteurs formés pour gérer un méthaniseur, ça fait rigoler ! Et c'est absurde ! Ces gens-là, ils ne sont pas formés, ils ne savent pas faire. » (Opposant Artigueloutan)

**De plus, la faible, voire très faible, rentabilité des projets de méthanisation, notamment vis-vis des autres énergies renouvelables, est également avancée.** Les projets sont considérés comme ruineux et par conséquent condamnés sur le plan économique à moyen ou long terme, car artificiellement soutenus par les subventions publiques.

« Aujourd'hui, la méthanisation n'est pas du tout rentable. C'est un peu le cas de pas mal d'énergies renouvelables, mais alors le méthaniseur c'est la pire de toutes. En prenant les chiffres du prix du marché du gaz de 2021, avant la crise, GRDF rachetait le gaz cinq fois le prix du marché. [...] Ça veut dire qu'ils ont une subvention qui revient à 4 fois le prix du marché multiplié par la production. Ça veut dire que 80% du chiffre d'affaires d'un méthaniseur c'est de la subvention qui est payée par le contribuable » (Opposant Artigueloutan)

« Là actuellement avec l'augmentation de l'énergie, parce que ça consomme quand même de l'énergie, et bien les usines de méthanisation demandaient au gouvernement une aide parce que cette augmentation de leur propre énergie, c'est-à-dire celle qu'ils utilisent, mettaient en péril l'économie de ces structures. » (Opposant Pompaire)

*Des projets dans l'intérêt de quelques agriculteurs, dévoyant de surcroît la finalité originelle de l'agriculture*

La contestation des projets de méthanisation se nourrit également **du sentiment que ces derniers serviraient d'abord des intérêts particuliers, et notamment ceux des porteurs de projet.** La méthanisation est présentée ici comme une infrastructure d'abord profitable aux mondes professionnels agricoles :

« Il y a une constante quand même : depuis plusieurs années, les agriculteurs qui sont impliqués dans le projet de méthanisation, ils sont bien placés syndicalement, bien placés avec la chambre d'agriculture, bien placés avec la SAFER, et quand des terres se libèrent, ils s'arrangent pour que ça leur revienne prioritairement » (Opposante Saint-Julien-la-Genête)

L'injection de l'énergie produite dans des réseaux de transport et de distribution centralisés à l'échelle nationale rend abstraite l'idée d'une énergie produite au nom de l'intérêt général. L'argument de l'intérêt général apparaît d'autant moins crédible pour les opposants lorsque le projet de méthanisation se destine à la production de biométhane et que la commune n'est pas raccordée au réseau de gaz. La production énergétique issue de la méthanisation ne servirait par conséquent pas l'intérêt général puisque de nombreux foyers seraient *de facto* privés de cette énergie.

**L'octroi de subventions publiques pour la réalisation des projets** – généralement des Régions et de l'ADEME – renforce ce sentiment d'injustice chez les opposants qui, comme contribuables, estiment être mis à contribution sans leur consentement et au prix d'externalités d'abord perçues comme négatives que sont les risques et les nuisances.

« Ces gens-là, ils sont toujours à se plaindre, mais ils sont toujours subventionnés, et c'est permanent. Donc à un moment quand on veut monter un projet, bah on prend ses sous, on prend sa banque et puis on se débrouille » (Opposant Allassac)

Toujours sur le registre de l'intérêt particulier opposé à l'intérêt général, les opposants soupçonnent parfois **les porteurs de mener ces projets afin de renforcer leur emprise sur la vie sociale et politique locale**. Ainsi, la baisse d'attractivité anticipée de la commune apparaît à certains opposants comme une intention délibérée :

« Et je me demande si peut-être ce n'est pas l'une des raisons du projet, qu'on ne veut pas avoir beaucoup de nouvelles personnes qui achètent leur maison ici parce que ça veut dire qu'on a moins de personnes pour voter pour les agriculteurs, moins d'agriculteurs et plus de personnes qui ont des intérêts plus divers, donc ça veut dire que le pouvoir de l'agriculture dans cette commune va être plus petit. Parce qu'on voit maintenant qu'il y a ces jeunes familles qui arrivent, et ce n'est pas du tout sûr qu'elles votent pour un agriculteur, pour monsieur le Maire. » (Opposant Saint-Julien-la-Genête)

**Surtout, les opposants insistent sur le dévoiement supposé des activités agricoles provoqué par l'activité de méthanisation**. La justification se fonde ici sur une vision traditionnelle du métier d'agriculteur dont la tâche consisterait à produire de l'alimentation et non de l'énergie. Les projets de méthanisation perçus comme industriels et centrés sur la production énergétique viendraient dès lors dénaturer la profession d'agriculteur :

« Au lieu de demander le juste prix du fruit de leur travail, ils préfèrent que les aides leur permettent d'avoir un revenu qui ne correspond pas au fruit de leur travail [...] Son travail ne devient plus qu'un justificatif pour toucher de la PAC ou du gouvernement. [...] L'agriculture a pour but de nourrir les hommes, les animaux, etc., et non pas de fabriquer du méthane. » (Opposant Pompaire)

La mise en place de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) entre deux cultures principales à destination du méthaniseur est d'ailleurs vivement critiquée. Ainsi, l'expression d'un dévoiement du métier d'agriculteur se couple ici à la crainte d'une compétition entre production énergétique et production alimentaire à la défaveur de cette dernière : « on balance des cultures nourricières dans les méthaniseurs pour créer du gaz [...] leur business c'est de nourrir les gens c'est pas d'aller faire de la production de gaz. » (Opposant Allassac). Un tel « détournement » aurait des conséquences sur la dégradation des sols et leur productivité, ce qui conduit certains opposants à s'inquiéter : « on va à long terme sur une certaine famine » (Opposant Condat-sur-Trincout).

*Des installations mal régulées par les instruments réglementaires, et non discutées publiquement*

La critique de la méthanisation comme étant au service d'intérêts particuliers s'articule à une critique des instruments réglementaires qui accompagnent les processus de développement des projets. Outre les limites que l'on a vues du laxisme en matière de

prévention des risques, la qualité et l'exhaustivité des études (étude d'impacts, de faisabilité financière, etc.), les dispositions légales et l'accès aux voies de recours au droit, comme les étapes de publicisation et de mise en discussion publique des projets (enquêtes et consultations publiques notamment) sont au cœur **d'arguments qui mettent en cause la justice procédurale des opérations.**

De façon générale, domine d'ailleurs **une dénonciation des modalités de communication** à l'échelle de la commune vis-à-vis du projet d'implantation. Le caractère tardif, lacunaire, parfois mensonger de la communication officielle – à la fois celle de la mairie et des porteurs de projet – est régulièrement souligné par les opposants. Il suscite des sentiments de défiance et de suspicion, parfois renforcés par la réticence des porteurs à s'exprimer à l'égard de leur projet de méthanisation.

« Et là ils ont décidé de faire mettre un méthaniseur. Bien sûr on n'était pas au courant puisque personne n'a été informé, et quand on fait une enquête publique quand même en France – où on donne des leçons de démocratie à tout le monde –, quand il y a une enquête publique qui est ouverte, personne ne le sait, il y a juste une affiche à la mairie. [...] Et il faut bien dire que la plupart des gens de la commune n'était pas au courant. [...] S'ils ne nous ont pas tenus au courant, c'est qu'il y a anguille sous roche » (Opposant Artigueloutan)

« En ce qui me concerne, j'ai appris la localisation de cette usine parce qu'un proche voisin, un habitant de la commune, est venu me voir avec un autre pour me dire qu'ils avaient reçu une invitation du maire de l'époque, pour aller visiter une usine de méthanisation [...] Le maire de l'époque avait dû en inviter 5 ou 6, ceux qui étaient les plus proches, mais pas nous. Nous, nous sommes à 1,4km, et cet habitant est venu me voir parce que lui il allait être vraiment très proche [de l'unité de méthanisation [...] Nous avons appris à ce moment-là que le conseil municipal s'était prononcé pour l'usine de méthanisation dans ces conditions, avant l'enquête publique. Le principe était acté sans aucune concertation » (Opposant Pompaire)

« On apprend sur MAG [le magazine municipal] qu'il y a une enquête publique du 19 juin jusqu'en juillet, et quand on reçoit le MAG, on est déjà mi-juillet. Donc il nous reste 15 jours pour aller à l'enquête publique. J'ai le voisin qui m'appelle et qui me dit : regarde, il y a un truc qui se passe. [...] On est en juin 2020, on sort du Covid avec l'isolement, donc les gens ont autre chose à penser que l'enquête publique. » (Opposant Mourenx).

Pour les détracteurs, l'absence ou les défauts de communication, ont de fait pour conséquences de priver les populations d'une discussion publique qui permettrait à la controverse d'être explorée, et donc de mettre à l'épreuve tant l'opportunité et la faisabilité des projets, que la pertinence de leur implantation sur le site pressenti.

### I.1.3. Enjeux de la controverse

À explorer la controverse, les outils théoriques développés par Boltanski et Thévenot dans leur étude sociologique des disputes sociales, des registres de justification et des économies de la grandeur<sup>8</sup> apparaissent particulièrement ajustés pour l'analyse. Puisant dans la philosophie politique, les auteurs ont établi des modèles cohérents de perception et d'évaluation du monde – plus précisément des individus et des choses – fondés sur des hiérarchies spécifiques, qu'ils nomment des « cités ». Ces dernières sont des modèles

---

<sup>8</sup> Boltanski Luc, Thévenot Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

d'ordre légitime venant soutenir les justifications émises par les individus dans des situations de désaccord ou de conflit. Les deux auteurs discernent six cités : la cité inspirée, la cité domestique, la cité de l'opinion, la cité marchande, la cité civique et la cité industrielle. Auxquelles d'autres auteurs ont ajouté une septième : la cité verte, environnementale ou écologique<sup>9</sup>.

De ce point de vue, l'examen de la controverse relative aux unités de méthanisation agricole montre que les acteurs peuvent avancer des arguments en tension, au nom des mêmes justifications. Ainsi, la justification d'ordre domestique est tout autant mobilisée par les détracteurs pour apprécier les nuisances et les risques associés aux projets de méthanisation (la quiétude du village, la qualité des relations communales, la valeur des biens singuliers seraient menacées ...), que par les promoteurs qui vantent la solidarité au sein de la profession, l'attachement aux enjeux de transmission familiale que permettrait la méthanisation : pour tous l'enjeu est de mettre en avant les formes d'attachement singulières à l'environnement et au monde social local, aux relations interpersonnelles et familiales, à la valeur des biens privés qu'il s'agisse des résidences pour les opposants ou des exploitations pour les porteurs de projet. En revanche, les justifications d'ordres industriel, écologique ou encore marchand, si elles sont bien mobilisées par tous, conduisent détracteurs et promoteurs à des conclusions opposées. Quand les porteurs de projet insistent sur les vertus et les externalités positives de la méthanisation pour la collectivité au sens large, ses détracteurs font l'inventaire des externalités négatives qui *in fine* amoindrissent l'opportunité de la méthanisation comme solution aux enjeux de transition énergétique et écologique.

Il reste que c'est bien au nom d'un même enjeu que la controverse se structure. La transition écologique – comme énergétique – et son évidence normative, c'est-à-dire son cadrage conceptuel et ses normes de réalisation<sup>10</sup> défendue notamment par ses promoteurs publics et privés, apparaissent bien comme l'enjeu commun disputé. Personne ne conteste cet objectif, et c'est au nom d'une même défense de l'intérêt général que les arguments s'opposent. Les porteurs de projet, leurs soutiens institutionnels et politiques et leurs opposants font par conséquent l'objet de disqualifications croisées associées aux dimensions sociales, économiques, démocratiques et techniques du dispositif. Des représentations et des pratiques distinctes s'affrontent en ce qui concerne la définition du métier d'agriculteurs, les attentes vis-à-vis des modalités de développement territorial, des façons de vivre localement son environnement, et l'anticipation des menaces pesant sur l'habitabilité des espaces où doivent se déployer les méthaniseurs.

Les processus sociaux et politiques en termes de prise de décision, de gouvernance, d'évaluation des risques et de modes d'appropriation vis-à-vis des projets de méthanisation constituent dès lors le cœur des confrontations au sein desquelles circulent différentes conceptions de l'intérêt général. Si le principe de la transition énergétique est discursivement justifié au nom de l'intérêt du plus grand nombre, chaque catégorie d'acteurs

---

<sup>9</sup> L'existence et les contours de cette 7<sup>e</sup> cité verte font toujours l'objet de discussions académiques ; Lafaye Claudette, Thévenot Laurent, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n°4, vol. 34, 1993, pp. 495-524 ; Latour Bruno, « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la Septième Cité », *Écologie & politique*, n°13, 1995, pp. 5-27 ; Rougement Héloïse, « Un monde à (re)trouver ? Essai en faveur d'une cité verte », *Pensée plurielle*, vol.2, n°45, 2017, pp. 31-46.

<sup>10</sup> Baggioni Vincent, Burger Céline, Cacciari Joseph, Mangold Marie, « Le mot d'ordre de "transition énergétique" : un enjeu de recherche pour les sciences humaines et sociales », in Vincent Baggioni, Céline Burger, Joseph Cacciari, Marie Mangold (dir.), *Repenser la transition énergétique. Un défi pour les sciences humaines et sociales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, pp. 7-18.

rencontrés reprochent à l'autre la défense de ses intérêts privés et singuliers. Des interrogations essentielles sont dès lors posées sur les manières de débattre de ces enjeux et sur les orientations des politiques publiques et régionales de déploiement de la méthanisation. La mise en discussion publique de la méthanisation permettrait ainsi de répondre à la question suivante : **À quelles conditions l'implantation d'unités de méthanisation agricole est-elle opportune, juste et utile pour répondre aux défis d'une transition énergétique et écologique ?**

Du côté des opposants, les conditions pour une « méthanisation acceptable » sont ainsi régulièrement listées. Pour une part, la technologie, le lieu d'implantation, le portage et le processus d'accompagnement de la méthanisation devraient pouvoir apporter des « garanties » quant à la sécurisation des installations, notamment en matière d'évitements des « fuites de méthane », quant à la qualité des intrants, quant à la neutralité plus générale en termes d'impacts sur l'environnement, et quant à sa rentabilité à terme. C'est aussi le modèle des unités de méthanisation qui est en question, la logique industrielle étant partout dénoncée pour défendre, sous conditions comme on vient de le voir, « une vraie méthanisation à la ferme. » Comme le dit décrit cet opposant de Condat-sur-Trincou, « *l'agriculteur produit ses déchets agricoles sous quelque forme que ce soit. Il ne met que ses déchets agricoles et il fait une production qui sera moindre. Mais si chaque agriculteur en a, ça peut fonctionner. Parce que ça, c'est un peu comme l'histoire des fermes de 1000 vaches ou les élevages de canards ou d'oies, à 30 000 canards, on en arrive dans des disproportions qui font qu'on n'arrive plus à gérer le matériel et les conséquences que ça a. [...] Disons qu'on n'est pas contre la méthanisation dans la mesure où ça bénéficie vraiment aux agriculteurs, mais à une échelle qui va leur permettre à eux d'être mieux. Mais après, qu'ils deviennent des producteurs d'énergie, non.* »

C'est ainsi que l'un des enjeux de la controverse concerne bien la question du portage des projets de méthanisation. **La confrontation aux projets de méthanisation peut s'analyser comme un « processus de désenclavement » de l'activité agricole**, autrement dit « *un processus qui voit une activité isolée de son cadre originel et détachée de son environnement familier, pour devenir une activité inconnue, menaçante, et selon toute apparence hors de contrôle. Elle est alors disponible pour l'attribution d'incertitudes* »<sup>11</sup>. La profession d'agriculteur n'apparaît soudainement plus comme « simplement » une activité de production alimentaire ou d'élevage dans la mesure où vient s'adjoindre une dimension énergétique.

De ce point de vue, si la controverse a des similitudes avec celles relatives à d'autres infrastructures d'énergie renouvelable, elle s'en distingue aussi. Les unités de méthanisation agricole ne sont ainsi pas les seules infrastructures d'énergie renouvelable à susciter à l'échelle locale, voire nationale, des controverses et des conflits. En effet, les dispositifs associés à l'énergie éolienne<sup>12</sup> et au solaire photovoltaïque<sup>13</sup> ont chacun pu susciter, de manière non systématique, des mouvements d'opposition. Les catégories de justification exprimées vis-à-vis des projets de méthanisation rejoignent celles observées pour les autres énergies renouvelables. En effet, la dégradation esthétique du paysage reprochée aux éoliennes est un argument de contestation d'ordre domestique – lié à la valeur du territoire et de ses habitants en termes de réputation, de quiétude, de qualité de vie – tandis que les pollutions engendrées par les procédés de fabrication des panneaux

---

<sup>11</sup> Borraz Olivier, *Les politiques du risque*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 46.

<sup>12</sup> Bafoil François, *L'énergie éolienne en Europe. Conflits, démocratie, acceptabilité sociale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016.

<sup>13</sup> Baggioni Vincent, « Éviter la conflictualité des opérations d'aménagement : un savoir-faire des équipes-projets ? Étude comparative de deux parcs solaires », *Participations*, vol. 3, n°10, 2014, pp. 121-150.

photovoltaïques dénoncées par les associations environnementales constituent un argument d'ordre écologique. Le caractère intermittent de la production énergétique des éoliennes et du solaire photovoltaïque forme quant à lui un argument d'opposition d'ordre industriel critiquant la performance et l'utilité d'un tel dispositif. On peut ainsi souligner en ce qui concerne la méthanisation d'une part, l'éolien et le solaire photovoltaïque d'autre part, des convergences dans les catégories d'arguments et les justifications, même si chaque dispositif conserve ses singularités – les pollutions liées au solaire ne sont pas les mêmes que celles reprochées à la méthanisation, les nuisances associées à l'éolien diffèrent de celles dénoncées vis-à-vis de la méthanisation. On peut toutefois relever une superposition de certains arguments entre ces sources d'énergie renouvelable : l'éolien comme la méthanisation sont accusés d'entraîner une perte de la valeur des biens immobiliers.

Mais les spécificités du processus de méthanisation, et notamment son fonctionnement basé sur l'usage de la biomasse et son attachement aux mondes et aux activités agricoles, façonnent des inquiétudes proches de celles déjà relevées dans les controverses qui ont accompagné le développement de la filière biocarburant au cours des années 2000<sup>14</sup>. On observe effectivement dans le déploiement de ces deux sources d'énergie de fortes craintes vis-à-vis d'une concurrence dans l'usage des terres et d'une tension entre les activités de production agricole et de production énergétique<sup>15</sup>. Ainsi, comme l'explique Jacques Vernier : « *on a d'ailleurs accusé les cultures énergétiques d'être en partie à l'origine de cette crise [alimentaire mondiale de 2007-2008], en concurrençant les cultures alimentaires et en provoquant une flambée des prix des céréales. Cette flambée a pourtant eu d'autres causes* »<sup>16</sup>.

Si tels sont les arguments, justifications et enjeux de la controverse relative à la méthanisation, par qui, comment et avec quelles ressources se traduit-elle en conflit localement ?

## I.2. Acteurs et répertoires d'action de la contestation

Hormis le cas singulier de l'opposition au projet porté par la SCEA Les Nauds à Coussay-les Bois, dont l'ampleur paraît d'abord s'expliquer par l'objet central de la lutte, un projet de ferme-usine de 1200 taurillons (cf. Encadré 1 pp. 28-29), les mouvements de contestation des unités de méthanisation agricole présentent des caractéristiques communes qu'il convient d'exposer.

### I.2.1. Des oppositions très localisées, initiées par des riverains de l'unité

**À l'origine de la contestation, se trouvent généralement des riverains de l'unité à venir.** Se trouver à proximité du site envisagé pour l'implantation constitue un

---

<sup>14</sup> Dorin Bruno, Gitz Vincent, « Écobilans de biocarburants : une revue des controverses », *Natures Sciences Sociétés*, n°4, vol. 16, 2008, pp. 337-347.

<sup>15</sup> Hubert Marie-Hélène, « Nourriture contre carburant : Quels sont les éléments du débat ? », *Revue Tiers Monde*, vol. 211, n°3, 2012, pp. 35-50.

<sup>16</sup> Vernier Jacques, *Les énergies renouvelables*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017, p. 91.

facteur de mobilisation. Cette proximité n'est pas nécessairement affaire de distance mesurable en centaines de mètres entre l'habitat et l'unité. On peut certes craindre et refuser de voir l'unité depuis chez soi, ou lors de ses déplacements quotidiens et de ses promenades ; on peut craindre pour la valeur de ses biens immobiliers. Mais la riveraineté se définit plus largement au regard de la zone d'impacts du projet en termes de perception de possibles nuisances (odeurs, trafic routier), risques (explosion, incendie), atteintes à l'environnement (pollution de l'eau, de l'air et des sols) et donc, d'impacts qui menacent les aménités comme la réputation des communes concernées. De fait, comme tout projet susceptible d'apporter risques et nuisances, un projet d'unité de méthanisation vient jeter une ombre sur un territoire qui fait l'objet d'intérêts, d'expériences et d'attachements à la fois personnels et collectifs. Ainsi, un projet fabrique des riverains mais plus largement « un public » constitué de ceux qui s'estiment « affectés » et donc concernés par le projet de façon directe et immédiate ou indirecte et différée<sup>17</sup>. Si les opposants habitent généralement la commune d'implantation du projet, il arrive ainsi que la contestation soit initiée par des riverains qui ne sont pas (ou pas seulement) des administrés de la commune concernée, comme à Artigueloutan (64)/Sendets ou encore Saint-Julien (23)/Évaux-les-Bains. De fait, la mobilisation ne reste pas cantonnée aux frontières administratives des communes.

Les contestataires que nous avons rencontrés ont des profils divers, avec toutefois des récurrences significatives. Ainsi, ces hommes et ces femmes, se mobilisant parfois en couple, sont le plus souvent **propriétaires de résidences principales ou secondaires**. Si les porteurs et les élus disent être confrontés à l'hostilité de néo-ruraux (comme à Meilhan par exemple), les nouveaux habitants ne composent pas toujours l'essentiel des associations d'opposants. En certains endroits, se mêlent aux plus anciens des habitants qui ont trouvé de façon plus récente à accéder à la propriété en s'éloignant de la ville centre. Mais le profil des opposants est bien plus varié. Ainsi ce sont pour une part des enfants du pays, parfois filles ou fils d'agriculteurs de la commune ; pour une autre part, quand ils ne sont pas natifs de la commune, ils y résident, à titre principal ou secondaire, de longue date (plus de 20 ou 30 ans). Par ailleurs, ils sont majoritairement issus des classes moyennes et moyennes-supérieures, avec une part significative d'actifs ou de retraités du secteur public (enseignants, enseignants-chercheurs, salariés de la poste, technicien ou assistante de direction d'EDF-GDF, conducteur de bus, infirmière, assistante sociale,...). Ceux qui exercent ou ont exercé dans le secteur privé sont ingénieur (TotalÉnergies), agent immobilier, agent commercial, coiffeur. D'autres encore sont agriculteurs.

Certains des opposants étaient préalablement engagés dans le milieu associatif local ou syndiqués dans leur milieu professionnel. D'autres formes d'implication dans la vie locale sont repérables, tel cet opposant correspondant local pour la presse quotidienne régionale. D'autres encore ont ou ont pu connaître un engagement politique, qu'ils soient ou aient été conseillers municipaux, ou qu'ils aient un temps brigué un mandat. Mais les attitudes politiques ne semblent pas constituer un moteur de mobilisation, et la diversité des opinions l'emporte dans les collectifs. Ainsi comme le note Eliasoff<sup>18</sup>, pour agir en commun contre le projet, les opposants s'entendent plutôt pour ne pas politiser leur engagement, au sens partisan du terme, et ce d'autant que hormis dans quelques-uns des

---

<sup>17</sup> Dewey John, *Le public et ses problèmes*, Pau, Publications de l'Université de Pau/Farrago/Éditions Léo Scheer, Pau, 2003 (1<sup>ère</sup> éd. 1927).

<sup>18</sup> Eliasoff Nina, *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica, 2010 (1<sup>ère</sup> éd. 1998).



territoires observés, la couleur politique des maires, souvent « sans étiquette », n'est que peu identifiée. Surtout plusieurs opposants insistent sur le fait qu'ils ne sont « pas écolos à la base ». L'un d'eux précise qu'avant d'avoir été confronté au projet de méthanisation qui le concerne, il n'avait qu'une piètre opinion des citoyens qui se mobilisaient et protestaient. Il reconnaît désormais qu'il y a parfois de bonnes raisons de le faire.

## I.2.2. Logiques et répertoires d'action des mouvements de contestation

Dans leur grande majorité, nos interlocuteurs disent **avoir découvert l'existence du projet de façon fortuite**. Tantôt c'est par le « bouche-à-oreille » qu'ils disent avoir été informés : à la boulangerie, au marché, ... ou par des proches, des anciens collègues, parfois à distance de la commune, qui ont eu vent de l'arrivée d'un projet de méthanisation et les ont alertés. Les opposants de Sainte-Soulle ont quant à eux été alertés par des habitants de Villedoux, commune où devait initialement être implanté le projet, qu'ils avaient alors contesté. Tantôt, des riverains ont été intrigués par un panneau de permis de construire à l'occasion d'une promenade. D'autres encore datent la découverte du projet au moment du lancement des travaux. Le projet a pu faire l'objet d'une information dans le magazine municipal, d'une publicité à l'occasion de la campagne des municipales, d'une réunion publique, d'une enquête publique ou d'une consultation publique, mais les opposants insistent : la découverte est généralement perçue comme fortuite, hasardeuse, et de fait, crée la suspicion.

À la découverte du projet, leur premier réflexe a été généralement **de rechercher de l'information, en se tournant en premier lieu vers les maires, parfois directement auprès des porteurs de projet**. Ces premières sollicitations sont souvent décrites comme n'ayant pas eu de suite ou comme n'ayant pas permis d'obtenir des précisions utiles, accentuant les doutes et les craintes.

Un travail d'alerte des concitoyens s'engage alors, avec le plus souvent **une étape d'organisation en collectif ou en association**, ou quand c'est le cas, la mobilisation d'une association déjà existante comme à Coussay-les-Bois<sup>19</sup>. Les appellations retenues témoignent de partis pris divers, selon que l'association affiche son opposition au méthaniseur et/ou à la méthanisation (Collectif NoMéthane, Citoyens Anti-Méthanisation (CAMI) Pau Est, Collectif Stop méthaniseur Meilhan sur-Garonne) ou, plus fréquemment, qu'elle affiche un engagement pour la préservation de l'environnement (La Genête paisible, Association solinoise de protection de l'environnement/ASPE 17 ; Association de sauvegarde et de protection de l'environnement de Coussay-les-Bois et de sa région thermique (ASPEC) ; Bon air Pompaire ; Association De Protection Des Riverains et De L'Environnement Des Meilhanais /APREM 47 ; SOS Campagne 47 ; Bien vivre à Villeréal). Ces appellations ont pu fluctuer dans le temps à l'instar du Collectif Anti Méthanisation de Mourenx devenue l'Association pour un Environnement Propre et Sécurisé (AEPS).

Collectifs et associations ont pour **première vocation d'alerter et de mobiliser les habitants**, grâce aux ressources numériques (création de sites internet, blogs, pages Facebook, boucle WhatsApp), la distribution de tracts, notamment les jours de marché, l'organisation de réunions et de rassemblements sur la voie publique. La presse quotidienne régionale est également sollicitée, certains opposants privilégiant toutefois des

---

<sup>19</sup> Dans un seul cas, celui d'Allasac, l'opposition n'a pas donné lieu à la création d'une association.

médias alternatifs et/ou spécialisés dans les luttes environnementales pour s'informer comme pour donner de la visibilité à leurs arguments à leur lutte (Basta media, Mediapart, Splann<sup>20</sup>, Off Investigation<sup>21</sup>, La Galipote<sup>22</sup>) qu'ils jugent plus « indépendants » et « un peu plus contestataires ». Ainsi cet opposant estime-t-il que « *La Montagne maintenant ne joue plus trop le jeu. Il y a eu un article, c'était extraordinaire, on aurait cru que la journaliste de La Montagne était la communicante de la SAS et du groupe OPALE.* »

Si les collectifs comptent avec des effectifs d'adhérents modestes (d'une à quelques dizaines)<sup>23</sup>, **leur capacité à mobiliser peut aller au-delà des adhérents** à certains moments clé du processus de décision, en organisant des rassemblements lors d'un vote relatif au projet en conseil communal ou intercommunal, ou pour protester d'une décision – ou d'une absence de décision – devant une sous-préfecture, manifestations qui peuvent rassembler plusieurs centaines de personnes. L'usage des pétitions permet aussi de prendre la mesure de l'attention et du soutien sur lesquels ces collectifs peuvent compter. Ainsi, le Collectif No Méthane, opposé au projet Agriseudre Energie installé au Chay (17) a recueilli 390 signatures pour sa pétition publiée sur le site mesopinions.com (il en a manqué 110 pour pouvoir être diffusé dans la Newsletter de la plateforme), et sa page Facebook (dernier post en octobre 2022) affiche 291 *followers*. 300 signatures également pour une pétition lancée par les opposants de Villeréal. Surtout, la pétition lancée par SOS Campagne 47, sur ce même site mesopinions.com, a atteint 22 489 signatures en opposition au projet de méthaniseur envisagé sur la commune de Meilhan-sur-Garonne, désormais abandonné.

En complément des répertoires d'action qui servent à mobiliser leurs concitoyens, les associations d'opposants poursuivent les sollicitations à l'égard des élus, de tous niveaux – et notamment les candidats lors de campagnes électorales ou de visites officielles -, et ce tout autant pour **demander des comptes, rechercher de l'information – ou en apporter – que pour convaincre et faire pression**. Ainsi à Saint-Julien-la-Genête, les opposants ont adressé des courriers aux élus locaux, notamment aux maires concernés par les épandages du digestat, avant d'avoir remis ce même courrier au Président de la République en visite dans la Creuse. Dans certains cas, les opposants ont pu solliciter des rencontres directes avec les préfets et les services de l'État.

Ces sollicitations servent aussi à **trouver des alliés** capables de peser sur le processus de décision. Certains collectifs ont ainsi pu trouver l'appui de la confédération paysanne quand les organisations locales de la FNSEA affichent à l'inverse leur soutien aux agriculteurs méthaniseurs. Les fédérations locales de pêche sont par endroits également saisies. Plus largement, **des alliés sont recherchés du côté des associations environnementales de tout niveau**. En l'occurrence, si ces dernières peuvent venir, localement, conforter et soutenir les actions des collectifs de riverains, notamment au moment des recours en justice, elles apparaissent davantage en possibles relais qu'en pointe de la mobilisation. Il faut dire que leurs positions à l'égard de la méthanisation ne sont pas univoques, parfois en cours de construction. Ainsi, des associations affiliées à France Nature

---

<sup>20</sup> <https://splann.org/enquete-methanisation-bretagne/>

<sup>21</sup> Voir par exemple : « Méthaniseur de Pau : Les gros sabots de François Bayrou », <https://www.youtube.com/watch?v=e4kWbVWlqP8>

<sup>22</sup> Média présenté comme « le Canard enchaîné auvergnat ».

<sup>23</sup> Pour les plus nombreuses, on retiendra l'association à Villeréal qui revendique 60 personnes, et surtout l'ASPECT, à Coussay-les-Bois, qui dénombre 91 adhérents.

Environnement ne prennent pas les mêmes positions localement : la Sepanlog est plutôt en soutien du projet de méthaniseur de Villeréal, quand la Sepanso apporte son soutien aux opposants de l'unité implantée à Mourenx. Par ailleurs, les porteurs de Sainte-Soulle peuvent compter sur le soutien d'une association locale, Surgères Alerte, qui, opposée à l'éolien, estime à rebours la méthanisation agricole opportune.

De façon plus décisive, les collectifs locaux savent mobiliser la ressource que constitue le **Collectif National Vigilance Méthanisation (CNVM)**. Le site, les conférences, auditions, interventions dans la presse de son leader, Daniel Chateigner, sont particulièrement prisés, en particulier l'abonnement à la veille que le CNVM assure sur les études produites nationales comme internationales. Certains ont pu échanger directement avec ce dernier, comme cet opposant d'Allasac qui le décrit comme « quelqu'un qui nous a ouvert les yeux sur le système en lui-même. » À Meilhan, la venue d'un membre du bureau du CNVM à la rencontre des opposants est, aux yeux de la mairesse, l'élément qui a été décisif dans la tournure qu'a prise la contestation. À Villeréal, une opposante raconte qu'elle a pris rendez-vous avec D. Chateigner : « *il a passé 7h à m'expliquer la méthanisation, les avantages, mais aussi dans ce projet typiquement, ce qui est en train de se jouer.* »

Plus généralement, le site du CNVM est reconnu comme une ressource utile d'informations et de formation fournissant des capacités de contre-expertise. Si certains opposants, par qualification et expérience professionnelle (ingénieur, enseignant-chercheur...), disent ne pas avoir de mal à porter un regard aguerri et critique à l'égard de la méthanisation, le collectif national contribue pour les autres à leur **montée en compétences**. Par-delà la recherche d'informations relatives à l'unité qui les concerne, ils y puisent des connaissances et arguments relatifs à la méthanisation plus largement. Tous témoignent d'un important travail d'appropriation et de veille aussi bien quant aux enjeux qu'aux aspects techniques, réglementaires, économiques, environnementaux et à la question des impacts des méthaniseurs, à force de lectures (presse, rapports, études), d'échanges, de navigation sur les sites et réseaux numériques. Le recours à des experts est ainsi fréquent pour contribuer aux consultations publiques.

« On a fait étudier le dossier ICPE par des personnes compétentes (...pour...) monter le 1<sup>er</sup> dossier adressé à monsieur le préfet pour l'interpeller sur les risques et les problématiques que nous avons repérés dans le dossier du porteur de projet, donc les choses qui n'étaient pas conformes à l'arrêté ou qui constituaient un danger pour le territoire. » (Opposante Villeréal)

Il reste que si des contacts et échanges entre collectifs locaux peuvent avoir lieu, rien comme des actions de mobilisation conjointe, structurée, et s'appuyant sur le CNVM ne semble avoir été retenu jusque-là dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Aux actions de mobilisation, de construction d'une contre-expertise, de pression sur les élus et de recherche d'alliés s'ajoute dans une majorité des cas **le recours en justice (9 cas sur 12)**. Les opposants se tournent vers des avocats spécialisés bien identifiés, pour contester les projets sous l'angle du droit. Qu'il s'agisse d'attaquer les permis de construire, les autorisations d'exploiter, des éléments afférents à la construction ou aux aménagements connexes (ex. recours contre un remblais ou contre un tourne-à-gauche), ou enfin de cibler de possibles conflits d'intérêts entre les élus et les porteurs, les voies judiciaires paraissent les plus opportunes. Pour les opposants les plus déterminés, et pouvant en supporter le coût (parfois en faisant appel à un financement participatif comme à Coussay-les-Bois), les recours en contentieux auprès des tribunaux administratifs – parfois en correctionnelle – permettent, d'appels en appels, tout autant de sensibiliser aux

inconvenients et manquements perçus d'un projet que d'espérer l'emporter et avoir raison du projet. Ainsi à Coussay-les-Bois, l'association témoigne de 6 ans de recours et appels, avec un suivi des suites données aux décisions de justice : en avril 2023, constatant que les prescriptions du permis de construire ne sont pas respectées par le porteur du projet, censé interrompre les travaux au 15 mars 2023 – l'association a organisé une mobilisation devant la sous-préfecture de Châtelleraut. Comme cette autre opposante l'indique, s'il le fallait, la Cour européenne serait saisie en dernière instance, car « on a tout notre temps. »

Enfin, si les collectifs d'opposants insistent pour souligner que les moments procéduraux de participation du public sont souvent passés inaperçus ou tardivement découverts, certains ont pu par endroits **participer à des réunions publiques**. Parfois dans le cadre des consultations publiques, parfois lors de réunions à l'initiative des élus, des services de l'État ou des porteurs. Ces réunions publiques sont décrites par les porteurs et les élus comme « houleuses », « violentes », à l'ambiance de « lynchage ». De leurs côtés, les opposants jugent que ces moments d'échange ont rarement apporté de réponses à leurs interrogations. De fait, rares sont les opposants qui témoignent d'échanges et de dialogue avec les porteurs de projet. Ce n'est pas toujours faute d'une offre de rencontre de la part de ces derniers. Les porteurs ont pu proposer des visites d'unités déjà en fonctionnement, ont organisé des temps de communication, se sont dits à disposition pour toute rencontre et répondre à toutes questions, mais bien des opposants, de façon générale, se tiennent plutôt à distance. À Saint-Julien, les opposants ont ainsi refusé de signer la charte de bon voisinage proposée par les porteurs du projet. Plus généralement, dans l'esprit des opposants, il n'y aurait rien à attendre du dialogue, ni d'ailleurs des visites proposées. « Moi j'ai refusé d'y aller [à la visite]. Je n'aime pas bien être captive de ce genre de manipulation. La manipulation de la communication, je connais bien. Déjà on nous dit : "on vous emmène gratuitement", donc moi, ça, c'est pas mon truc. Si j'y vais, je prends ma voiture mais je ne me fais pas acheter. Je ne veux pas aller visiter quelque chose qui n'aura absolument aucun rapport avec ce qui va se faire ici, tout en nous tenant le discours : "vous voyez, vous n'avez pas de souci à vous faire, ici ça se passe très bien, tout le monde est content". Mais non, aucun rapport, je ne voulais pas me prêter à ce genre de manipulation. » (Opposant, Saint-Julien). À Villeréal, une opposante est bien allée visiter une unité voisine, mais estime qu'elle « n'avait rien à voir » avec celle envisagée sur sa commune.

Ces réticences sont par endroits levées à la mise en fonctionnement de l'unité, quand les associations repensent leur rôle en termes de suivi et de vigilance, et consentent alors aux visites et au dialogue, comme à Mourenx.

Encadré 1 : *L'opposition singulière au projet de la SCEA Les Nauds de Coussay-les-Bois*  
(<http://asso-aspect.over-blog.com/notre-association.html>)

Dans notre périmètre d'étude, l'opposition au projet de la SCEA se distingue des autres mobilisations par sa durée et son ampleur, compte tenu d'un contexte tout à fait singulier. L'unité de méthanisation n'est que l'un des éléments d'un projet de ferme-usine destinée à l'élevage de 1200 taurillons – qui compte aussi avec une unité de compostage-, projet constituant le cœur de la contestation.

À l'initiative de la mobilisation, l'association ASPECT avait été créée en 2003, pour, à l'époque, « faire cesser les importantes nuisances olfactives générées par un centre de compostage et subies par les riverains. » Ce premier combat avait été gagné avec la fermeture de ce centre situé sur le site d'enfouissement des déchets (CET SITA) de Saint-Sauveur. L'association AS-

PECT s'est imposée ensuite comme une interlocutrice reconnue par les acteurs locaux, endossant un rôle de vigie et de « surveillance active » autour des enjeux de protection de l'environnement.

Aussi en 2015, à la découverte du projet de ferme-usine portée par la SCEA Les Nauds et envisagée sur le site du Centre de compostage dont elle avait eu raison, l'association s'oppose à son installation estimant le « risque de pollution majeur », et ce aux côtés du maire de la commune de Coussay-les-Bois. En 2016, l'association ASPECT crée le Collectif d'opposants à la ferme-usine de Coussay-les-Bois avec 12 autres structures : la mairie de Coussay-les-Bois, l'association Vals de Gartempe Creuse Anglin (VGCA), Vienne Nature, Les Amis de la terre, la Confédération paysanne, Biocoop, UFC Que choisir, Vienne Agrobio, ATTAC Vienne. La capacité de mobilisation de l'association, qui compte 91 adhérents en 2021, et avec elle, du collectif, est de fait importante et fédère 47 élus du territoire. Si de 2015 à 2022, plusieurs actions en justice (y compris au tribunal correctionnel pour l'arrachage illégal de haies, pour lequel le porteur du projet a été condamné en janvier 2023) n'ont pas empêché le lancement des travaux, la mobilisation ne faiblit pas : après des actions de blocage du chantier, le Collectif a organisé une manifestation le 27 avril 2023 devant la sous-préfecture de Châtellerauld pour y déposer une pétition contre la ferme-usine ayant recueilli 53 765 signatures.

De fait, estimant se heurter « à la complaisance des tribunaux et à l'insouciance de la préfecture », c'est d'abord contre ce projet agro-industriel que le collectif dit devoir « encore agir. Tous ensemble nous pouvons faire bouger les lignes de cette politique hors-sol en stoppant les travaux de cette prochaine usine d'engraissement intensif. Pour sauver le bien vital qu'est la ressource en eau d'un territoire, pour préserver l'image d'une région thermale et pour en finir avec cette politique agricole qui néglige la qualité. » Un argumentaire serré concerne bien l'unité de méthanisation (<https://www.collectifcoussay.fr/actualite/methanisation/>) et retient tout particulièrement « l'incompétence » du porteur de projet. Mais nous retiendrons que dans ce cas de figure, le ressort de la capacité de mobilisation tient tout autant à l'implantation et l'expertise de l'association ASPECT qu'à l'enjeu au cœur de la lutte qui va bien au-delà des aspects controversés de la méthanisation agricole.

## Conclusion

Qu'il s'agisse des arguments, du profil des opposants, de son processus de développement, de ses répertoires d'action, la contestation des projets d'unité de méthanisation agricole ne présente pas de singularités par rapport à d'autres « conflits de proximité », définis par P. Melé comme « des situations mettant en jeu des résidents mobilisés pour le contrôle de leur espace proche<sup>24</sup>. » Si, comme on l'a vu, cette notion de proximité ne renvoie pas à des frontières objectivables, on notera que contrairement à certains conflits retentissants, les oppositions suscitées par les projets d'unité de méthanisation agricole demeurent très localisées. Au moment de l'enquête, en région Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs, ce type de projets ne s'accompagne ni de grands rassemblements, ni d'occupation, ni de mobilisation collective d'acteurs extra-territoriaux. Comme ce fut le cas, pour la période récente, à Sainte-Soline et le conflit des bassines ou comme c'est régulièrement le cas autour des projets de la filière nucléaire ou encore des oppositions contre les « Grands Projets Imposés et Inutiles ». La conflictualité que suscitent ces projets demeure localisée, et d'une intensité relative, même si la capacité d'action des associations d'opposants peut s'avérer efficace pour retarder, voire bloquer le développement d'un projet.

---

<sup>24</sup> Melé Patrice (dir.), *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 7.

Une explication de la conflictualité sous le seul angle de son caractère NIMBY ne saurait toutefois suffire<sup>25</sup>. On l'a vu, les contestataires entendent bien défendre leur bien et leur bonheur privés, face à ce qu'ils entrevoient comme un équipement nuisible et/ou à risque, au plan technologique, environnemental, social ou économique : dévaluation des propriétés, menaces sanitaires, nuisances olfactives, augmentation du trafic routier, accroissement à l'entre-soi social, détérioration de la tranquillité publique...les projets sont combattus au regard de maux divers perçus comme pouvant affecter de façon directe les populations. Pour les contestataires, le combat s'imposerait d'autant plus que le projet incriminé ne leur offre ni contrepartie satisfaisante ni externalités positives. On le sait, l'interprétation en termes de NIMBY est généralement envisagée comme un ressort de délégitimation de la contestation<sup>26</sup>, confortant l'idée d'une séparation morale entre défense des intérêts particuliers et poursuite de l'intérêt général : dès lors que les opposants peuvent reconnaître le bien-fondé des unités de méthanisation, et de la méthanisation en général, mais souhaiteraient les voir réaliser ailleurs, loin de chez eux, cela renforce l'accusation d'égoïsme. La disqualification est par ailleurs exacerbée par la formule « syndrome NIMBY » qui est de nature à pathologiser la réaction des contestataires. Dans l'esprit des promoteurs de la méthanisation, les opposants exprimeraient des demandes « irrationnelles », et seraient animés par des angoisses infondées. De fait, une représentation contradictoire est perceptible comme le remarque Jobert : « *Le syndrome NIMBY dessine donc la figure d'un opposant à la fois rationnel-utilitariste et irrationnel-pathologique, à la fois capable de faire un calcul rationnel de ses gains et pertes et, en même temps, incapable de fonder ce calcul sur des bases rationnelles.* »<sup>27</sup>

Il faut pourtant se méfier de toute lecture réductrice. Bien des travaux en sciences humaines, politiques et sociales contribuent à éclairer un phénomène plus complexe qu'il n'y paraît. D'abord, dans un état de droit démocratique, la défense de son bien privé et de sa tranquillité constitue un droit incontestable. La Cour européenne des droits de l'homme reconnaît d'ailleurs régulièrement la légitimité des revendications singulières à un environnement sain et non dénaturé. Il est légitime de faire valoir le fait qu'avant d'être les riverains de tel ou tel équipement en devenir, les populations concernées ont une expérience singulière d'un territoire, soit un mode d'appropriation de l'espace vécu qui

---

<sup>25</sup> Bourdin Sébastien, « Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation », *L'espace politique* [en ligne], n°38, vol. 2, 2020.

<sup>26</sup> Du côté des acteurs en faveur du projet, la dénonciation du syndrome NIMBY ne se limite pas à décrire le mobile de la contestation – défendre des intérêts singuliers, le projet pouvant être jugé acceptable mais implanté ailleurs -, elle est aussi disqualifiante pointant l'absence de civisme des opposants. Une telle appréciation se trouve aussi parfois du côté des chercheurs. Cf. Maillebouis Christian, « NIMBY ou la colère des lieux. Le cas des parcs éoliens », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 11, n°2, 2003, pp. 190-194 : « Notre société a développé un monde rural bicéphale. L'exode rural a favorisé la venue de riches "Ru.Ro." (*NB : rurbains rouspéteurs*) mobiles qui n'admettent aucun changement dans les lieux qu'ils ont investis jusqu'à plusieurs dizaines de km de leur résidence. Qu'un projet de parc éolien pointe avec l'agrément, voire l'indifférence, des gens du pays et se soulèvent des associations de défense du paysage très circonstancielles et localement peu représentatives. » L'auteur qualifie ces associations d'« élitistes » et poursuit : « L'égoïsme de ces anti-éoliens est flagrant. Ces populations aisées, à la consommation énergétique au-dessus de la moyenne nationale, prônent des mesures conservatrices qui amèneront inévitablement une transformation radicale de leur environnement chéri dans quelques dizaines d'années. Mais, ils ne seront sûrement plus là pour le voir ayant porté ailleurs leur quête d'absolu qu'ils oublient si vite dans leur quotidien citadin... » (pp. 193-194).

<sup>27</sup> Jobert Arthur, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 2, n°42, 1998, p. 68.

passer par les sens, à la fois pratiques et subjectifs<sup>28</sup>. Aussi, la réaction NIMBY est-elle liée à une certaine expérience de la riveraineté : un projet ne vient pas seulement porter atteinte à un bien privé, à un environnement de proximité, à un système de relations sociales, ... il est perçu comme niant l'expérience même des habitants et leur capacité à maîtriser leur cadre de vie. Aussi n'est-il pas rare de voir du côté des associations de défense une volonté de réhabilitation de l'attitude NIMBY au motif que préserver son expérience de toute atteinte néfaste et résister aux sacrifices de ces intérêts singuliers sont bien des libertés démocratiques, et qu'à ce titre, contester les projets dont on s'estime victime, combattre pour demander réparation, constitue une réaction et un mode d'action collectif légitimes. Comme le dit cette opposante : « une attitude NIMBY, oui bien sûr ! ». Il peut y avoir par ailleurs une réelle rationalité à l'argument du « ailleurs peut-être mais pas chez moi » si l'on admet que tous les espaces ne se valent pas<sup>29</sup>.

Reste une première singularité : le statut d'énergie renouvelable de la méthanisation agricole. Dans le moment politique et social actuel, les conflits de proximité qui impliquent les projets vantés pour leur contribution à la transition énergétique doivent compter avec l'embarras des contestataires. À la différence des mouvements locaux de contestation des « grands projets inutiles et imposés », capables de mobiliser acteurs et associations par-delà ceux des territoires d'implantation<sup>30</sup>, le risque redoublé de délégitimation est perçu par les contestataires qui s'efforcent alors de démontrer les contradictions inhérentes à la méthanisation au plan environnemental. La conflictualité est ici proche de ce qui s'observe sur l'éolien<sup>31</sup>, même si en l'occurrence, le sujet de la méthanisation est moins visible, comme sont moins visibles les mouvements de contestation qui la concernent. Du fait sans doute d'une absence de politisation, pour l'heure, de ces oppositions, à la différence de ce qui s'observe en matière d'éoliennes<sup>32</sup>. Sans préjuger de la portée d'une possible politisation, on retiendra surtout que si par bien des aspects, tant au regard des arguments et régimes de justifications que des logiques d'action des opposants, les conflits relatifs aux unités de méthanisation agricoles présentent des caractéristiques proches de bon nombre de conflits de proximité, l'embarras manifeste à s'opposer à des projets relevant d'énergies renouvelables, instruments valorisés dans les politiques de transition écologique peut expliquer la dimension très localisée et la difficulté à mobiliser par-delà les contextes territoriaux, en dépit du fort investissement en matière de contre-expertise et de montée en généralité.

---

<sup>28</sup> Rui Sandrine, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2004.

<sup>29</sup> Trom Danny, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, n°1, vol. 49, 1999, pp. 31-50.

<sup>30</sup> Comme ce fut le cas en 2023 autour des projets de LGV Lyon-Turin ou de l'autoroute A69 Toulouse-Castres. Voir notamment : Collectif des plumes dans le goudron, *Résister aux grands projets inutiles et imposés. De Notre-Dame-Des-Landes à Bure*, Paris, Textuel, 2018.

<sup>31</sup> Dechezelles Stéphanie, *Bataille rangée sur le front éolien. Sociologie des contre-mobilisations énergétiques*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2023.

Voir par exemple, cet article de *Reporterre*, 25 juin 2021 : <https://reporterre.net/Le-RN-et-les-Republicains-confisquent-le-debat-sur-l-eolien>. On notera toutefois que lors du débat à l'assemblée nationale relatif aux énergies renouvelables, le 15 décembre 2022, une députée LFI de la Creuse s'est exprimée de façon critique à l'égard de la méthanisation<sup>32</sup>, suscitant des réactions des représentants de la filière agricole du département (FDSEA, JA, Chambre d'agriculture) annonçant vouloir porter plainte contre la députée pour ses propos anti-méthanisation.

Enfin, une seconde singularité peut être soulignée. La qualité des porteurs de ces projets d'unités agricoles nourrit des arguments autour de la trop relative maîtrise des agriculteurs d'une technologie perçue comme à risque. Cette appréhension se nourrit des représentations à l'égard des acteurs du monde agricole, souvent en décalage avec la réalité du métier. Les agriculteurs sont de surcroît perçus comme n'étant pas pleinement légitimes et responsables pour jouer un rôle dans la transition énergétique et écologique attendue. La réduction de leurs projets à une pure défense d'intérêts particuliers et corporatistes participe alors de cette tendance à la dé-légitimation des porteurs.

Ceci étant, il nous faut envisager la façon dont les controverses et les logiques d'action se déploient dans des contextes spécifiques, dès lors que non seulement toutes les unités de méthanisation ne font pas l'objet de conflit, et que l'intensité des oppositions paraît dépendre de facteurs qu'il faut maintenant explorer.

## II. Les ressorts de la conflictualité

Dès la sélection des cas d'études, le parti pris a été de retenir des projets qui faisaient l'objet d'oppositions et des projets pour lesquels ce n'était pas le cas. Parmi les 12 projets ayant connu des oppositions, il est possible par ailleurs de distinguer d'une part, ceux pour qui le conflit a peu ou pas entravé le développement et qui sont désormais en fonctionnement, et d'autre part, ceux qui sont particulièrement entravés, voire abandonnés. On distinguera ainsi :

**3 projets actuellement en fonctionnement qui se sont développés sans susciter de contestation** : Pouchiou Énergie à Astaffort (47), Beauséjour Biogaz à Madaillan (47) et BiométhaBéarn à Espéchède (64) ;

**6 projets ayant connu des oppositions, désormais en fonctionnement** : Bioénergies 123 à Peyrat-de-Bellac (87), Agriseudre Énergie à Le Chay (17), BioBéarn à Mourenx (64), Métha Bessandière à Pompaire (79), Meth'Alassac à Alassac (19), Condat Énergie verte à Condat-sur-Trincout (24) ;

**6 projets ayant connu des oppositions avec une incidence significative sur leur avancement** : BioMéthaGaronne à Meilhan-sur-Garonne (47), projet abandonné ; Methagenete à Saint-Julien-la-Genête (23), Méthagri Pau Est à Artigueloutan (64), Méthadoux à Sainte-Soulle (17), projets toujours en développement, parfois de longues dates ; Geneste Biogaz à Villeréal (47) et SCEA Les Nauds à Coussay-les-Bois (86) en phase de construction.

La mise en perspective de ces différentes familles de cas permet d'engager l'exploration des facteurs de conflictualité.

### II.1. Que nous apprennent les projets sans opposition ?

Les unités de méthanisation, aujourd'hui en fonctionnement, qui ont connu un processus de développement sans heurts présentent des caractéristiques communes qu'il convient d'exposer.



D'abord, **l'unité de méthanisation est portée par un regroupement d'agriculteurs de la commune, « enfants du pays »**. Qu'il s'agisse d'un GAEC familial ou constitué de voisins et amis, les agriculteurs à l'initiative du projet sont des descendants de familles d'agriculteurs, implantées sur la commune depuis plusieurs générations. Les porteurs sont ainsi intégrés à la vie du village et bénéficient d'un capital d'autochtonie, source de confiance. C'est le cas à Astaffort, où le porteur rappelle que « ce qui a fait notre force, c'est que nous, ça fait 100 ans qu'on est sur le village, on avait déjà des vaches laitières, ça paraissait la suite logique de ce qu'on faisait déjà. On l'a présenté comme ça, et c'était la vérité. » Ce que confirme le maire de la commune qui estime que « l'acceptabilité » du projet a été « plus facile » dès lors que la famille, installée depuis plusieurs générations, impliquée dans le milieu associatif local, « est connue et reconnue sur la commune pour avoir rendu des services. » Le maire retient d'ailleurs l'engouement de la population lors de l'inauguration de l'unité. Il perçoit qu'« il y a une fierté même je dirais de beaucoup d'Astaffortais que ce projet ait pu sortir parce que ça produit un équivalent gaz pour au-delà de la population d'Astaffort – c'est injecté dans le réseau de gaz public – et donc du coup ça montre quand même l'en-avant si vous voulez du village et en particulier des porteurs de projet. »

Ensuite, **l'unité est localisée sur le site de l'exploitation agricole d'un ou des porteurs du projet**. À Madaillan comme à Espéchède, le site est de surcroît à distance du bourg et donc des habitations. Pour le porteur de Biométhabéarn, à Espéchède, il y a là un facteur indéniable d'acceptabilité du projet. En l'occurrence, en 2000, bien avant les premières réflexions relatives à la méthanisation, il constitue le GAEC avec deux autres voisins, alors éleveurs de vaches laitières, pour mutualiser leurs biens, faciliter la mise en conformité aux nouvelles normes et pour dégager du temps personnel, familial et social. À cette occasion, la décision est prise de se regrouper sur un même terrain, propriété du GAEC, à la sortie du village, avec un objectif : mettre à distance les nuisances générées par l'activité agricole. À Astaffort, en revanche, l'unité est située sur le site de la ferme la plus proche du centre-bourg, « pratiquement intégrée à la vie et l'urbanisation du village », à proximité de quelques centaines de mètres d'un lotissement. Contrairement aux deux autres projets, il s'agit de surcroît d'une unité de méthanisation « d'envergure, semi-industrielle », plus importante que l'intention initiale.

Quelles que soit leur taille et l'option retenue (2 de ces projets ont opté pour l'injection, 1 pour la cogénération), ces unités ont en commun de **reposer sur un « circuit court »** tant en ce qui concerne le gisement des intrants (résultant essentiellement de l'exploitation agricole détentrice de l'unité) que pour l'épandage des digestats (pouvant desservir d'autres agriculteurs mais dans un rayon de proximité). Étant à souligner également la nature mixte des intrants, à la fois lisier et fumier des exploitations, déchets et résidus des activités céréaliers et CIVE en cohérence avec l'activité de l'exploitation. Tous sont éleveurs de vaches laitières – ou l'ont été, le GAEC d'Espéchède ayant arrêté la production de lait, pas assez rémunératrice et face à un déficit de main-d'œuvre, pour se consacrer à l'élevage de génisses ; certains d'entre eux sont aussi céréaliers. Pour nos interlocuteurs, les externalités négatives sont ainsi limitées ou inexistantes. Ils avancent par ailleurs que les installations ont permis de limiter les inconvénients de leurs exploitations, en particulier les mauvaises odeurs de l'épandage du fumier, dont pouvaient se plaindre leurs concitoyens. De fait, l'assentiment de la population aurait ainsi été facilité. Et ce alors même qu'elle n'en tire pas ou peu de bénéfices directs au plan de la production énergétique. Ainsi à Espéchède, le biogaz ne bénéficie pas aux habitants de la commune, mais

aux foyers de Morlaas, au moyen d'une canalisation qui a été financée à 60% par le GAEC et à 40% par GRDF. Au moment de la construction de cette canalisation, les porteurs avaient bien essayé de défendre le principe de dérivations vers les habitants de leur village, ce qui a été refusé par GRDF. Ils ont en revanche obtenu, en guise de compensation, que les travaux permettent l'enfouissement d'une ligne à haute tension après avoir convaincu ENEDIS et GRDF d'abord réticents.

Par ailleurs, **l'unité a fait l'objet d'un soutien de l'équipe municipale, et plus largement de représentants et instances politiques aux échelles intercommunales, départementales et régionales.** Ainsi à Astaffort, le développement du projet a été « poussé au tout début par le département, par un ancien conseiller départemental du coin », ainsi que par l'agglomération d'Agen, partenaire du projet, et la région, confirme le maire, par ailleurs salarié de la CCI 47. De la même façon, à Espéchède comme à Madaillan, chacun des projets est passé « comme une lettre à la poste » du côté de l'équipe municipale.

L'implication et le soutien de *Territoire énergie*, le syndicat départemental d'électricité et d'énergie, accompagné par GRDF, ont aussi été décisifs pour le projet d'Astaffort. Et l'opposition de la Chambre d'agriculture 47, hostile à la méthanisation, n'a pas entravé le cours du projet. À Espéchède, les porteurs ont pu bénéficier du soutien et de l'accompagnement de Méthan-Action, jugé précieux.

Soutenus et bien accompagnés, ces projets ont passé les épreuves d'autorisation et de décision sans difficulté particulière, qu'il s'agisse de l'obtention des permis de construire, du statut d'installations classées protection de l'environnement (ICPE) le cas échéant, et ce dans des délais ordinaires.

**Enfin, on notera que le développement du projet s'est accommodé d'une publicité conforme au strict nécessaire.** À Espéchède, les porteurs ont rencontré la mairesse, qui les a invités à venir présenter le projet devant le conseil municipal. Ils ont indiqué aux élus que si les habitants avaient des questions, ils étaient à leur disposition. Il n'y a pas eu d'autres moments d'information. Méthan-Action incitait pourtant les porteurs de projet à faire des réunions publiques. L'exemple du porteur du projet installé dans la commune voisine de Pardies-Espietat (64), projet dont ils se sont pourtant inspirés, aurait pu conduire à adopter un même modèle de communication. Mais pour le porteur, cela se transforme toujours en « lynchage », comme à Nousty (64). Ils ont donc choisi d'être discrets. De son côté, le porteur d'Astaffort indique qu'il n'y a pas eu de présentation publique spécifique du projet, « le bouche-à-oreille » ayant suffi, selon lui, à faire circuler l'information. Il y a bien eu une enquête publique, mais « qui n'a pas déplacé grand monde », se souvient le maire. Au lancement des travaux, la gêne occasionnée et l'expression d'inquiétudes ont en revanche appelé l'organisation d'une réunion publique à l'initiative du maire et du porteur. À cette occasion, des interrogations ont pu s'exprimer, ainsi que des doutes comme ceux d'une « parisienne bobo écolo [...] extérieure au village. » Mais l'échange public a permis de répondre aux interrogations, et visiblement de convaincre.

Comme l'observe Camguilhem en Occitanie<sup>33</sup>, une telle configuration (unités développées sur le site de l'exploitation agricole par des enfants du pays soutenus par l'équipe municipale) est de l'avis des personnes rencontrées de nature à faciliter le développement de la méthanisation agricole. Pour le maire d'Astaffort, il n'est pas exclu non plus que le projet soit sorti « au bon moment », à la fois compte tenu du contexte de crise énergétique en bonne place à l'agenda politique et médiatique en raison des conséquences de la guerre menée par la Russie à l'Ukraine. « Bon moment » encore, avant ce qu'il perçoit comme la structuration des oppositions contre la méthanisation à l'échelle nationale. Dans ces petites communes à vocation agricole, nos interlocuteurs s'accordent aussi pour considérer que contrairement à ce qui peut se passer ailleurs, l'absence ou la très relative présence de « néo-ruraux » expliquerait l'absence de contestation.

Pourtant, suffit-il pour un projet de relever de ces mêmes caractéristiques pour éviter la contestation ? Il convient donc maintenant de nous intéresser aux ressorts de la conflictualité.

## II.2. Contextes et facteurs de conflictualité

### II.2.1. Des contextes et des hommes

Parmi les cas étudiés, deux projets dans la même configuration – ou une configuration proche – que ceux d'Espéchede, Madaillan et Astaffort, ont suscité des oppositions : le projet d'Allasac et celui de Villeréal. Ces deux cas nous permettent d'explorer plus avant deux ressorts de la conflictualité.

**À commencer par la qualité des porteurs du projet et des relations interpersonnelles.** À Allasac, l'unité contestée est portée par un groupement de 4 agriculteurs, et implantée sur le site de l'exploitation de l'un d'eux, à distance du centre bourg. Cette unité reposant sur le principe de l'injection, désormais en fonctionnement, est venue s'ajouter à une unité installée préalablement, de production par cogénération, qui n'avait pas suscité d'opposition. Au lancement des travaux, la contestation a été initiée par les voisins les plus proches, propriétaires d'un terrain mitoyen accueillant un élevage de chevaux. Un membre de la famille, agent immobilier, est ainsi à l'origine d'un recours et a pu mobiliser quelques habitants, perçus par le maire comme étant extérieurs de la commune<sup>34</sup>, les habitants du centre-bourg paraissant assez indifférents au conflit. Dans ce cas, le maire insiste : « Sur le fond, ce n'est pas le procès du méthaniseur et de ses risques, ce sont des questions de terres. » Il comprend le conflit comme relevant d'« une querelle de propriétaires terriens », un conflit de personnes revendiquant chacun une forme d'attachement à la terre.

Interpréter les ressorts de la conflictualité en insistant sur des tensions interpersonnelles n'est pas rare du côté des porteurs et élus rencontrés. La jalousie à l'égard de la réussite d'Untel, les luttes de pouvoir entre « coqs de village », les querelles entre familles d'agriculteurs, se transmettant de génération en génération, le mauvais caractère ou la

---

<sup>33</sup> Camguilhem Sarah, « Contestation civique des unités de méthanisation agricole, une mise en discussion publique des risques », *Les enjeux de l'information et de la communication*, n°18, vol. 3, 2018, pp. 161-170.

<sup>34</sup> Le maire indique que la réunion publique organisée à l'initiative des services de l'État, en présence du sous-préfet, de la directrice de la DDT a surtout attiré des habitants d'autres communes environnantes.

mauvaise réputation d'un porteur, peuvent ainsi être avancés comme des éléments d'explication des tensions. Ils sont de fait des adjuvants des conflits sans doute à ne pas occulter pour leur compréhension. D'ailleurs, les travaux en psychologie environnementale, comme les analyses et conseils en matière de gestion de la conflictualité prennent bien en compte cette dimension<sup>35</sup>.

De fait, que les porteurs de projet soient des enfants du pays ou bien implantés localement ne suffit pas. Le capital d'autochtonie pouvant d'ailleurs susciter plutôt la méfiance que la confiance, la proximité réactivant des histoires anciennes, voire accentuant l'incompréhension vis-à-vis du silence à l'égard du projet. De ce point de vue, par endroits, des opposants ne s'expliquent pas qu'un porteur du projet, duquel ils sont proches depuis l'enfance, n'ait pas cru bon de les informer plus tôt.

Parmi les 12 projets étudiés qui ont connu et connaissent encore pour certains des oppositions, un seul déroge à cette modalité de portage : le projet de Fonroche Biogaz, désormais dans le giron de TotalÉnergies, à Mourenx. Tous les autres sont bel et bien des projets initiés par des agriculteurs ou des groupements d'agriculteurs, implantés localement. Les groupements sont de tailles variables (de 3, 9-10, 25 à 70 personnes ou entités). Pour les contestataires, des regroupements importants comme à Peyrat-de-Bellac seraient le signe d'une envergure démesurée du projet, alors considéré comme relevant d'une logique industrielle. Mais, le nombre peut aussi signifier la solidité d'un partenariat, et d'une coopération permettant la viabilité et l'intérêt du projet pour le territoire. Un tel regroupement peut aussi être vu comme une façon de ne pas démultiplier des unités de méthanisation sur un même territoire. Reste que si l'envergure du projet, on l'a vu, est un élément retenu dans les arguments des opposants – les contestataires opposant ainsi volontiers la pertinence des petites unités de méthanisation implantées sur le site d'une exploitation aux projets industriels –, la taille des projets n'est pas pleinement significative pour expliquer la conflictualité. Cet argument est d'ailleurs avancé sans nécessairement de liens avec les caractéristiques objectives des projets, même s'il revient à dénoncer la logique énergiculture versus la logique autonome dans le parti pris initial des projets. Dans notre périmètre d'étude, deux projets ont en revanche une dimension industrielle objective : le projet implanté à Mourenx porté par Fonroche Biogaz/TotalÉnergies et celui de Coussay-les-Bois, projet adossé à celui d'une ferme usine (cf. Encadré 1 pp. 28-29). Mais on retiendra à ce stade que des unités d'envergure modeste font bien l'objet d'une conflictualité importante.

À dire vrai, la variété des projets au cœur des conflits oblige à interroger les effets des contextes. Et ce sous un double angle.

D'abord, il faut souligner que l'analyse des données de caractérisation socioéconomiques, démographiques et politiques des communes concernées ne permet pas d'identifier des facteurs objectivables de la conflictualité relatifs aux contextes territoriaux (cf. Annexe 1). Rien de saillant dans les données quantitatives d'autant plus qu'à l'exception de Mourenx au cœur du bassin de Lacq, les projets sont généralement implantés dans des petites communes, à dominante rurale. On notera toutefois qu'il faut pouvoir apprécier

---

<sup>35</sup> **L'étude Méthasocio, financée par l'ADEME et portant sur le terrain breton**, propose une analyse du rôle et de l'importance des facteurs humains et sociaux lors de l'élaboration, de la conception et de la mise en œuvre de projets de méthanisation agricole associant d'autres acteurs territoriaux. Depoudent Caroline, Anzalone Guilhem, Boudes Philippe, Mazaud Caroline, 2020, *Méthanisation territoriale : facteurs sociaux de réussite* (<https://bibliothèque.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5771-methanisation-territoriale-facteurs-sociaux-de-reussite.html>).

en propre certains effets des politiques de développement quand les communes sont dans la périphérie d'une agglomération (ex. La Rochelle, Royan, Pau, Agen) avec des dimensions propres aux enjeux du péri-urbain ou de l'agri-urbain (cf. III.2.1.).

De façon plus significative, on retiendra que dans certaines communes des conflits préalables ou en cours portant sur des enjeux de débats jugés plus centraux dans la vie des habitants paraissent jouer dans l'attention accordée aux controverses suscitées par les projets de méthanisation, et donc aux capacités de mobilisation des opposants. Ainsi, à Allasac, le maire estime que le vrai sujet de conflit dans cette commune agricole, située dans la périphérie de Brive-la-Gaillarde – qui gagne de nouveaux habitants et rajeunit comme en témoigne la création d'une classe maternelle et de nouveaux locaux pour le collège –, c'est l'usage de pesticides dans la culture des pommes. Dans les années 2010, les habitants ont d'ailleurs créé l'association Allasac ONGF sur ce sujet. L'acmé de la crise en 2014 a conduit les services de l'État à s'impliquer et à accompagner les acteurs locaux, avec une charte de bonne conduite en cours d'élaboration. Le sujet reste au cœur de tensions et fait l'objet d'un dialogue constant. De même qu'à Mourenx, le maire insiste pour indiquer que le méthaniseur « n'est pas un sujet. » Dans cette commune aux deux visages, avec deux églises, deux équipes de football et deux identités distinctes entre l'ancien bourg et la ville nouvelle, c'est dans cette dernière que le sujet le plus sensible se pose : la démolition de la Tour des célibataires, grand immeuble d'habitat collectif.

Surtout, les effets mémoire peuvent expliquer que des conflits se déclenchent dans un territoire et pas dans un autre. L'issue de conflits antérieurs peut laisser des traces. Dans certains cas, c'est bien à l'occasion de luttes antérieures que des associations se sont structurées et ont gagné en légitimité dans le système d'action local, a fortiori quand elles ont une victoire à leur actif, comme à Coussay-les-Bois (cf. Encadré 1 pp. 28-29).

Si les facteurs humains, l'envergure des projets, les contextes et les effets mémoires peuvent constituer des ressorts de la conflictualité sans être partout ni toujours pleinement explicatifs, un facteur paraît plus décisif : le site d'implantation de l'unité.

## II.2.2. Une implantation de l'unité en site propre

Dans son étude relative à 90 projets de méthanisation dans le Grand-Ouest, Bourdin établit que le développement de ces projets rencontre davantage de difficultés en zones rurales qu'en zones urbaines, et ce contrairement à son hypothèse de départ. Ce résultat le conduit à conclure que l'implantation dans une zone industrielle est un facteur de réussite des projets<sup>36</sup>. En ce qui concerne notre étude, on notera pourtant que les 4 projets envisagés en zones industrielles ou en zones d'activités ont tous fait l'objet d'oppositions. Et ce de façon contre-intuitive dans l'esprit des porteurs et des promoteurs des unités.

Ainsi dans le bassin de Lacq, le maire est d'autant plus enclin à considérer que l'unité de méthanisation est un « non-sujet » qu'elle est implantée dans un site déjà industriel, un tel équipement ne dénotant en rien dans le paysage environnant, en pleine reconversion. Il a du mal à être convaincu par les arguments des opposants dès lors que les populations devraient être habituées, et au fond tolérer, des nuisances et risques propres à toute zone industrielle, et ce d'autant qu'un méthaniseur présenterait moins d'externa-

---

<sup>36</sup> Bourdin Sébastien, « Concertation, localisation, financement. Analyse des déterminants du déploiement de la méthanisation dans le Grand-Ouest français », *Économie rurale*, vol. 3, n°373, 2022, pp. 61-77.

lités négatives que d'autres installations (par exemple à l'origine des émanations de nitrate d'ammonium). Le fait que pour une grande part la population soit liée par l'emploi de la ZI devrait aussi, dans son esprit, minimiser les appréhensions et oppositions. Pour les opposants au projet BioBéarn, qui perçoivent bien le potentiel de disqualification que cet argument comporte, cette contradiction ne serait qu'apparente : le projet de méthanisation est un projet en trop et leur sensibilisation préalable aux nuisances et aux risques justifierait ce combat (nous y reviendrons en III.3.1.). De la même façon, à Sainte-Soulle, le terrain pressenti pour accueillir l'unité de méthanisation est situé à l'extrémité d'une zone d'activités, le long d'une route nationale, terrain défendu par les porteurs et les représentants de l'agglomération comme étant le plus à distance d'habitations, mais surtout comme pouvant s'intégrer plus aisément sur un site qui compte déjà avec des entrepôts. Le maire de la commune, opposé au projet, a proposé un terrain alternatif en limite de la commune voisine qui concernerait alors d'autres habitations, mais surtout qui serait « en rase campagne », proposition jugée dilatoire par les promoteurs du projet. Ainsi à l'instar du cas étudié par Camguilhem<sup>37</sup>, l'implantation d'une unité dans une zone d'activités économiques n'empêche en rien la contestation. Et ce contrairement à ce que suggèrent certains opposants aux unités implantées sur des terrains agricoles.

**C'est en réalité plus généralement l'implantation d'une unité sur un site propre, donc hors d'une exploitation agricole des porteurs, qui apparaît comme un facteur significatif de conflictualité** (10 projets/12 sont ainsi concernés). Les porteurs savent la difficulté d'ailleurs à identifier et acquérir des parcelles pertinentes au regard des différentes réglementations (PLU, sites classés, espaces protégés), de la proximité aux habitations, des possibilités et de la distance de raccordement au réseau de distribution de gaz, du positionnement à l'égard des producteurs d'intrants et de la zone d'épandage pressentie, et bien sûr des coûts. En dehors des zones d'activités économiques, les friches et les sites non exploités pour l'agriculture sont privilégiés. Mais quelles que soient leurs caractéristiques, les sites propres identifiés ont tous fait l'objet d'opposition. Et ce à front renversé : les contestataires peuvent mettre en cause tout autant une implantation dans un espace à la destination productive – au motif que *le projet est de trop* –, qu'une installation dans un espace naturel ou agricole, jusque-là préservé et donc se trouvant dénaturé par *le projet en trop*. De ce point de vue, on l'a dit, tous les espaces n'ont pas la même valeur, une valeur appréciée de façon différenciée selon les opposants et promoteurs des projets, et mise en regard de celle plus globale des aménités de la commune et du cadre de vie.

Si l'option d'une implantation en site propre apparaît comme un facteur significatif de conflictualité, c'est bien parce qu'elle vient compliquer certains des arguments et justifications des projets, en particulier ceux qui relèvent de la défense du circuit-court intégré et de l'absence d'externalités négatives. Elle donne prise ainsi à une analyse des projets susceptible de placer leurs promoteurs face à des contradictions que les opposants ne manquent pas de relever comme on l'a vu.

C'est aussi parce qu'elle vient potentiellement semer le trouble dans le jeu politique local.

---

<sup>37</sup> Camguilhem, *op. cit.*

### II.2.3. Opposition, réserve et ... zizanie dans le milieu politique local

La réception et les prises de position à l'égard des projets par les maires et plus largement les acteurs politiques locaux jouent également un rôle important, voire décisif, dans l'explication de la conflictualité. Mais là encore, la diversité des cas de figure est à souligner, ce qui exclut de pouvoir établir une loi générale en la matière. Trois cas de figure peuvent ainsi être distingués.

Le premier est celui des maires qui s'opposent, ou ont pu s'opposer, aux projets aux côtés de leurs administrés contestataires, parfois soutenus par d'autres élus du territoire. C'est le cas à Coussay-les Bois, à Peyrat-de-Bellac et à Sainte-Soulle. La singularité du cas de Coussay-les-Bois (cf. Encadré 1 pp. 28-29) explique l'unanimité des élus locaux mobilisés en premier lieu contre le projet de ferme-usine, et ce depuis le lancement du projet en 2015. À Peyrat-de-Bellac comme à Sainte-Soulle, suite aux élections municipales de 2020, des équipes opposées au projet de méthaniseur ont ainsi retiré le soutien municipal préalable sur lequel pouvaient compter les porteurs. Ces prises de position ont bien une efficacité propre, en relais des collectifs d'oppositions – voire en intégrant les collectifs comme à Coussay-les-Bois –, qu'il s'agisse des délibérations municipales, des recours ou surtout des votes dans les instances intercommunales. Ainsi, ces oppositions politiques sont-elles source de fortes tensions au sein du système politique local, y compris au sein d'une même force partisane, comme c'est le cas au sein de la communauté d'agglomération de La Rochelle. Ainsi, en 2020, la décision de vendre une parcelle de la zone d'activités aux porteurs de projet, prise en conseil communautaire a constitué une « déflagration » au sein de la majorité. « Cela a été extrêmement compliqué, violent, au point de décrocher une partie de notre majorité qui est devenue une nouvelle opposition. À partir de là, on est entré dans un schéma de confrontation avec le maire de Sainte-Soulle, mais aussi avec quelques autres maires, qui par le jeu de la solidarité, soutiennent systématiquement cette position. » Cette fragmentation de la majorité, autour de ce projet d'unité de méthanisation, a de fait des implications plus globales notamment pour avancer dans l'élaboration et la validation du PCAET. Par-delà la question du projet de méthaniseur, ces tensions révèlent des conceptions différenciées du rôle et des compétences des intercommunalités, les maires des petites communes estimant que l'agglomération, en dépit de sa compétence en la matière, ne peut aller à l'encontre de leurs avis<sup>38</sup>.

Le deuxième cas de figure est celui, inverse et singulier, de maires co-porteurs des projets. C'est le cas à Saint-Julien-la-Genête, où le maire agriculteur est membre du groupement à l'initiative du projet. Face à la contestation, le rôle de l'édile s'avère inconfortable d'autant que les contestataires ne manquent pas de souligner le conflit d'intérêts. Cette accusation d'une trop grande proximité entre premiers magistrats et porteurs de projet, d'une connivence problématique, est d'ailleurs exprimée en d'autres territoires avec des mises en cause qui peuvent aller jusqu'au recours. Pour les élus interrogés, la proximité réelle entre « enfants du pays », qui constitue pour eux une source de confiance à l'égard des porteurs, ne devrait pas entacher leur probité, d'autant que les décisions notamment sur les permis de construire procèdent de processus et de règles de droit.

---

<sup>38</sup> Sur ce thème, on verra l'article de : Frinault Thomas, « Intercommunalité versus communes : actualité des luttes d'institution autour de l'appropriation municipaliste des institutions coopératives françaises », *Revue Gouvernance*, vol. 19, n°1, 2022, pp. 103-126.

Enfin, un troisième cas de figure, non exclusif des deux autres, est à prendre en compte. Certains de nos interlocuteurs avancent une interprétation du conflit en termes de concurrence politique. Les opposants à l'unité instrumentaliserait ainsi le projet à des fins partisans et/ou de compétitions électoralistes, y compris au sein d'une même force politique, de façon manifeste ou latente. C'est le cas à Mourenx, selon le maire. Par ailleurs, si à la différence des conflits relatifs à l'éolien, il ne semble pas qu'il y ait une politisation de la méthanisation, à l'échelle locale, certains élus ne manquent pas de décoder les ressorts de la contestation en ces termes. Avec, comme le dit la mairesse de Meilhan, une confusion : elle estime ainsi que les oppositions ont été d'autant plus vives que le projet a été compris comme étant à l'initiative de l'équipe municipale. Dans la Creuse, les opposants rencontrés insistent aussi sur cette dimension politique partisane pour éclairer tant les prises de positions des élus que les conduites électorales des contestataires. Rappelant que les promoteurs de la méthanisation étaient localement plutôt des élus et électeurs de En marche et du RN, quand les opposants seraient plutôt de droite et de gauche traditionnelles, à Évaux-les-Bains, les électeurs ont voté massivement pour la France insoumise au 2<sup>e</sup> tour des élections législatives, dans une commune traditionnellement de droite. « Moi je vois dans l'association, il y a des gens que je connais très bien qui sont engagés LR depuis très longtemps, ils ont fait campagne pour la candidate France Insoumise à cause du méthaniseur » (Opposant Saint-Julien-la-Genête).

#### II.2.4. Vertus et misères de la culture du silence

On l'a vu, la qualité du processus de publicisation, de décision et d'accompagnement du projet est mise en cause par les contestataires qui insistent sur la suspicion que génèrent le silence et l'absence d'information ou l'information tardive relative aux projets. Pour beaucoup, il est problématique que les projets soient découverts alors « que tout est déjà ficelé, décidé » (opposant Saint-Julien-la-Genête). Un sentiment de « trahison » est parfois avancé dès lors que dans les configurations villageoises, il est incompréhensible et suspect que les porteurs et les élus aient pu détenir des informations sans les partager.

« La réunion a été très tendue parce que les gens de la commune et des petits villages environnants se sont sentis complètement trahis [...] parce qu'ils apprennent que la SAS est constituée depuis 2016 et on les tient informés en décembre 2021. Et ils découvrent qu'ils ont très peu de temps pour se retourner, pour contester. Comment vous avez pu pendant 5 ans monter tout ça sans nous concerter avant ? [...] Il y avait un double agacement : de la population, mais aussi des autres agriculteurs qui n'étaient pas au courant et qui étaient opposés au projet. » (Opposant, Saint-Julien-de-la-Genête)

« On a appelé la mairie qui ne nous a pas répondu sur le projet en lui-même, donc presque une peur des pouvoirs publics de nous annoncer ce qui allait arriver. Donc ça crée un sentiment assez négatif auprès des populations. » (Opposant Allasac)

Certains opposants incriminent alors ce qu'ils qualifient de « culture du silence » et d'« omerta », dans des configurations où l'espace de la contestation est étroit compte tenu du poids de l'unanimité villageoise et de la grande proximité sociale entre les acteurs. Le manque de « courage » ou la tentation de faire « l'autruche » perçus chez les maires, n'aurait d'égale que les réticences des habitants à s'engager.



« Ici il y a une culture du silence, il y a une culture du "on bouge pas, on revendique pas, on se met pas en opposition" parce qu'on sait jamais, on peut avoir besoin du Maire, on peut avoir besoin du conseiller départemental, donc on ne dit rien. » (Opposant Saint-Julien –de-la-Genête)

Surtout, les limites et défauts des procédures réglementaires sont incriminés, en particulier celles qui accompagnent la publicisation des projets et la participation du public. Comme l'indique cet opposant, « nous, l'enquête publique, on ne l'a pas vue passer. » En matière de consultation ou d'enquête publiques, la majorité des opposants rencontrés pointent les griefs récurrents en la matière<sup>39</sup> : affichages et annonces trop discrètes, période inappropriée (en juillet) et durée trop courte, complexité des dossiers, attitude des commissaires enquêteurs, trop faible prise en considération des observations consignées dans les registres... Ces défauts expliquant selon eux la faible participation des administrés aux temps d'enquête, faiblesse redoublée par la crainte de « représailles. » Ainsi à Saint-Julien, une opposante indique que lors de l'enquête publique, « très peu de personnes y sont allées parce qu'ici c'est un petit village, le Maire est impliqué dans la SAS, vous voyez la difficulté. Heureusement, il y avait un site de l'État. »

Si l'absence de publicité n'empêche pas que des projets ne se déroulent sans heurts, on peut retenir que dans le cas de projets implantés en site propre, l'attente d'une information et d'une communication est bel et bien réelle, tout comme l'aspiration pour les opposants à pouvoir débattre de l'opportunité du développement des projets. C'est un fait : bien des sondages et enquêtes auprès des Français mesurent une demande sociale de participation aux décisions qui les concernent<sup>40</sup>. Dans la pratique, on sait aussi la grande ambivalence de ces aspirations participatives. Les débats publics organisés par la CNDP<sup>41</sup>, et surtout les enquêtes publiques, peinent souvent à mobiliser. Une vieille enquête de 1988 indiquait ainsi que 6% des personnes interrogées avaient déjà participé à une enquête publique, certains commissaires enquêteurs évaluant à 85% la part des enquêtes publiques qui se déroulent sans ou presque sans public.<sup>42</sup> Selon Graber, la participation aux enquêtes publiques concernerait « moins de 1% des électeurs des collectivités territoriales directement impliquées. »<sup>43</sup> Il y voit d'ailleurs la preuve que cette procédure,

---

<sup>39</sup> Blatrix Cécile, « Vers une « démocratie participative » ? Le cas de l'enquête publique », in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 299-313.

<sup>40</sup> Ainsi dans un sondage réalisé en décembre 2021 par l'IFOP pour l'association *Décider ensemble*, 84% des sondés estiment que les citoyens doivent prendre une part plus importante dans les processus de décision politique en France. Le fonctionnement démocratique serait par ailleurs amélioré pour 49% d'entre eux si était utilisé le recours aux référendums locaux et nationaux ou encore, pour 48% d'entre eux, si la prise de décision locale était adaptée à la singularité de chaque territoire. Un autre sondage réalisé à la même période par Opinion Way pour *État d'esprit* révèle que 83% des sondés estiment que l'on devrait « faire plus de démocratie participative, car les citoyens ont à apporter à la vie publique. » Tout en jugeant, à 68% que « cela ne sert à rien, on ne tient pas compte de nos avis » ou encore que 58% estiment que « nous avons des élus pour administrer la vie publique, chacun son rôle. » Parmi les propositions jugées utiles pour un meilleur fonctionnement démocratique, on retiendra celle qui concerne « des obligations plus fortes des collectivités territoriales pour associer les citoyens à des projets locaux » (79%)

<sup>41</sup> L'enquête de la CNDP publiée en janvier 2022 (réalisée en octobre 2021 par People Vox) nous apprend que 15% des sondés disent avoir déjà participé à un débat public ou à une concertation publique (une même enquête réalisée en 2014 révélait déjà cette même mesure.) Par ailleurs, 65 % des personnes sondées pourraient en être des publics potentiels à l'avenir, soit parce qu'elles ont l'intention de participer prochainement, soit qu'elles seraient prêtes à le faire si elles étaient sollicitées, ou si elles savaient comment s'y prendre ou vers qui se tourner.

<sup>42</sup> Blatrix Cécile, 1996, *op.cit.*

<sup>43</sup> Graber Frédéric, *Inutilité publique. Histoire d'une culture politique française*, Paris, Amsterdam, 2022, p. 28.

caractéristique d'une culture politique française, n'a jamais été vraiment pensée pour constituer un véritable espace de discussion publique permettant aux observations des populations d'infléchir les avis des commissaires enquêteurs, et ce même après la réforme de 1983, qui avait vocation à « démocratiser » les enquêtes publiques. De fait, pour les contestataires, c'est aussi l'engagement des services et autorités étatiques qui est mis en cause, qu'ils soutiennent sans réserve les projets ou qu'ils affichent une neutralité et une distance qui interrogent.

Si la publicisation n'est pas nécessairement une obligation réglementaire selon la nature des projets, et qu'en l'occurrence, ces projets ne sont pas au sens strict publics, l'attente de débat public reste réelle. Comme l'indique cet opposant, « ce que j'aurais aimé, si vous voulez, c'est que dans un premier temps, on vienne nous consulter. (...) Dès le premier jour, il y a un dysfonctionnement total qui ne peut qu'engendrer ce qui s'est passé derrière, et ce qui se passera encore aujourd'hui et dans les années futures. » (Opposant Allasac).

Du côté des porteurs de projet, la discrétion est souvent préférée pour différentes raisons. D'une part, il s'agit pour eux de ne pas prêter le flanc à des oppositions, surtout quand ils estiment devoir compter avec une mauvaise image du métier et des griefs à l'égard de certaines de leurs pratiques. Par ailleurs, ils estiment qu'il ne sert à rien de communiquer en phase de développement des projets, alors même que les incertitudes qui pèsent sur l'opportunité et la faisabilité des unités sont encore fortes, et qu'ils sont pour certains eux-mêmes en cours d'appropriation et d'apprentissage. C'est donc souvent pour être en mesure de montrer une parfaite maîtrise des unités de méthanisation que bien des porteurs diffèrent le moment de la communication. Pressentant parfois les difficultés – il n'y aurait que des coups à prendre à se présenter en réunions publiques –, ils espèrent aussi que l'assentiment s'imposera, une fois toutes les étapes politiques et réglementaires d'autorisation validées, le projet pouvant alors se prévaloir à la fois de sa légalité et de sa légitimité. On notera enfin que si les porteurs ne sont pas enclins à communiquer, ce n'est pas faute d'avoir reçu des recommandations en ce sens de la part des certaines structures qui les accompagnent (par exemple le syndicat départemental d'énergie ou le dispositif régional). Si ces conseils restent vains, c'est sans doute parce que ces acteurs ne proviennent pas du monde agricole mais le plus souvent du monde énergétique. Cela semble expliquer l'absence de crédit accordé le plus souvent à l'enjeu que constituent la communication et la concertation en amont. C'est aussi parce qu'il arrive que les bureaux d'études qui accompagnent les porteurs sont parfois eux-aussi réticents en matière de dialogue public. Tout comme les élus rencontrés, car comme le dit ce maire, « on n'a pas intérêt à faire trop de bruit », car cela « excite les antis ».

De fait, lorsqu'il y a eu réunions publiques et communication, c'est davantage sur le mode de la gestion de crise, une fois la contestation lancée. Avec les difficultés de toute communication de crise. Pour les porteurs et les élus locaux les plus confiants et les plus convaincus du bien-fondé des projets, l'exercice a pu, pour une part, lever les interrogations et les craintes. Parfois, comme au Chay (17), la production d'une étude, en l'occurrence sur les nuisances olfactives, a permis d'estomper le conflit. Pour d'autres ces moments de confrontation, redoutables, sont plutôt vécus comme justifiant la culture du silence : puisque l'irrationalité, la mauvaise foi, l'irrespect dominant à leurs yeux, le dialogue serait vain.

Dans certains cas, hors obligation réglementaire, les porteurs se sont bien engagés à mettre en place des comités de suivi. Avec la mise en fonctionnement des unités, ces scènes comme le dialogue constant (à l'instar de ce qui se passe à Mourenx au sein du

comité de suivi du bassin de Lacq), conduisent les associations contestataires à réorienter leur action, s'engageant dans un rôle de vigie citoyenne.

### II.2.5. Des capacités d'opposition différenciées

Si l'implantation en site propre des unités, les oppositions ou tensions au sein des milieux politiques locaux et l'absence ou les limites des modalités de publicisation et de dialogue accompagnant les projets participent ensemble, pour une bonne part, à expliquer la conflictualité, il faut aussi souligner que les capacités d'action différenciées des opposants permettent de comprendre la plus ou moins grande efficacité des oppositions à contrecarrer l'avancée d'un projet.

Nous n'y revenons pas : la ressource que constitue le CNVM est un élément clé. Et tous les collectifs locaux n'en font pas le même usage. Surtout, la capacité à supporter le coût financier des recours en justice peut faire la différence, tout comme la capacité à tenir sur la durée, compte tenu du temps long des procédures. Il faut aussi pouvoir faire face aux ripostes des porteurs de projet qui peuvent demander des comptes pour recours abusifs et manques à gagner, ce qui peut être dissuasif. En regard, l'efficacité d'un recours à obtenir l'abandon ou à freiner l'avancée d'un projet dépend aussi des risques que peuvent supporter les porteurs de projet à se lancer sans attendre que les recours soient expurgés. Si Fonroche Biogaz/TotalÉnergies peut assumer, avec le soutien de ses assureurs, de construire le projet sans attendre, la plupart des porteurs ne peuvent prendre ce risque. Les projets les plus entravés à ce jour (à Artigueloutan, à Sainte-Soulle), après 10 à 15 ans de développement, sont dans cette situation.

La disparité des capacités d'opposition s'articule également à la formalisation des intérêts défendus par les collectifs, autrement dit « *l'ensemble des biens matériels et idéels dont le groupement entend assurer la protection par son action juridique et sociale* »<sup>44</sup>. Deux formes de construction de la cause collective à défendre se distinguent dès lors nettement. On constate dans un premier temps une mobilisation pour un « intérêt local ponctuel. »<sup>45</sup> Les riverains à l'initiative des collectifs opposés à l'implantation de la méthanisation agissent bien « *pour la protection directe de leur propre bien ou de ses conditions de jouissance* »<sup>46</sup>. L'absence *a priori* d'informations et de connaissances à l'égard des dispositifs de méthanisation, par ailleurs partagée à l'échelle nationale<sup>47</sup>, tend à construire l'opposition d'abord contre le méthaniseur porté et prévu au sein de la commune. Ainsi, les pétitions déjà mentionnées (I.2.2.) visent explicitement à contrecarrer « l'unité de méthanisation sur Le Chay »<sup>48</sup> ou « l'implantation d'une usine de méthanisation sur le territoire

---

<sup>44</sup> Lascoumes Pierre, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994, p. 229.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>46</sup> *Ibidem.*

<sup>47</sup> Commandé par l'association FranceGaz – le syndicat professionnel de l'industrie gazière française –, un sondage IFOP publié en décembre 2022 indique que 50% des personnes interrogées n'ont jamais entendu parler du gaz renouvelable, et 35% ne savent pas précisément ce dont il s'agit. Cf. IFOP, *Les Français et la perception des gaz verts*, Paris, 2022, 19 p.

<sup>48</sup> <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/contre-unite-methanisation-chay-impact-environnemental/75055>.

de Meilhan-sur-Garonne »<sup>49</sup>. Toutefois, l'appropriation dans le temps des informations délivrées par le CNVM et la familiarisation aux controverses scientifiques et techniques afférentes à la méthanisation peut conduire à une transformation de la cause collective. On peut ainsi observer dans un second temps, mais de manière non systématique, un élargissement des intérêts défendus vers d'autres problèmes environnementaux. Cet élargissement se couple d'une part à un déplacement dans l'interprétation du problème – du méthaniseur en particulier à la méthanisation en général – et d'autre part à la diversification des actions menées. Ainsi, l'association Bien vivre à Villeréal organise des événements de sensibilisation aux ressources naturelles et à l'environnement local « pour que les gens comprennent qu'il fallait mieux protéger notre environnement et justement lutter contre ce type de projet qui n'était pas du tout favorable à son équilibre et à son avenir » (Opposante Villeréal).

L'attention aux « carrières » des collectifs contestant les projets de méthanisation permet de mieux saisir le processus de montée en compétences, réel, qui est un mécanisme important pour saisir la persistance de la conflictualité. Saisies dans leurs intérêts singuliers, les populations opèrent à la fois stratégiquement et cognitivement un détachement par rapport à la logique NIMBY et s'efforcent de monter en généralité. En adoptant des registres argumentaires articulant intérêts singuliers et bien commun, et s'efforçant d'envisager les enjeux écologiques, socioéconomiques, territoriaux à une échelle plus vaste et sur un temps long, les contestataires gagnent en capacité réflexive. Par ailleurs, la montée en généralité s'appuie sur des ressources multiples (juridiques, scientifiques, médiatiques...) mobilisées au sein de réseaux d'acteurs qui en se structurant et en trouvant des alliés gagnent en capacité d'action. S'engager dans un conflit de proximité peut constituer alors l'amorce de mobilisations collectives instituant un acteur social incontournable dans le processus de conduite et d'implantation des projets.<sup>50</sup> De ce point de vue, les mouvements de défense locaux ne sont jamais aussi efficaces que lorsqu'ils parviennent à construire une échelle de revendications articulant intérêts singuliers et intérêt général, et ce comme tout mouvement social.

## Conclusion

Si bien des facteurs peuvent jouer, ensemble ou séparément, pour expliquer les conditions qui favorisent l'émergence de la conflictualité, on retiendra surtout que la cristallisation vient systématiquement lorsqu'une implantation en site propre de l'unité est envisagée. De fait, les conflits autour de la méthanisation agricole viennent rappeler qu'en dépit des justifications qui accompagnent le déploiement de ces projets, leur inscription à l'échelle locale doit compter avec les représentations, aspirations, expériences, intérêts des populations et des acteurs locaux, comme avec les rapports sociaux qui structurent les systèmes d'action territoriaux, publics et institutionnels, comme privés et professionnels.

Aussi, ce qui semble généralement avoir manqué, ce sont des espaces de communication et de dialogue qui, sans constituer une réponse miracle, peuvent à l'amont des processus de développement, de décision et de réalisation constituer une issue utile pour les interrogations, les craintes et les différends relatifs aux intérêts en présence et aux

---

<sup>49</sup><https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/sauvons-nos-campagnes-face-methanisation/106746>.

<sup>50</sup> Rui Sandrine, *op. cit.* ; Della Porta Donatella, Piazza Gianni, *Voices of the Valley, Voices of the Straits. How Protest Creates Communities*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2008.

représentations différenciées du territoire, comme aux controverses d'experts. Dans un contexte où la tension s'accroît entre l'exigence du débat public et la nécessité de répondre à l'urgence des transitions énergétiques et écologiques, et où au nom de la simplification administrative et de l'efficacité, des réformes récentes sont venues transformer – voire restreindre<sup>51</sup> – les modalités de consultation publique (lois ESSOC, ELAN et ASAP<sup>52</sup>), l'enjeu est pourtant bien de pouvoir concilier ces deux exigences.

Cela paraît d'autant plus nécessaire que la filière méthanisation est en construction, configurant un système d'action complexe au sein duquel la place des agriculteurs méthaniseurs est incertaine. Et ce *a fortiori* dans un moment politique et social, où, plus largement, la question du déploiement territorial des énergies renouvelables vient buter sur les capacités d'action proprement politiques.

### III. Les méthaniseurs agricoles : quelle place pour quelles transitions ?

Les conflits suscités par les projets de méthanisation posent **des questions plus générales sur l'enjeu commun au centre des désaccords : la transition écologique et énergétique, ses acteurs, ses procédures démocratiques et ses modalités de déploiement à l'échelle locale**. Deux sujets d'achoppement apparaissent particulièrement saillants : le rôle des agriculteurs-méthaniseurs et l'(in)adaptation des énergies renouvelables au territoire d'implantation.

#### III.1. La légitimité contestée des agriculteurs-méthaniseurs

##### III.1.1. De quels modèles de méthanisation parle-t-on ?

L'étude des projets portés à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine montre de manière implacable toute **l'hétérogénéité des unités de méthanisation agricole**. En effet, la grande diversité de ces unités, de leur usage et de leur fonctionnement tant sous l'angle technique, économique, social et politique, rend plus approprié et pertinent l'utilisation du terme des « mondes de méthanisation » pour décrire et analyser ce secteur d'activité. Cette diversité est particulièrement perceptible si l'on s'arrête temporairement sur le critère du dimensionnement des unités. Un continuum s'esquisse alors, borné d'un côté

---

<sup>51</sup> Blatrix Cécile, Gérardin Noé, « Vers une démocratie participative "low cost" ? », in Cécile Blatrix, Jacques Méry (dir.), *La concertation est-elle rentable ? Environnement, conflits et participation*, Versailles, Éditions Quæ, 2018, pp. 171-198.

<sup>52</sup> *Loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC)*. Mise en place d'une expérimentation de la consultation électronique pour les enquêtes publiques – Bretagne et Hauts de France (3 ans), visant à substituer une procédure de participation par voie électronique dès lors que le projet, plan, programme aura fait l'objet d'une concertation préalable avec garant. *Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)* comportant des mesures de clarification ou de simplification relatives à la participation du public. *Loi n° 2020-1525 du 5 février 2020 pour l'accélération et la simplification de l'action publique (ASAP)* dont l'article 25 laisse la faculté au préfet, pour les projets soumis à autorisation mais ne nécessitant pas de procéder à une évaluation environnementale, de choisir entre le recours à l'enquête publique pendant 15 jours ou à la participation du public par voie électronique pendant 30 jours.

par les micro-installations adjacentes aux exploitations agricoles et de l'autre par les infrastructures plus imposantes situées sur des sites propres. Les réalités sociales distinctes façonnées par ces différentes catégories, associées aux logiques d'action et aux représentations qu'elles suscitent, font l'objet d'un nombre croissant de recherches dans le champ académique et professionnel visant à dégager plusieurs axes taxinomiques.

Les unités de méthanisation agricole (UMA<sup>53</sup>) se dégagent tout particulièrement des autres catégories d'unité<sup>54</sup> en raison de leur forte proportion dans l'ensemble du parc national<sup>55</sup> et de leur place spécifique dans les études prospectives concernant l'avenir de la filière biogaz. En effet, un rapport publié par l'ADEME en 2013, réalisé conjointement par le bureau d'étude Solagro et le cabinet de conseil Inddigo, indique que « *le gisement global mobilisable à 2030 pour la méthanisation a ainsi été évalué à 130 millions de tonnes de Matière Brute soit 56 TWh d'énergie primaire en production de biogaz. Il est composé à 90% de matières agricoles* »<sup>56</sup>. Le dynamisme envisagé vis-à-vis de la filière biogaz semble dès lors largement porté par le déploiement territorial de ces UMA. Ces dernières ne constituent néanmoins pas une classe homogène. On observe au contraire une grande diversité d'unités réalisées qui rend nécessaire l'utilisation de critères de classification aptes à décrire plus finement ces mondes de la méthanisation agricole. En effet, outre la nature des structures porteuses des projets et l'origine des intrants (Figure 1<sup>57</sup>), on peut également classer les UMA selon leurs capacités de production et leur mode de valorisation énergétique du biogaz<sup>58</sup>, leur dimensionnement, les contraintes et les risques encourus ou encore les motivations et attentes à l'égard du projet lui-même.

---

<sup>53</sup> Les UMA concernent donc les unités mobilisant une part de déchets agricoles comme intrants, que les porteurs de projet soient des acteurs agricoles ou non.

<sup>54</sup> Le Ministère de l'Écologie propose la typologie suivante : les unités de traitement de boues de stations d'épuration des eaux usées (STEP), les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), et les unités de méthanisation de déchets non dangereux ou de matières végétales brutes - entrée « Biogaz » sur le site du ministère, voir <https://www.ecologie.gouv.fr/biogaz>. Toutefois, cette dernière catégorie au sein de laquelle s'inscrivent les projets de méthanisation agricole réunit une trop grande disparité d'unités pour être opérationnelle dans notre analyse.

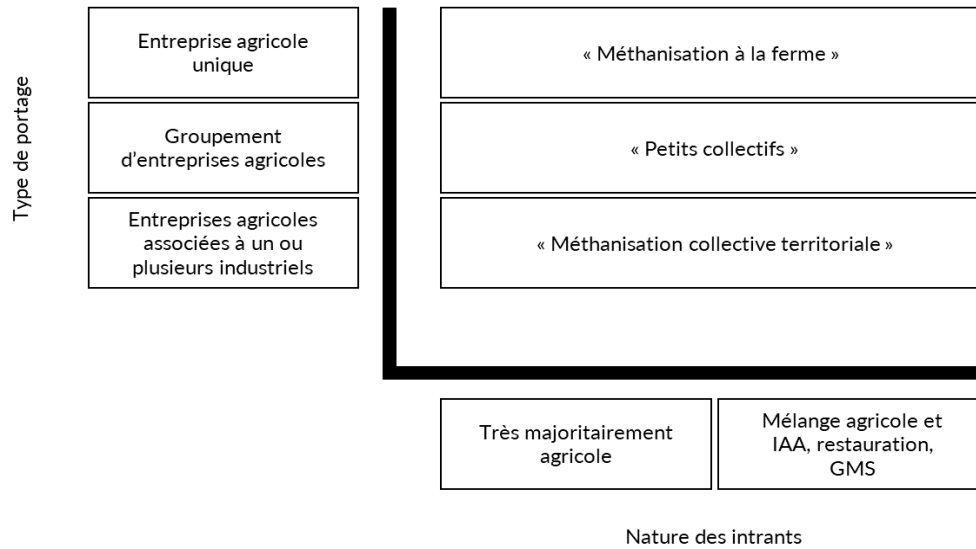
<sup>55</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, on compte 1088 unités de méthanisation agricole sur les 1308 unités en fonctionnement, soit 83% de l'ensemble du parc, voir ADEME & Observ'ER, *Chiffres clés du parc d'unités de méthanisation en France au 1<sup>er</sup> janvier 2022*, Angers, Paris, 2022, 59 p.

<sup>56</sup> ADEME, *Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation*, Angers, 2013, p. 80.

<sup>57</sup> Couturier Christian, « Méthanisation agricole : quelle rentabilité selon les projets ? », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. 3, n°12, 2013, p. 73.

<sup>58</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 58% des unités de méthanisation valorisaient leur biogaz sous forme de cogénération, 28% sous forme d'injection et 14% sous forme de chaleur seule, voir ADEME & Observ'ER, *loc. cit.*

**Figure 1 : Typologie des unités de méthanisation agricole**



Ainsi, et de manière convergente avec Couturier (auteur de la Figure 1), Berthe, Fautras, Grouiez et Issehnane ont élaboré trois catégories d'UMA : la micro-méthanisation agricole, la méthanisation d'agriculteurs uniquement en collectif ou individuel, et enfin la méthanisation agricole avec une participation extérieure dans laquelle les agriculteurs sont majoritaires au capital. Les auteurs et autrices proposent aussi la catégorie des unités territoriales, ces projets de collectivités pouvant inclure des agriculteurs minoritaires<sup>59</sup>.

Cette diversité des modèles est éclairante sur la réalité de ces mondes de la méthanisation agricole. Le mode de valorisation de l'énergie en cogénération ou en injection, les différentes modalités d'association entre agriculteurs et avec des partenaires extérieurs, les motivations des porteurs divisées entre logique de soutien à l'exploitation agricole et diversification des activités professionnelles déterminent en partie la localisation des unités, le soutien d'autres acteurs économiques locaux ou encore la légitimité de l'installation auprès du voisinage. La combinaison particulière de ces différents critères fabrique des situations nécessairement singulières et rend difficile la représentation d'une filière unifiée.

### III.1.2. La réduction des politiques publiques à l'intérêt énergétique

**Ces différents modèles ne sont pas soutenus ou orientés de manière homogène par les politiques publiques.** En effet, la place des agriculteurs-méthaniseurs a évolué dans le référentiel sectoriel défini par les institutions politiques et administratives, autrement dit dans cet ensemble de valeurs et de normes établi d'une part pour définir la

<sup>59</sup> Berthe Alexandre, Fautras Mathilde, Grouiez Pascal, Issehnane Sabina, « Les formes d'unités de méthanisation en France : typologies et scénarios d'avenir de la filière », *Agronomie Environnement & Sociétés*, vol. 10, n°1, 2020, p. 9.

place et le rôle du secteur dans la société et d'autre part pour proposer des représentations en ce qui concerne les objectifs à poursuivre, les problèmes rencontrés et les solutions à envisager<sup>60</sup>.

L'élaboration des politiques publiques afférentes à la méthanisation laisse ainsi entrevoir un assemblage hétéroclite empruntant aux secteurs agricole et énergétique dans la définition et la sélection des problèmes à résoudre, des objectifs à atteindre et des instruments à mettre à œuvre. Cet assemblage apparaît clairement dans le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) co-porté en 2013 par le Ministère de l'Écologie (ME) et le Ministère de l'Agriculture (MA)<sup>61</sup>. Le plan EMAA comporte en effet un double volet « azote » et « méthanisation – biogaz ». Toutefois, le plan EMAA porte une vision claire du modèle de méthanisation privilégié. En effet, il vise « *une pleine intégration de la filière méthanisation dans l'activité agricole* »<sup>62</sup>, ambitionne explicitement le déploiement de « *1000 méthaniseurs à la ferme à l'horizon 2020* »<sup>63</sup> et esquisse par ailleurs les contours d'un modèle français de méthanisation agricole conçu comme un « *complément de revenus pour les exploitations agricoles, en valorisant l'azote et en favorisant le développement de plus d'énergies renouvelables ancrées dans les territoires* »<sup>64</sup>. Si un dispositif de tarifs d'achat<sup>65</sup> de l'électricité produite par méthanisation existe depuis 2006, ces tarifs sont revalorisés en 2011 afin de promouvoir davantage les UMA dotées d'une plus faible capacité de production énergétique. La création d'une prime pour le traitement effluent d'élevage dont le potentiel méthanogène est faible<sup>66</sup> apparaît également comme un moyen d'ancrer le développement des projets de méthanisation au sein des mondes agricoles. Un dispositif de tarif d'achat pour l'injection du biométhane est en outre créé en 2011 et favorise les unités traitant des déchets issus de l'agriculture. Ainsi, le référentiel sectoriel de la méthanisation incarne la valorisation par les politiques publiques d'un modèle de méthanisation agricole de petite taille avec une production décentralisée et animée par le monde agricole, comme le précisent d'ailleurs Daniel et Bailly : « *with these new orientations, the biogas market is resolutely geared towards smaller agricultural projects* »<sup>67</sup>.

Si ce référentiel sectoriel promeut explicitement le rôle des agriculteurs-méthaniseurs dans le développement de la filière, trois évolutions récentes rendent ce soutien plus incertain et ambivalent. Les objectifs afférents à la méthanisation se sont en premier lieu resserrés sur des finalités davantage énergétiques qu'agricoles. Dans un mouvement de climatisation du monde, c'est-à-dire d'« *extension du problème climatique vers d'autres arènes politiques* »<sup>68</sup>, la mise à l'agenda de l'enjeu climatique et de ses ambitions de réduction des émissions atmosphériques de gaz à effet de serre a conduit à l'échelle nationale

---

<sup>60</sup> Jobert Bruno, Muller Pierre, *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.

<sup>61</sup> Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), *Le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote*, Paris, 2013, 12 p.

<sup>62</sup> Michun Stéphane, « La filière méthanisation », *Céreq Études*, n°5, 2016, p.8.

<sup>63</sup> MEDDE & MAAF, *loc. cit.*, p. 7.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>65</sup> Il s'agit d'une obligation d'achat de l'énergie renouvelable produite dont le prix et la période sont déterminés et imposés par les pouvoirs publics aux gestionnaires de distribution et/ou de transport.

<sup>66</sup> ADEME, AILE, Solagro, Trame, *La méthanisation à la ferme. Guide pratique pour les projets d'une puissance électrique inférieure à 500 kWe*, Angers, 2011, 20 p.

<sup>67</sup> Daniel François-Joseph & Bailly Victor, *Socio-technical structuring of biogas in France. RA6.2 Intermediary report. Project OUI-Biomasse*, Strasbourg, 2015, p. 14.

<sup>68</sup> Aykut Stefan C., *Climatiser le monde*, Versailles, Quæ, 2020, p. 12.



à des débouchés législatifs accordant notamment une place singulière à la méthanisation. Ainsi, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) annonce viser une production de biogaz équivalent à 10% de la consommation de gaz en 2030 et institue par ailleurs la PPE<sup>69</sup> qui affiche également des objectifs de production pour le biogaz à atteindre dès 2023 : 13,5 TWh en cogénération et 8 TWh en injection<sup>70</sup>.

En deuxième lieu, les accidents liés au fonctionnement d'unités de méthanisation ont conduit à « durcir » le cadre réglementaire avec l'établissement de nouvelles obligations dans la réglementation ICPE. Ainsi des arrêtés ministériels ont été modifiés en juin 2021 « afin de renforcer les prescriptions en matière de prévention des risques accidentels et des émissions olfactives »<sup>71</sup>. Ces normes concernent notamment les stockages de digestats – distance par rapport aux habitations, recouvrement, capacité de rétention –, les distances d'éloignement pour les équipements nouveaux ou encore les sondes de température et de détection du monoxyde de carbone.

En troisième lieu, la portée incitative de l'instrument économique a été restreinte dans la mesure où les tarifs d'achat ont été soudainement revus à la baisse, réduisant drastiquement le nombre de projets de méthanisation portés par des acteurs agricoles. La diminution des tarifs d'achat proposée par le ME en 2020 dans un projet d'arrêté est ainsi justifiée dans une délibération de la CRE (Commission de régulation de l'énergie) : « L'ensemble des contrats signés fin 2019 représenteraient une production en année pleine de l'ordre de 13 TWh. Si l'ensemble de ces projets étaient mis en service, ils engendreraient des charges supérieures à 1 Md€ par an pendant toute la durée des contrats, soit 15 ans [...] Dans ce contexte, la CRE est favorable au principe d'une révision du mécanisme de soutien au biométhane, nécessaire pour atteindre les objectifs de la PPE tout en étant soutenable pour les finances publiques. »<sup>72</sup>

En effet, le biométhane produit est acheté par les fournisseurs d'énergie à un prix fixé et valable sur une période déterminée : ce sont les tarifs d'achat généralement supérieurs au prix du marché. Le surcoût engendré pour les fournisseurs est alors compensé par le budget de l'État. La décision effective consiste par conséquent à baisser les tarifs d'achat du biométhane de l'ordre de 1% à 15% en ce qui concerne les UMA – baisse par ailleurs plus importante pour les petites installations en termes de capacité de production<sup>73</sup>.

**Ces évolutions du référentiel sectoriel de politiques publiques ont suscité le doute, l'incompréhension, voire l'amertume au sein de la filière**<sup>74</sup>. L'augmentation des coûts de réalisation des unités de méthanisation engendrée par les nouvelles obligations réglementaires et la diminution des tarifs. En outre, ces transformations semblent

---

<sup>69</sup> La PPE est un instrument au service de la politique énergétique qui exprime les orientations prioritaires des pouvoirs publics en termes de la maîtrise de la demande en énergie, de déploiement des énergies renouvelables et de la sécurité d'approvisionnement.

<sup>70</sup> Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), *Programmation pluriannuelle de l'énergie. Volet relatif à l'offre d'énergie*, Paris, 2016, p. 51.

<sup>71</sup> Préfecture de la Région Normandie, *La Méthanisation. Vademecum réglementaire*, Rouen, 2022, p. 8.

<sup>72</sup> Commission de régulation de l'énergie (CRE), *Délibération n°2020-223*, Paris, 2020, p. 3.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>74</sup> Voir l'article « Si ça continue, on va enterrer la méthanisation agricole » paru le 14 février 2023 dans *La France Agricole*, voir <https://www.lafranceagricole.fr/machinisme/article/837370/si-ca-continue-on-va-enterrer-la-methanisation-agricole>, consulté le 16 mai 2023.

désormais privilégier d'autres catégories d'acteurs dans le portage des projets, notamment ceux issus du secteur de l'énergie. En effet, comme nous l'avons vu dans la sous-section III.1.1, les mondes de la méthanisation sont très diversifiés en termes de modèles d'unité. Cet accroissement des coûts de réalisation des projets adossé à l'accentuation des finalités énergétiques semble désormais encourager davantage la catégorie de la « méthanisation collective territoriale » (Figure 1), soit des installations d'une plus grande envergure. L'ancrage des projets de méthanisation dans les mondes agricoles, c'est-à-dire notamment la place des agriculteurs dans le développement des projets et sa gouvernance, apparaît dès lors largement moins assuré. On observe *a contrario* d'autres catégories d'acteurs économiques se positionner sur le secteur de la méthanisation. En effet, TotalÉnergies a récemment annoncé viser une production de biométhane de l'ordre de 1,5 TWh par an dès 2025<sup>75</sup> tandis que la société Engie ambitionne une production de 4 TWh en France pour 2030<sup>76</sup>.

### III.1.3. La dépendance des agriculteurs-méthaniseurs

**Les particularités de la filière méthanisation dont la structuration initiée dans les années 2000 est toujours à l'œuvre jouent également un rôle dans les modalités de réalisation des projets et d'évolution des conflits.** La filière méthanisation est un secteur qui se trouve aujourd'hui dans un processus encore non stabilisé d'encastrement et de découplage au sein où l'entend Harrison White, synthétisé ici par Michel Grossetti : « *l'encastrement est la dépendance d'une identité (ou d'une forme d'ordre) [ici la filière méthanisation] vis-à-vis des liens qu'elle a avec les autres, autrement dit la contrainte qu'exercent sur elle les tentatives de contrôle des autres identités. Le découplage est au contraire l'autonomisation de l'identité, et donc son affirmation en tant que telle* »<sup>77</sup>. En effet, l'activité de méthanisation s'inscrit à l'intersection de trois secteurs professionnels distincts au sein desquels elle s'encastre : l'agriculture, l'énergie (électricité, gaz et carburant) et la gestion des déchets<sup>78</sup>. Ainsi, chacun de ces trois secteurs engagés dans la filière méthanisation réunit un réseau spécifique d'acteurs économiques, techniques, politiques et administratifs.

Toutefois, **l'émergence à l'échelle nationale d'organisations spécifiques à la méthanisation démontre bien une dynamique d'autonomisation de la filière.** Plusieurs acteurs collectifs structurants s'affirment au sein de la filière, dont l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF) – groupe d'intérêt créé en 2010 réunissant environ 500 adhérents agriculteurs-méthaniseurs en 2022 et disposant d'un réseau d'animation régional, le Club Biogaz de l'Association technique énergie environnement (ATEE) – association interprofessionnelle du biogaz créée en 1999, axée sur les enjeux techniques et juridiques et fédérant 260 organisations économiques et publiques ou encore France gaz renouvelables – groupe d'intérêt fondé en 2018 et défendant la place des agriculteurs dans le développement de la filière méthanisation.

---

<sup>75</sup> D'après le directeur général Gas, Renewables & Power de TotalÉnergie cité dans le communiqué de presse en ligne, voir : <https://totalenergies.com/fr/medias/actualite/communiqués-presse/total-acquiert-fon-roche-biogaz>, consulté le 16 mai 2023.

<sup>76</sup> Engie, *Cahier gaz verts 2022*, Paris, 2022, 6 p.

<sup>77</sup> Grossetti Michel, *Sociologie de l'imprévisible*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p.130.

<sup>78</sup> Bailly Victor, *La méthanisation : d'une promesse technoscientifique à sa mise en filière*, Mémoire de Master 2, Université de Strasbourg, 2014, 98 p.

Si une activité et une identité professionnelles spécifiques à la méthanisation sont en voie d'affirmation avec la constitution d'un réseau d'acteurs, de ressources et de stratégies propres, des relations d'encastrement sont encore bien visibles et effectives. De plus, la distribution des capacités d'action entre les différents acteurs de la méthanisation, des facultés à peser sur les politiques publiques à l'échelle nationale ou sur la réalisation des projets à l'échelle locale, demeure très hétérogène.

Les agriculteurs-méthaniseurs sont en premier lieu dépendants des gestionnaires des réseaux nationaux de transport et de distribution d'énergie – ENEDIS pour l'électricité ; GRDF, GRTgaz et Teréga pour le gaz – dans la phase de développement des projets, en particulier concernant les questions de raccordement et de localisation. En second lieu, les porteurs de projet sont fréquemment accompagnés dans l'élaboration de leur projet de méthanisation par des structures publiques et privées : des dispositifs régionaux, de syndicaux départementaux d'énergie, des bureaux d'étude ou encore des cabinets de conseil. Les bureaux d'étude ont fréquemment une place décisive dans le processus de développement des projets dans la mesure où peuvent leur être déléguées des tâches telles que la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité, la recherche de financement, le suivi administratif (notamment lié au dossier ICPE), l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou encore le suivi de l'exploitation de l'unité. Si cet accompagnement est jugé nécessaire par les agriculteurs-méthaniseurs, ces derniers s'avèrent parfois critiques vis-à-vis de cette aide apportée :

« Eux [le syndicat départemental d'énergie], ils nous ont vachement aidés. Ils portaient presque le projet avec nous. C'est eux qui nous ont fourni tous les documents. Après, ils travaillent aussi avec des bureaux d'étude. Ils nous ont aidés pour faire les réunions, même le tableur pour calculer les rendements [...] on était libre quand même de choisir le procès, mais c'est vrai qu'ils nous ont guidés. Ils nous ont donné pas mal d'études, de données, qui n'étaient, - maintenant on s'en rend compte-, pas très justes à mon avis. Et c'est ça au début qui nous a un peu plantés. » (Porteur de projet Meilhan-sur-Garonne)

« C'est pareil, je trouve que notre bureau d'étude a été quand même un peu léger sur beaucoup de choses. Je me trouve un petit peu seul là-dessus au niveau du groupe parce qu'il y a beaucoup de choses que je vois, quand même, dans les chiffres qu'on nous a présentés qui sont faux et qui ne me placent pas trop dans un optimisme. Parce que bon, il y a des choses, notamment on parlait des cultures intermédiaires, des rendements et tout le bazar, bon on est quand même dans un contexte où les cultures, ça devient quand même compliqué avec le changement climatique... il y a des rendements qui sont mis dans les prévisions qui ne sont pas du tout en rapport avec ce qui va se passer sur le terrain, et ça va quand même jouer sur la quantité d'intrants » (Maire et porteur de projet Saint-Julien-la-Genête)

Cette position des agriculteurs-méthaniseurs permet notamment d'expliquer leur embarras lors des réunions publiques. Outre le sentiment de faire face à une curiosité intrusive vis-à-vis de leurs activités professionnelles, les porteurs ne sont pas toujours en mesure de justifier toutes les décisions techniques prises dans l'élaboration du projet. Ainsi, l'utilisation du terme « porteur de projet » en ce qui concerne ces agriculteurs-méthaniseurs renferme de nombreuses ambiguïtés. Si les politiques publiques se sont tournées vers un instrument économique – les tarifs d'achat à l'échelle nationale, les subventions à l'échelle régionale – pour inciter les mondes agricoles à porter des projets de méthanisation, la division du travail et la répartition de l'expertise et de la décision placent les agriculteurs-méthaniseurs dans une position subordonnée au sein d'un réseau d'acteurs hétérogènes en termes de ressources et d'autorité.

## Conclusion. La solitude des agriculteurs-méthaniseurs

La diversité des modèles de méthanisation agricole, les évolutions du référentiel sectoriel de politiques publiques et l'asymétrie des ressources au sein de la filière constituent autant d'éléments venant questionner la légitimité des agriculteurs-méthaniseurs dans la réalisation des projets. Plusieurs porteurs dont les projets sont encore en phase de développement nous ont confié leurs incertitudes et leurs doutes quant à la concrétisation prochaine de leur projet. D'autres relatent avec une certaine amertume à l'égard des nombreuses difficultés rencontrées.

« Si je devais le refaire, je ne le referais pas, voilà. Et que je suis en train de pousser un groupe [dans une commune voisine] pour en faire un autre [méthaniseur], voilà. Parce que quand vous êtes passé une première fois, les portes sont plus faciles, vous connaissez. Mais sincèrement, si j'avais au départ su combien on en bave, je ne l'aurais pas fait. Parce qu'on bute sans cesse sur quelque chose. Vous butez sur des problèmes administratifs où là vous êtes obligé de faire intervenir le président de la communauté de communes pour qu'il sollicite le préfet pour pouvoir avoir le permis de construire, vous voyez... Après c'est les pompiers qui mettent leur petit grain de sel. À chaque fois vous avez l'impression de buter sur quelque chose, sur l'aspect administratif. Sur l'aspect technique aussi, on bute sur quelque chose parce que ça va jamais bien. Enfin bon je ne m'en plains pas, je n'avais qu'à pas commencer. Là où on l'a fait, on pensait n'embêter personne. Donc vous avez une opposition, vous êtes cité dans la presse, ça ne fait jamais plaisir. Ouais donc c'est sans cesse ça. Je ne m'en étais pas aperçu, je n'avais pas pris la mesure que c'est un gros projet. » (Porteur de projet Condat-sur-Trincou)

Cette interrogation sur leur légitimité en tant que porteurs des projets apparaît également dans leur recherche d'alliés et de soutiens. Les organisations spécifiques à la filière déjà évoquées (III.1.3.) comme l'AAMF, France gaz renouvelables ou le Club Biogaz sont rarement sollicitées par les agriculteurs-méthaniseurs, voire parfois inconnues. En outre, ces derniers soulignent l'absence de prise en compte des intérêts de la filière dans les instances de représentation politiques :

« Globalement, on n'a personne, on n'a pas d'interlocuteur privilégié. Alors si, il y a la CRE, mais globalement au niveau politique aujourd'hui, on n'a pas un groupe au niveau des commissions du Sénat ou un groupe parlementaire dédié à ça à qui on peut s'adresser et faire remonter toutes nos demandes. Donc on n'a pas ce groupe politique. On a plein de bonnes idées, mais du coup on ne sait pas avec qui les échanger. » (Porteur de projet Allasac)

L'appui des syndicats agricoles dans la réalisation des projets de méthanisation paraît également limité. Si la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) a officiellement pris position en faveur de la méthanisation<sup>79</sup> et est par ailleurs membre du conseil d'administration de France gaz renouvelables, certains porteurs ne s'estiment pas ou peu soutenus dans les difficultés rencontrées lors du développement des projets. En outre, si la Coordination rurale (CR) se montre modérément favorable à la méthanisation<sup>80</sup>, la Confédération paysanne appelle de son côté à un moratoire depuis 2021<sup>81</sup>.

---

<sup>79</sup> FNSEA, *Faire du défi climatique une opportunité pour l'agriculture. Rapport d'orientation 2020*, Paris, 2020, 152 p.

<sup>80</sup> Coordination Rurale (CR), *Méthanisation*, Auch, 2023, 2 p.

<sup>81</sup> Dans un communiqué de presse publié le 12 janvier 2021 sur leur site internet, voir [https://www.confederationpaysanne.fr/rp\\_article.php?id=10995](https://www.confederationpaysanne.fr/rp_article.php?id=10995).

« Globalement la FNSEA est un syndicat généraliste, on traite les problèmes de masse, on va traiter les problèmes de tarifs de rachat [...] Je dirais que, alors c'est méchant ce que je dis, mais vu d'un syndicat généraliste, nous on a plus qu'à crever quoi, parce qu'il n'y a pas de solution pour nous, parce qu'il faut des solutions exprès pour nous. » (Porteur de projet Saint-Julien-la-Genête)

Cette solitude des agriculteurs-méthaniseurs s'accroît parfois en raison de la fragilisation du soutien des alliés institutionnels. En effet, la méthanisation peut susciter des dissensions au sein même des groupes d'acteurs politiques locaux pourtant officiellement volontaristes dans la promotion de ces projets rendant ainsi plus précaire le soutien apporté aux projets de méthaniseur. Au fond comme le résume un porteur de Sainte-Soulle : « Le problème dans tout ça, c'est qu'on s'aperçoit que, dans tout ça, le monde agricole a sa place, mais sans avoir sa place. C'est-à-dire que dans le monde des déchets, on n'a pas notre place. Dans le monde agricole, on a notre place, mais on n'a pas de place comme producteur d'énergie. »

## III.2. La transition écologique et énergétique en débat

À cette dimension très singulière de la place incertaine des agriculteurs dans le système d'action de la méthanisation, il faut ajouter un autre élément saillant de l'analyse. Les projets et les oppositions qu'ils suscitent viennent rappeler que **le déploiement d'équipements en matière de production énergétique doit compter avec les conditions d'implantation sur un site et dans un territoire donné**, qui fait par ailleurs l'objet de stratégies de développement et d'aménagement de l'espace. C'est bien sûr le cas pour tout type d'équipements, mais en l'espèce, il apparaît que les doutes sur l'avenir et la portée de la méthanisation agricole, dont la pertinence est souvent jugée moindre par rapport à d'autres solutions en matière d'énergies renouvelables, ne facilitent pas la réalisation des projets.

### III.2.1. L'adaptation de la méthanisation au territoire

Si le bien-fondé des ambitions de la transition énergétique n'a été contesté par aucun des opposants rencontrés, les projets de méthanisation, en particulier lorsqu'ils sont prévus en site propre (II.2.2.) sont présentés par les opposants **comme inadaptés aux caractéristiques des territoires d'implantation** qui constituent précisément leurs singularités et leur dynamique de développement. Par exemple à Sainte-Soulle, une élue municipale souligne que si l'idée d'installer l'unité de méthanisation sur une zone d'activités pouvait sembler pertinente au départ, la construction de pavillons dans le secteur change la donne et compromet cette opportunité. À Mourenx ou Peyrat-de-Bellac, le projet de méthanisation est perçu par certains membres de l'équipe municipale comme « le projet de trop ». Des élus mettent effectivement en avant un sentiment d'injustice vis-à-vis de la répartition géographique des installations jugées contraignantes. La mairesse de Peyrat-de-Bellac souligne les désagréments suscités à l'échelle de la commune par l'installation d'un site d'enfouissement fermé au bout de 3 ans de fonctionnement :

« C'est quand même pas simple sur la commune parce qu'on a cette grosse unité de méthanisation, on a un site d'enfouissement de déchets qui a posé énormément de difficultés. [...] tout le territoire a été contaminé par ses odeurs, que ce soit Peyrat ou la commune de Bellac, une odeur de souffre [...] donc ça, ça a quand même pas mal agacé la population » (Mairesse Peyrat-de-Bellac)

Le processus de désenclavement engendré par le projet de méthanisation vient dès lors **interroger les représentations et les usages à l'égard de l'environnement et du cadre de vie**. Si l'antagonisme entre des conceptions productives et récréatives de l'espace rural est caricatural, des divergences tenaces émergent en ce qui concerne les attentes et les finalités esquissées par les différents groupes d'acteurs à l'égard de leur territoire. Ainsi, l'identité de la commune, ses aménités et son attractivité touristique pourvoyeuse d'emplois, est régulièrement pointée par les opposants pour dénoncer l'inadaptation du projet vis-à-vis de la vie locale et de ses activités quant à l'inverse certains élus défendent une logique de développement et de dynamique économique.

« Le paradoxe c'est que le conseil [départemental] prône le développement touristique et d'un autre côté, ça ne les dérange pas du tout qu'il y ait un tel projet à l'entrée de la seule ville thermale du département. » (Opposant Saint-Julien-la-Genête)

« J'ai eu comme argument de ces personnes-là [les opposants] que Villeréal, qui est en plus classé plus beaux villages de France, ne devait plus bouger. Il faut figer ça, et il ne faut plus de développement économique dans la campagne. Eux, ils ont acheté une maison avec la vue qui est comme ça, où ils peuvent se rendre au marché le samedi matin, c'est tellement chic et sympathique. Mais faut qu'on s'arrête là et qu'on bouge plus. Et donc ils refusent toute implantation de nouvelle entreprise. Le méthaniseur, c'est une usine pour eux [...]. Et pour eux le développement économique rime avec la perte du côté très bucolique de ce coin-là. Donc je suis obligé de rétorquer que si l'on n'a pas d'activités économiques, on n'aura plus personne. C'est pas parce qu'on est à la campagne qu'on doit être un musée grandeur nature. » (Maire Villeréal)

**Pour les élus, la difficulté est bien de pouvoir favoriser l'appropriation des enjeux de développement et de planification territoriale par les populations**, anciennes comme nouvelles venues. C'est ainsi qu'à Artigueloutan, l'incompréhension des représentants de la municipalité face au conflit suscité par le projet de méthanisation est d'autant plus manifeste que ce projet s'inscrit dans une stratégie élaborée de longue date. Dès 1989, dans le cadre du remembrement, les élus avaient mené un travail anticipant un équilibre à maintenir entre zones paysagères, zones agricoles et zones à urbaniser. L'enjeu partagé à l'époque, et jusqu'à aujourd'hui, était d'éviter de devenir une cité dortoir de Pau, et de se protéger de l'étalement urbain. L'objectif était de préserver l'identité agricole du village, avec sa dominante d'élevage. Une nouvelle réflexion menée en 2006 a abouti à un document « Faisons terre ensemble », distribué à tout nouvel habitant à son installation dans la commune. La commune a ainsi accompagné son développement démographique (de 800 habitants en 2006, elle est passée à 1 100 habitants en 2022), mais à ses conditions, intégrant le fait que les nouveaux habitants sont moins indulgents qu'avant à l'égard des nuisances des activités agricoles. Ce modèle de développement a permis aussi de conserver des commerces, des services, des classes sur la commune, et de proposer des logements sociaux. Le dernier lotissement a été construit en 2009. Une telle planification a aussi favorisé le maintien de jeunes agriculteurs sur la commune. Pour les élus d'Artigueloutan, comme pour les porteurs, le projet d'unité de méthanisation s'inscrit bien dans cette recherche d'équilibre, désormais encouragé au regard des enjeux écologiques, devenus désormais plus saillants.

Mais si comme tout conflit de proximité, **les mouvements d'opposition aux unités de méthanisation viennent potentiellement contrecarrer des stratégies territoriales de développement**, ils interrogent aussi de façon plus spécifique la place de la méthanisation au sein des politiques territoriales de développement des énergies renouvelables.

### III.2.2. Quelles EnR et à quels prix ?

Comme nous l'avons souligné, **les oppositions ne ciblent pas la transition énergétique et les énergies renouvelables en tant que telles**. Plusieurs des opposants que nous avons rencontrés se sont d'ailleurs déjà dotés de panneaux solaires photovoltaïques pour alimenter leur domicile en électricité. Certains défendent par ailleurs la recherche collective de solutions décarbonées, en dépit de leur opposition aux méthaniseurs.

« Je ne pense pas que ça soit forcément parce qu'on ne veut pas de méthaniseur qu'on ne participe pas à la transition énergétique. Par exemple, notre association depuis le début demande des pistes cyclables. Ne pas polluer, c'est un début de solution aussi. Nous proposons de pouvoir faire des courtes distances sans polluer. Ça, c'est refusé. [Faire des pistes cyclables], c'est compatible avec notre région, c'est compatible avec l'économie du tourisme parce que Villeréal vivait jusque-là énormément du tourisme [...] ce qui nous intéresse c'est comment allier effectivement la transition écologique avec les nécessités et le développement de notre territoire » (Opposant Villeréal)

La confrontation aux projets de méthanisation, le travail de recherche et de montée en compétence qu'elle suscite (I.2.2.), donne lieu à **des évaluations et à des jugements vis-à-vis des modalités de réalisation de cette transition énergétique**. Ainsi, les controverses associées au déploiement des dispositifs d'énergie renouvelable croisent des sentiments d'injustice liés à la juste répartition perçue des efforts à fournir et des contraintes à supporter. Une mairesse méfiante à l'égard de la méthanisation mentionne par exemple le développement de nombreux projets de parcs éoliens sur son territoire :

« Et puis là sur notre territoire, le nord du département, si tous les projets éoliens devaient voir le jour, je crois qu'on aurait des éoliennes partout, partout, partout. Juste sur notre territoire de la communauté de communes, 40 communes, il y avait pour projet d'installation de 170 éoliennes [...] Tout ça cumulé, là aussi, les gens ne sont pas contre les éoliennes, mais on a l'impression, nous la commune ou les environs, qu'on est la cible de tout ce que les autres ne veulent pas. Alors évidemment, on est un territoire rural, on n'a pas d'agglomération importante proche, c'est facile d'installer tout ça. » (Maire Peyrat-de-Bellac)

Le déploiement des énergies renouvelables à l'échelle locale prend **la forme d'un rapport de forces opposant d'une part les métropoles**, qui arguent de l'absence d'espaces disponibles (tout en investissant sur des opérations à leur portée, peu demandeuses de surface urbaine) **et d'autre part les espaces ruraux** enjoint à accueillir ces projets d'énergie renouvelable comme par exemple les méthaniseurs et les éoliennes. Cette opposition se fonde également sur une asymétrie perçue en termes de ressources à la fois économiques et politiques. Les grands centres urbains sont en effet perçus comme concentrant la richesse économique du territoire et centralisant les décisions politiques relatives à la déclinaison locale des ambitions de transition énergétique. Le langage institutionnel mobilisé pour justifier le déploiement des énergies renouvelables paraissant aux yeux des détracteurs, voiler les nuisances et les risques vécus ou anticipés par les opposants ou les élus.

« Sur la communauté d'agglomération, c'est La Rochelle des riches versus les petites communes périphériques qui supportent les désagréments pour les riches de La Rochelle. C'est comme ça qu'ils voient les choses [...] les gens de l'extérieur, des communes périphériques, ils disent : "nous on en a rien à foutre du zéro carbone de La Rochelle" » (Porteur de projet Sainte-Soulle)

Tant les opposants que les élus et les porteurs de projet, comparent d'ailleurs constamment les différentes infrastructures de production d'énergie renouvelable. Cette comparaison esquisse une forme de **hiérarchie entre ces différents dispositifs** : tandis qu'une partie des défenseurs promeut la méthanisation vis-à-vis des éoliennes, certains opposants affirment leur préférence pour le solaire photovoltaïque, l'agrivoltaïque ou l'hydraulique. Pour bien des personnes rencontrées, le nucléaire restant par ailleurs une source d'énergie indispensable.

« Moi personnellement c'est une idée nouvelle [la méthanisation] et à moindre coût parce que ça garde l'agriculture quand même, ça permet d'évacuer les déchets des agriculteurs et des usines sur place, et puis après ça ressort en tant que fumier pour mettre dans les terres. Rien ne se perd, alors que les éoliennes... » (Maire de Condat-sur-Trincou)

« Il n'y a pas un seul scientifique en Europe qui est derrière la méthanisation industrielle. Dans 10 ans tout ça sera complètement supprimé par les autres activités : le nucléaire, le photovoltaïque, même les éoliennes. Je déteste les éoliennes parce que mécaniquement elles sont ridicules, avec un rendement très faible, c'est de la connerie. Mais de toute façon, toutes les options sont meilleures que la méthanisation industrielle. » (Opposant Saint-Julien-la-Genête)

Ainsi, **la méthanisation agricole ne serait pas l'énergie renouvelable la plus opportune**. A fortiori quand elle s'inscrit dans une logique industrielle aux yeux des opposants. Le cas du projet à Coussay-les-Bois est de ce point de vue emblématique, dès lors que la méthanisation est d'autant plus la cible des critiques qu'elle est une des composantes d'un projet d'élevage composé de plus de 1000 têtes de bétail. Ici la méthanisation est comprise comme un prétexte pour défendre un modèle agricole jugé productiviste, hautement polluant et risqué. La récente pétition intitulée « Vite, un moratoire sur les fermes-usines ! » et adressée au Président de la République et à des membres du gouvernement (dont la Première Ministre, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre chargé de l'industrie et le Ministre de la Transition écologique<sup>82</sup>) a par exemple été initiée par la « coalition des RAFUs (Résistances aux fermes-usines) » et dénonce explicitement ces projets de méthanisation adossés aux « fermes-usines ». *A contrario*, pour une part de ses promoteurs, la méthanisation n'aurait de portée générale et efficace qu'en prenant une envergure significative, et en s'inscrivant dans une politique de transition énergétique favorisant les projets centralisés pouvant assurer une production conséquente d'énergie. Ce débat et le conflit engendré quant à la « bonne » taille des projets de méthanisation cristallisent dès lors une question publique et politique d'une portée plus vaste, celle des (« bons ») modèles de transition énergétique. Evrard rappelle en effet dans son étude du développement des énergies renouvelables en France, en Allemagne et au Danemark la tension entre deux idéaux-types de transition énergétique : un *hard energy path* sur le modèle du nucléaire et des énergies fossiles – une production centralisée, une dynamique centrée sur l'offre et une organisation de type monopolistique du secteur – et un *soft energy path* sur l'exemple des premiers projets d'énergie renouvelable – une production décentralisée, une maîtrise de la demande et une organisation de type pluraliste du secteur.<sup>83</sup>

Pour les représentants de la communauté de communes de Lacq-Orthez, le projet BioBéarn est ainsi un élément de la stratégie de reconversion de la zone industrielle du bassin de Lacq. « *Nous sommes en reconquête industrielle sur cette zone oubliée qui vise à*

---

<sup>82</sup> <https://agir.greenvoice.fr/petitions/vite-un-moratoire-sur-les-fermes-usines>.

<sup>83</sup> Lovins Amory B., *Soft Energy Paths. Towards a Durable Peace*, New York, Harper Colophon Books, 1977.



*produire des énergies renouvelables* », dit le document de campagne pour les municipales de 2020. En 30 ans, les fermetures successives de Pechiney, Célanèse, Yara... ont induit l'apparition de friches, transformant par endroit le site en « maquis à sangliers. » L'enjeu pour le maire est alors de réinvestir le site pour y proposer un mode de développement misant sur l'économie circulaire et les ENR, et se voulant en phase avec le contexte d'une transition vers une économie dé-carbonée. Parmi les opérations réalisées, l'installation de panneaux photovoltaïques portés par Total Quadran, « plus grande centrale photovoltaïque du département 64 » est jugée utile, mais a aussi pour inconvénient d'occuper une surface sans activité, donc sans potentiel de développement. Le soutien à l'unité de méthanisation portée par Fonroche Biogaz/TotalÉnergies est venu compléter cette stratégie d'ensemble.

**La difficulté pour les pouvoirs publics est alors de savoir comment faire face aux blocages et conflits** qui viennent accentuer les griefs à l'égard de l'impuissance à agir face au changement climatique, ses causes comme ses conséquences. Comme le note un de nos interlocuteurs représentant d'une intercommunalité, « *c'est vrai que personne n'en veut des dispositifs d'énergie renouvelable. Il y a un blocage total sur l'éolien [...] On va aller beaucoup moins loin que ce qu'on avait prévu.* » Cela conduit les autorités élues à reconsidérer les démarches menées dans le cadre de PCAET notamment, en intégrant la problématique de l'aménagement et de la qualification des espaces du territoire. L'enjeu est alors tout autant de pouvoir proposer et partager une vision intégrée du développement des énergies renouvelables, dont la méthanisation agricole, non seulement en lien avec les stratégies de transition écologique qui comptent avec d'autres solutions, mais surtout en assumant la problématique de l'usage des espaces sur un territoire donné.

Dans le cadre du PCAET en cours d'élaboration, la communauté d'agglomération de La Rochelle reconsidère ainsi les orientations comme la méthode de travail. Soucieuse de ne pas renoncer aux objectifs de production d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, elle entend s'orienter vers d'autres solutions, notamment vers l'agrivoltaïque, « pour essayer de compenser ce que l'on ne mettra pas en éolien, voire totalement l'éolien si on ne peut vraiment rien faire. » Surtout, les conflits autour des sites d'implantation appellent d'élargir l'offre de consultations et de débats publics, à la fois sur la stratégie d'ensemble et à la fois sur la distribution territoriale des équipements. À l'échelle de l'agglomération de La Rochelle, le conseil de développement a ainsi été repensé pour que cette assemblée désormais exclusivement citoyenne (83 citoyens sont ainsi réunis en pendant des 83 élus du conseil communautaire) se saisisse des conditions de déploiement des ENR toute solution confondue.

## Conclusion. Quelles voies pour le dépassement des conflits ?

Que les unités de méthanisation agricole suscitent la controverse n'est pas un épiphénomène et doit être envisagé comme un fait ordinaire, au regard d'une perception différenciée et divergente des enjeux et des intérêts. On soulignera d'ailleurs que la notion d'acceptabilité sociale n'est pas une catégorie d'analyse pleinement heuristique, et ce d'autant qu'elle est difficile à mesurer. L'existence de mouvements d'opposition ne permet pas de conclure à l'in-acceptabilité sociale des projets en tout lieu et en toute condition. À l'inverse, que des projets se soient déroulés sans heurt ne signifie pas qu'ils sont acceptés socialement : dans ces cas de figure, l'indifférence, le désintérêt ou encore la méconnaissance des populations peuvent avoir joué ; l'absence de contestation ne vaut pas assentiment. De même que l'affaiblissement des oppositions, notamment une fois l'unité en fonctionnement, ne doit pas conduire à conclure à leur acceptation : la résignation et la fatigue peuvent avoir raison des engagements.

Au regard de l'impératif à agir de matière de transition écologique, il paraît surtout de la responsabilité des opérateurs et des acteurs politiques de proposer des arènes de discussion publique, constituant ainsi une issue symbolique à la conflictualité. Sachant qu'il ne s'agit pas d'envisager le débat public comme une façon d'éviter les conflits, mais bien comme une voie nécessaire pour explorer ce qui fait controverse, afin de pouvoir le cas échéant lever les inquiétudes et représentations qui seraient peu fondées, tout en prenant en considération les alertes, expertises et aspirations pour les territoires des différentes catégories d'acteurs.

De ce point de vue, en nous inspirant des pistes retenues par la communauté de l'agglomération de La Rochelle pour son propre mode de gouvernance de sa politique de transition énergétique, et en les confrontant aux attentes exprimées lors des divers entretiens, les axes de réflexion suivants peuvent être proposés.

- **De la planification** : outre les schémas directeurs et autres actes de planification qui sous-tendent les stratégies en matière de transition énergétique et écologique, la planification des implantations des équipements d'énergies renouvelables à l'échelle d'un territoire donné, apparaît nécessaire dans le cadre d'une politique d'aménagement et d'affectation des espaces. C'est d'autant plus important que le développement non régulé des unités peut devenir contre-productif pour les agriculteurs méthaniseurs, compte tenu de la concurrence pour l'accès aux intrants comme pour l'épandage des digestats, comme la collectivité. Par ailleurs, la spécialisation de certains espaces, parfois consentie parfois subie, apparaît comme le résultat de logiques sectorielles et territoriales, pas toujours intégrées, avec des interdépendances entre territoires, en particulier aux frontières administratives, sources de contradictions. Se pose alors la question de la bonne échelle de la planification.
- **De la concertation et du débat public** : au regard de la place incertaine des agriculteurs méthaniseurs, et plus largement de la complexité d'un système d'action en construction autour de la méthanisation, toute démarche de planification, par-delà les instances de représentation politique et les services étatiques, devrait pou-

voir associer les acteurs des mondes agricoles et les opérateurs. Outre la co-construction avec les acteurs du monde agricole et des différents secteurs professionnels concernés, et de tout acteur collectif constitué à l'instar des associations environnementales, la mise en discussion publique des conditions de développement et d'implantation de tout projet d'énergie renouvelable devrait pouvoir associer le public, afin de partager avec les populations les enjeux, les études, les doutes et les certitudes. Si la CNDP se prépare à organiser un débat public sur les projets de parc éolien en mer pour la façade maritime Sud Atlantique, dans ce même esprit, l'économie générale des sites d'implantation des unités de méthanisation, sur la base de critères partagés et d'analyses des contextes, pourrait ainsi être débattue en prenant en considération les formes d'attachement à l'environnement et aux cadres de vie, en articulant justice distributive et justice procédurale. Une même déclinaison d'espaces de discussion publique à l'échelle de chaque site pressenti est aussi de nature à asseoir la légitimité des projets.

- Enfin, **au concernement des populations par le débat public**, une réflexion relative aux mécanismes d'intéressement social et financier pourrait être engagée. Dans un seul cas de l'étude, le principe d'un financement participatif de l'unité de méthanisation a été retenu, sans que dans ce contexte-ci, il n'ait eu, à ce stade, d'effet sur la persistance du conflit. Il reste que, à l'heure où chacun peut concevoir que « tout repenser » pour faire face au défi du changement climatique supposera nécessairement des sacrifices, il y a là sans doute un levier d'appropriation collective des projets au regard des enjeux de justice redistributive. L'émergence de « communautés énergétiques renouvelables et citoyennes » adossées à des projets de méthanisation, impulsées par l'association Energie partagée, mériterait à cet égard une attention particulière.<sup>84</sup>

---

<sup>84</sup> Assié Arnaud, « Refaire de l'énergie, les épreuves de porteurs de projets "citoyens" dans la production d'électricité », *Flux*, vol. 4, n°126, 2021, pp. 26-38.

## Bibliographie

ADEME, *Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation*, Angers, 2013, p. 80.

ADEME, AILE, Solagro, Trame, *La méthanisation à la ferme. Guide pratique pour les projets d'une puissance électrique inférieure à 500 kWe*, Angers, 2011, 20 p.

ADEME & Observ'ER, *Chiffres clés du parc d'unités de méthanisation en France au 1<sup>er</sup> janvier 2022*, Angers, Paris, 2022, 59 p.

Aissani Lynda, *et al.*, « Évaluation environnementale de projets de méthanisation territoriaux via l'analyse du cycle de vie », in André Torre (dir.), *Partenariats pour le développement territorial*, Versailles, Éditions Quæ, 2015, pp. 183-198.

Assié Arnaud, « Refaire de l'énergie, les épreuves de porteurs de projets "citoyens" dans la production d'électricité », *Flux*, vol. 4, n°126, 2021, pp. 26-38.

Aykut Stefan C., *Climatiser le monde*, Versailles, Editions Quæ, 2020.

Bafoil François, *L'énergie éolienne en Europe. Conflits, démocratie, acceptabilité sociale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016.

Baggioni Vincent, « Éviter la conflictualité des opérations d'aménagement : un savoir-faire des équipes-projets ? Étude comparative de deux parcs solaires », *Participations*, vol. 3, n°10, 2014, pp. 121-150.

Baggioni Vincent, Burger Céline, Cacciari Joseph, Mangold Marie, « Le mot d'ordre de "transition énergétique" : un enjeu de recherche pour les sciences humaines et sociales », in Vincent Baggioni, Céline Burger, Joseph Cacciari, Marie Mangold (dir.), *Repenser la transition énergétique. Un défi pour les sciences humaines et sociales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, pp. 7-18.

Bailly Victor, *La méthanisation : d'une promesse technoscientifique à sa mise en filière*, Mémoire de Master 2, Université de Strasbourg, 2014, 98 p.

Béline Fabrice, *et al.*, « La méthanisation en milieu rural et ses perspectives de développement en France », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. 12, n°3, 2013, pp. 6-13.

Bernasconi Patrick, « Rétablir la confiance des Français dans la vie démocratique. 50 propositions pour un tournant délibératif de la démocratie française », *Vie publique*, 2022, pp. 6-103.

Berthe Alexandre, Fautras Mathilde, Grouiez Pascal, Issehnane Sabina,, « Les formes d'unités de méthanisation en France : typologies et scénarios d'avenir de la filière », *Agronomie Environnement & Sociétés*, vol. 10, n°1, 2020, pp. 27-43.

Blatrix Cécile, « Vers une « démocratie participative » ? Le cas de l'enquête publique », in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 299-313.

Blatrix Cécile, Gérardin Noé, « Vers une démocratie participative "low cost" ? », in Cécile Blatrix, Jacques Méry (dir.), *La concertation est-elle rentable ? Environnement, conflits et participation*, Versailles, Éditions Quæ, 2018, pp. 171-198.

Boltanski Luc, *L'Amour et la Justice comme compétences*, Paris, Métailié, 1990.

Boltanski Luc et Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

Borraz Olivier, *Les politiques du risque*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

Bourdin Sébastien, « Le NIMBY ne suffit plus ! Etude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation », *L'espace politique* [en ligne], n°38, vol. 2, 2020.

Bourdin Sébastien, Maillefert Muriel, « Introduction – L'économie circulaire : modes de gouvernance et développement territorial », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 28, n°2, 2020, pp. 101-107.

Bourdin Sébastien, « Concertation, localisation, financement. Analyse des déterminants du déploiement de la méthanisation dans le Grand-Ouest français », *Économie rurale*, vol. 3, n°373, 2022, pp. 61-77.

Camguilhem Sarah, « Contestation civique des unités de méthanisation agricole, une mise en discussion publique des risques », *Les enjeux de l'information et de la communication*, n°18, vol. 3, 2018, pp. 161-170.

Centre d'études et de prospectives, « Revenus issus de la méthanisation agricole dans un contexte de développement de l'injection », *Analyses*, n°153, 2020, pp. 1-4.

Collectif des plumes dans le goudron, *Résister aux grands projets inutiles et imposés. De Notre-Dame-Des-Landes à Bure*, Paris, Textuel, 2018.

Commission de régulation de l'énergie (CRE), *Délibération n°2020-223*, Paris, 2020, 7 p.

Coordination Rurale (CR), *Méthanisation*, Auch, 2023, 2 p.

Couturier Christian, « Méthanisation agricole : quelle rentabilité selon les projets ? », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. 12, n°3, 2013, pp. 72-77.

Daniel François-Joseph & Bailly Victor, *Socio-technical structuring of biogas in France. RA6.2 Intermediary report. Project OUI-Biomasse*, Strasbourg, 2015, p. 14.

Darly Ségolène, Torre André, « Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Ile-de-France », *Géocarrefour*, vol. 83, n°4, 2008, pp. 307-319.

Dechezelles Stéphanie, *Bataille rangée sur le front éolien. Sociologie des contre-mobilisations énergétiques*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2023.

Dechezelles Stéphanie, « Des chiffres et du vent. Expertises institutionnelles, marchandes et citoyennes dans les politiques locales de l'éolien », in Martine Mespoulet (dir.), *Quantifier les territoires. Des chiffres pour l'action publique territoriale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, pp. 167-180.

Dechezelles Stéphanie, Scotti Ivano, « Wild Wind, Social Storm: "Energy Populism" in Rural Areas? An Exploratory Analysis of France and Italy », *Rural Sociology*, vol. 87, 2021, [en ligne] pp. 784-813.

Della Porta Donatella, Piazza Gianni, *Voices of the Valley, Voices of the Straits. How Protest Creates Communities*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2008.

Depoudent Caroline, Anzalone Guilhem, Boudes Philippe, Mazaud Caroline, 2020, *Méthanisation territoriale : facteurs sociaux de réussite*, 19 p.

Dewey John, *Le public et ses problèmes*, Pau, Publications de l'Université de Pau/Farago/Éditions Léo Scheer, 2003 (1<sup>ère</sup> éd. 1927).

Dobigny Laure, « Le rôle central des agriculteurs dans les projets d'EnR. Apports pour une socio-anthropologie des énergies renouvelables », in Marie-Christine Zélem, Christophe Beslay (dir.), *Sociologie de l'énergie. Gouvernance et pratiques sociales*, Paris, CNRS Éditions, 2015, pp. 349-356.

Dorin Bruno, Gitz Vincent, « Écobilans de biocarburants : une revue des controverses », *Natures Sciences Sociétés*, n°4, vol. 16, 2008, pp. 337-347.

Eliasoff Nina, *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica, 2010 (1<sup>ère</sup> éd. 1998).

Engie, *Cahier gaz verts 2022*, Paris, 2022, 6 p.

Evrard Aurélien, *Contre vents et marées. Politiques des énergies renouvelables en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

Fabiani Jean-Louis, « Disputes, polémiques et controverses dans les mondes intellectuels. Vers une sociologie historique des formes de débat agonistique », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 1, n°25, 2007, pp. 45-60.

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), *Faire du défi climatique une opportunité pour l'agriculture. Rapport d'orientation 2020*, Paris, 2020, 152 p.

Frinault Thomas, « Intercommunalité versus communes : actualité des luttes d'institution autour de l'appropriation municipaliste des institutions coopératives françaises », *Revue Gouvernance*, vol. 19, n°1, 2022, pp. 103-126.

Fromentin Thomas, « L'unilatéralité en changement. Le prisme de l'enquête publique », *Pyramides*, n°10, Paris, 2005, pp. 90-105.

Graber Frédéric, *Inutilité publique. Histoire d'une culture politique française*, Paris, Amsterdam, 2022.

Grossetti Michel, *Sociologie de l'imprévisible. Dynamiques de l'activité et des formes sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004.

Hubert Marie-Hélène, « Nourriture contre carburant : Quels sont les éléments du débat ? », *Revue Tiers Monde*, vol. 211, n°3, 2012, pp. 35-50.

IFOP, 2022, *Les Français et la perception des gaz verts*, Paris, 19 p.

Jobert Bruno, Muller Pierre, *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.

Jobert Arthur, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 2, n°42, 1998, pp. 67-92.

Lafaye Claudette, Thévenot Laurent, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n°4, vol. 34, 1993, pp. 495-524.

Lascoumes Pierre, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.

Latour Bruno, « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la Septième Cité », *Écologie & politique*, n°13, 1995, pp. 5-27.

Latour Bruno, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La Découverte, 2015.

Lemieux Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 1, n°25, 2007, pp. 191-212.

Lovins Amory B., *Soft Energy Paths. Towards a Durable Peace*, New York, Harper Colophon Books, 1977.

Maillebouis Christian, « NIMBY ou la colère des lieux. Le cas des parcs éoliens », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 11, n°2, 2003, pp. 190-194.

Melé Patrice (dir.), *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

Melé Patrice, « Introduction : conflits, territoires et actions publiques », in Patrice Melé, Corinne Larrue, Muriel Rosemberg (dir.), *Conflits et territoires*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2004, pp. 13-32.

Michun Stéphane, « La filière méthanisation », *Céreq Études*, n°5, 2016, pp. 1-41.

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), *Le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote*, Paris, 2013, 12 p.

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), *Programmation pluriannuelle de l'énergie. Volet relatif à l'offre d'énergie*, Paris, 2016, 85 p.

Préfecture de la Région Normandie, *La Méthanisation. Vademecum réglementaire*, Rouen, 2022, 31 p.

Rakotovafo Miravo, Godard Lucile, Sauvée Loïc, « Dynamique agricole d'une filière de valorisation de la biomasse : cas de la Centrale Biométhane en Vermandois », *Économie rurale*, vol. 376, n° 2, 2021, pp. 37-53.

Rougemont Héloïse, « Un monde à (re)trouver ? Essai en faveur d'une cité verte », *Pensée plurielle*, vol.2, n°45, 2017, pp. 31-46.

Rui Sandrine, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2004.

Salmon Daniel, *La méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts*, Rapport d'information pour le Sénat, n°872, 2021, 225 p.

Soland Martin, Steimer Nora, Walter Götz, « Local acceptance of existing biogas plants in Switzerland », *Energy Policy*, n°61, 2013, pp. 802-810.

Trom Danny, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, n°1, vol. 49, 1999, pp. 31-50.

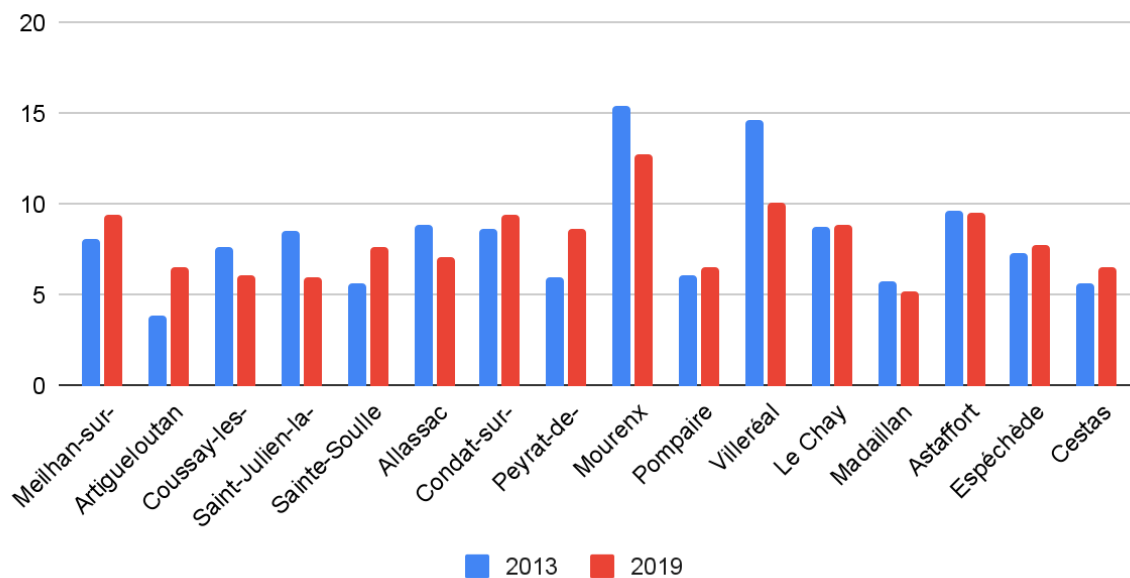
Vernier Jacques, *Les énergies renouvelables*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.



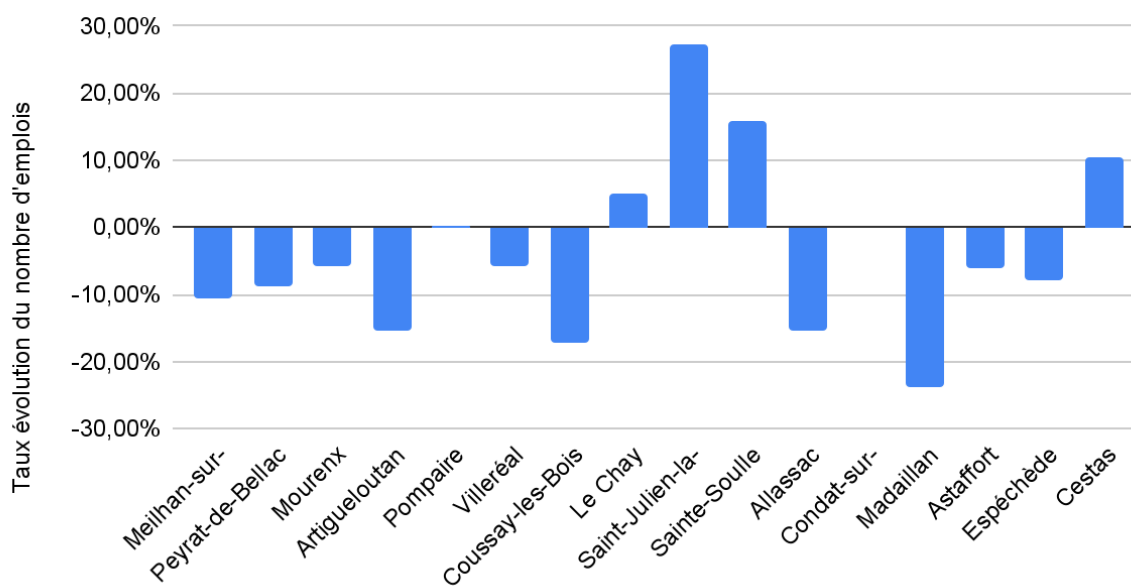
## Annexe 1. Données statistiques.

### 2.1. Données économiques

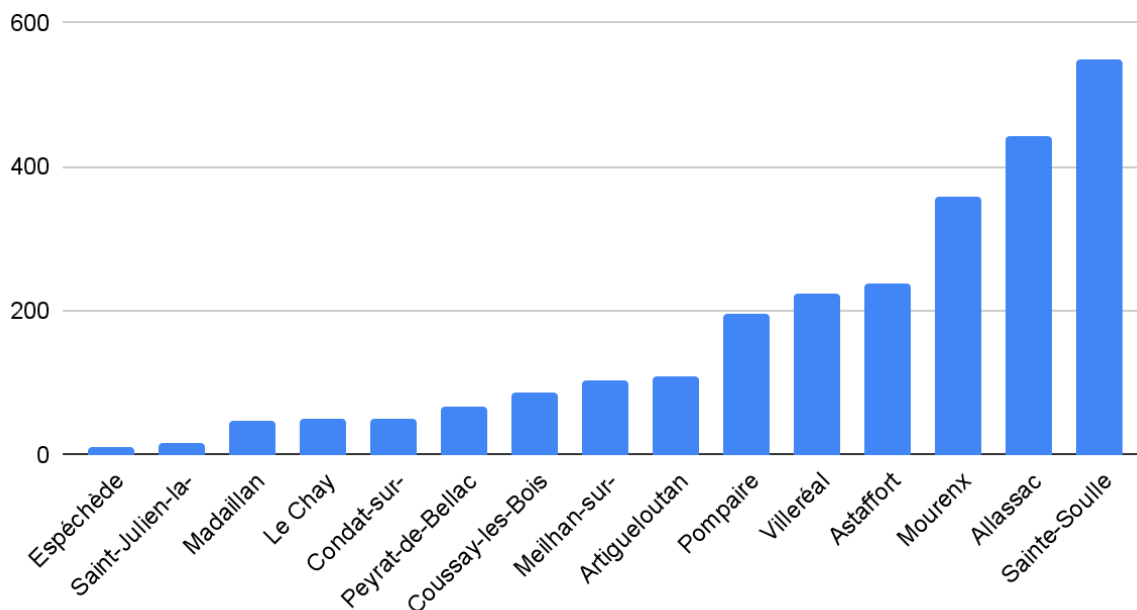
Part des chômeurs parmi les actifs dans 16 communes en Nouvelle Aquitaine, en 2013 et 2019



Taux évolution du nombre d'emplois dans 19 communes de la Nouvelle Aquitaine entre 2013 et 2019

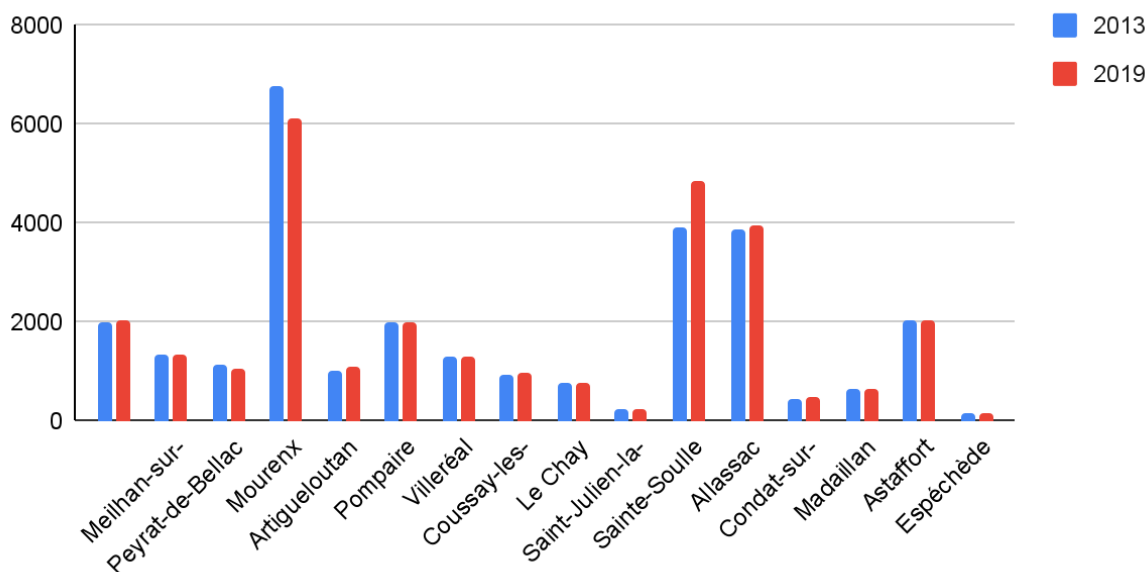


Nombre d'établissements par communes en Nouvelle Aquitaine en 2019

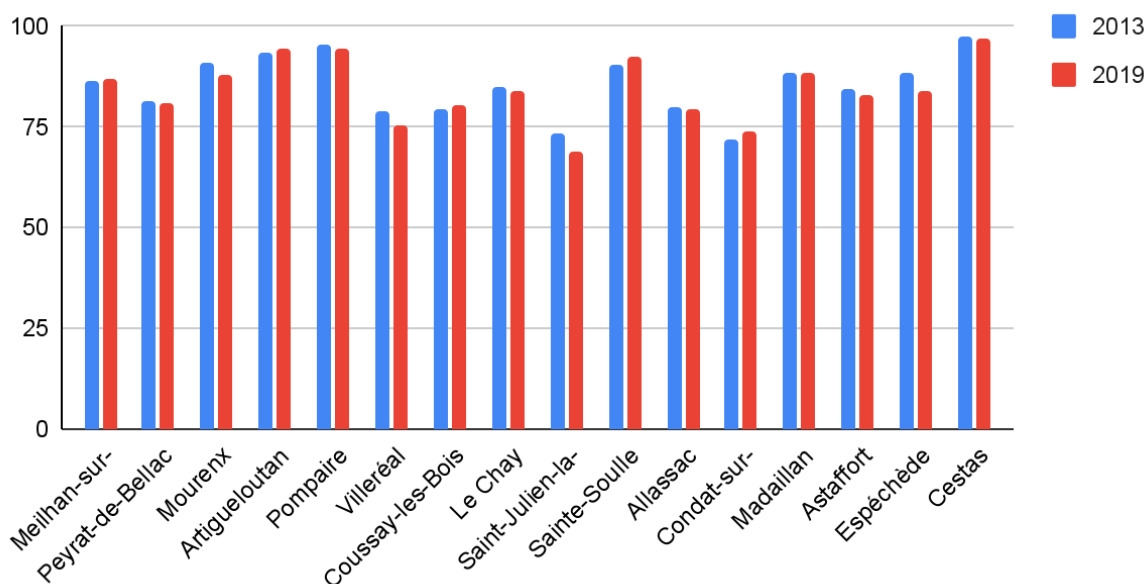


## 2.2. Données démographiques

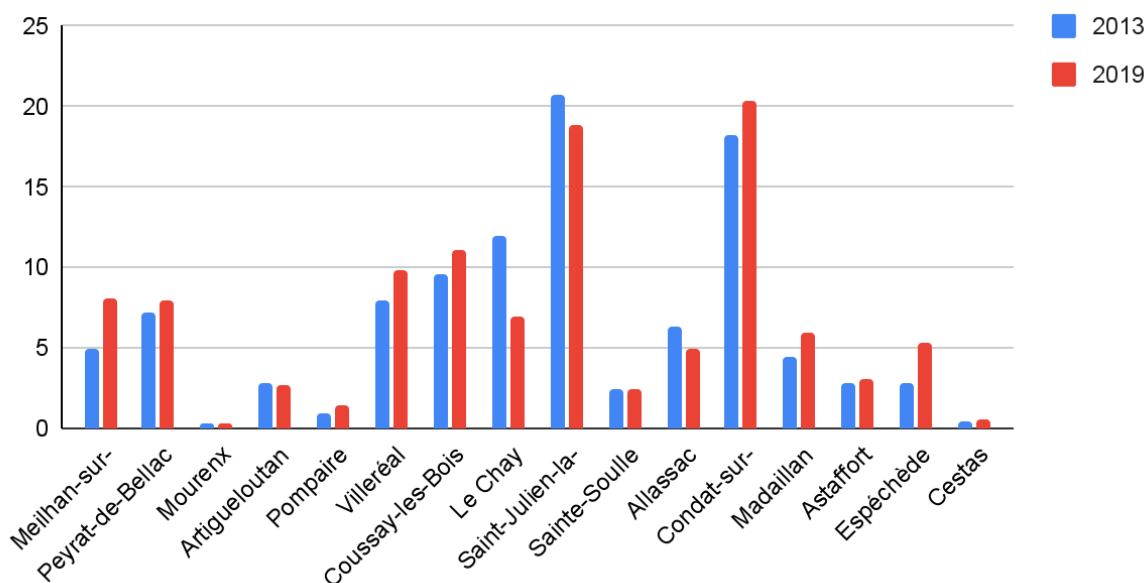
Effectif de la population de 15 communes de la nouvelle Aquitaine en 2013 et 2019



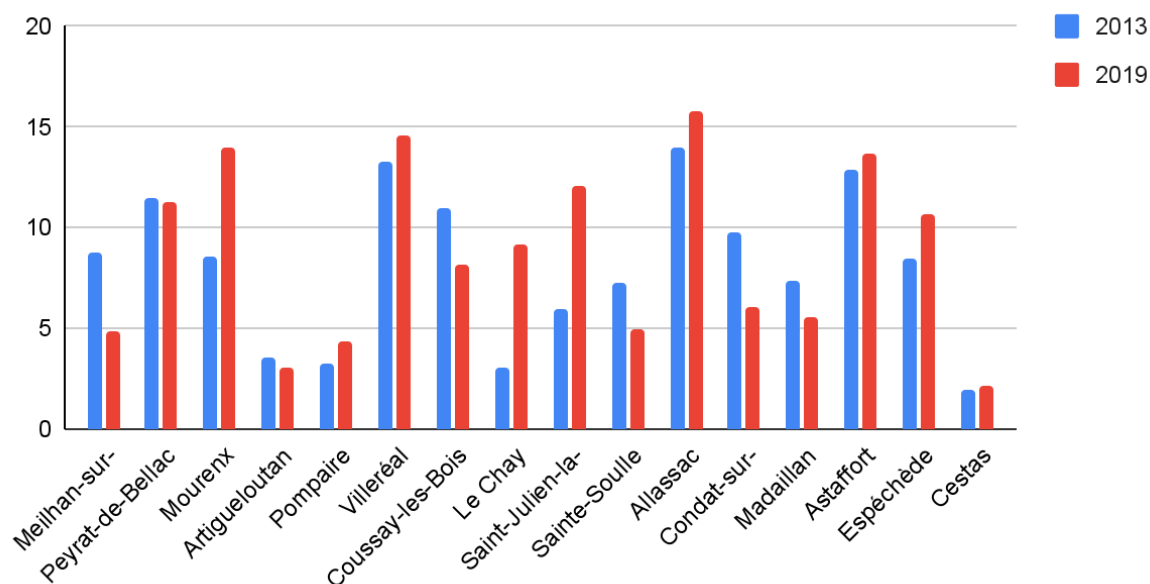
Part des résidences principales en 2013 et 2019 dans 16 communes de la Nouvelle Aquitaine



Part des résidences secondaires et logements occasionnels en 2013 et 2019 dans 16 communes de la Nouvelle Aquitaine

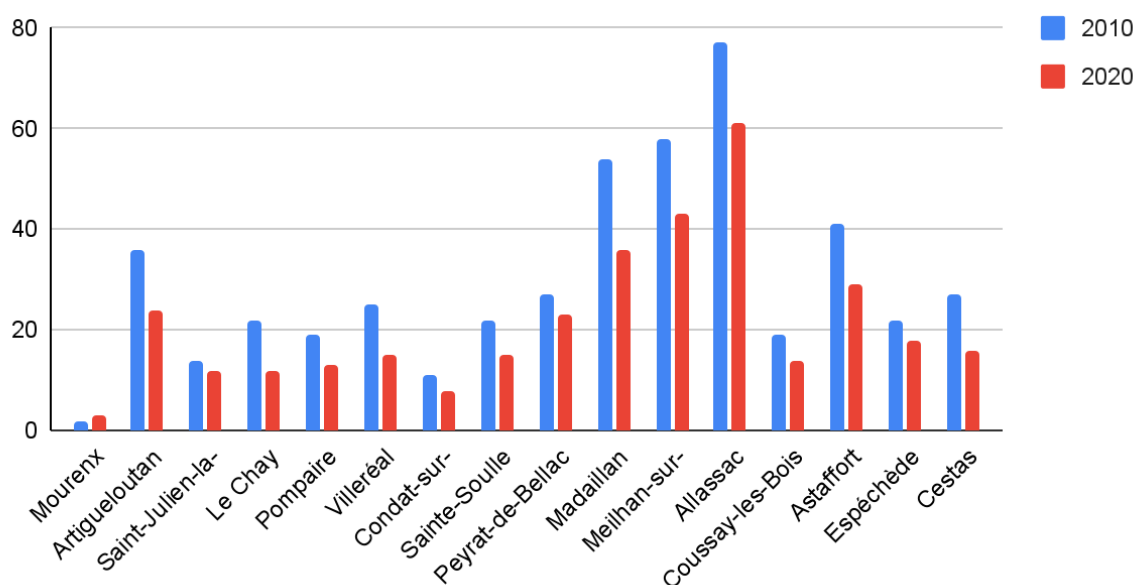


### Part des logements vacants en 2013 et 2019 dans 16 communes de la Nouvelle Aquitaine



### 2.3. Données environnementales

#### Nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 dans 16 communes de la Nouvelle Aquitaine



## 2.4. Données électorales

### Résultats (en %) du second tour des élections législatives en 2022

	Ensemble	Nupes	RN	Divers Gauche	Les républicains
Meilhan-sur-garonne	23,98	37,14	38,88		
Peyrat-de-Bellac	43,51	56,49			
Mourenx		39,66		60,34	
Artigueloutan	54,96	45,04			
Pompaire	52,46	47,54			
Villereal		41,98	58,02		
Coussay-les-Bois	46,51		53,49		
Le Chay	51,8		48,2		
Saint-Julien-la-Genête	54,12	45,88			
Sainte-Soulle	50,93	49,07			
Allasac		41,94			58,06
Condat-sur-Trincou	25,54	34,24	40,22		
Madaillan		37,89	62,11		
Astaffort	52,77		47,23		
Espéchède	65,75	34,25			
Cestas	57,18	42,82			

### Résultats (en %) du premier tour des élections présidentielles de 2022

	M. Le Pen	E. Macron	J-L. Mélenchon	E. Zemmour	J. Lassalle	V. Pécresse	F. Roussel	Y. Jadot
Meilhan-sur-garonne	28,99	23,01	17,95	8,78	7,05			
Peyrat-de-Bellac	27,79	24,92	20,54	4,53	4,98	4,83	5,74	2,11
Mourenx	28,82	16,86	28,22	4,56	9,68			
Artigueloutan	19,89	29,9	15,74	7,58	10,44			
Pompaire	19,91	39,17	15,42	4,34	4,2	6,15		3,62
Villereal	25,11	25,86	16,69	9,92	8,27			
Coussay-les-Bois	36,81	21,06	14,1	5,13	3,85	4,04		4,58
Astaffort	26,29	24,66	16,67	6,96	9,11	4,73		4,47
Le Chay	30,04	29,86	13,25	5,65	1,94			7,35
Saint-Julien-la-Genete	22,97	27,7	10,14	8,11	9,46	7,27		
Sainte-Soulle	23,09	29,9	19,9	4,67	3,71			
Allasac	26,58	24,16	18,41	4,6	6,94			
Condat-sur-Trincou	38,96	19,48	15,26	6,17	6,17			
Madaillan	30,54	24,66	15,84	9,05	7,24			
Espéchède	20,95	31,43	17,14	3,81	17,14			4,76
Cestas	17,85	34,13	18,58					6,45

### Résultats aux élections présidentielles de 2022 au second tour dans 16 communes de la Nouvelle Aquitaine

